



LEXIBOOK - LINGUISTIC ELECTRONIC SYSTEM

Société anonyme au capital de 582 134,50 €.

**Siège social : 2, avenue de Scandinavie, Z.A. de Courtabœuf, 91940 Les Ulis.
323 036 921 R.C.S. Evry**



La présente actualisation du document de référence au 31 mars 2010 a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 janvier 2011, sous le numéro D. 10-0659-A01 conformément à l'article 212-13 4° du Règlement Général de l'AMF. Elle complète le document de référence au 31 mars 2010 déposé auprès de l'AMF le 30 juillet 2010 sous le numéro D.10-0659. Le document de référence et son actualisation pourront être utilisés à l'appui d'une opération financière s'ils sont complétés par une note d'opération visée par l'AMF.

Cette actualisation du document de référence au 31 mars 2010 a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du document de référence et de la présente actualisation sont disponibles sans frais au siège social de Lexibook, 2 Avenue de Scandinavie – 91965 COURTABOEUF CEDEX, sur le site internet de la société (www.lexibook.com), ainsi que sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

SOMMAIRE

I / RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	3
1 - Rapport semestriel d'activité	3
2 - Etats financiers	6
3 - Attestation du responsable du rapport semestriel	42
4 – Rapport des commissaires aux comptes	43
II / AUTRES MISES A JOUR DU DOCUMENT DE REFERENCE AU 31 MARS 2010	
1 – Informations financières sélectionnées	44
2 – Facteurs de risques	47
3 – Informations concernant l'émetteur	55
4 – Aperçu des activités	59
5 – Organigramme du groupe	64
6 – Capitaux	64
7– Organes de direction	65
III / RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE	69
IV / MISE A JOUR CONCERNANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	70
V / ERRATAS	72
VI / COMMUNIQUEES POSTERIEURES AU DOCUMENT DE REFERENCE	73
VII / TABLE DE CONCORDANCE	80
VIII / ANNEXE	88

I / RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 SEPTEMBRE 2010

En application de l'article 222-4 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Le rapport financier semestriel au 30 septembre 2010 a été établi conformément aux nouvelles obligations d'information périodique issues de la transposition dans le Code Monétaire et Financier (article L.451-1-2) de la directive européenne dite transparence et l'interprétation qui en a été faite par l'Autorité des Marchés Financiers notamment dans ses communiqués de presse des 16 octobre 2006 et 14 février 2007.

Activité du groupe LEXIBOOK

1. Chiffre d'affaires et marge :

Malgré la mise en sommeil des filiales et le recentrage sur la France et HK exclusivement, le Groupe a réussi à faire progresser son chiffre d'affaires et sa marge. L'activité consolidée de l'exercice clos au 30 septembre 2010, exprimée par l'indicateur chiffre d'affaires, est en hausse de 19%. Le chiffre d'affaires consolidé se porte ainsi à 20,6 millions d'euros contre 17,3 millions d'euros au 30 septembre 2009.

Auparavant, le chiffre d'affaires réalisé par les filiales de Lexibook était réalisé en quasi intégralité sur une base de facturation domestique. Cette activité a été reportée en FOB depuis Hong Kong et en Non FOB ce qui explique l'effet « ciseau » constaté au semestre sur ces canaux de distribution (cf histogramme page 4).

Lexibook a consolidé ses positions commerciales dans les pays définis comme prioritaires, en particulier en Europe et en s'appuyant sur la France, pays dans lequel Lexibook est un acteur majeur du jouet. Cette situation montre la nouvelle répartition de l'activité entre Hong-Kong et France, ces dernières ayant vu leur activité progresser respectivement de pratiquement +78% et +18%*, montrant ainsi la capacité du groupe à conserver le chiffre d'affaires qui était réalisé par les autres filiales du Groupe LEXIBOOK au cours des exercices précédents.

La marge brute consolidée est de 9 154 K€ au 30 septembre 2010 contre 7 030 K€ au 30 septembre 2009 et son taux est en hausse à 44,3 % contre 40,7 % pour la période précédente. Le taux de marge 4net* ressort lui à 33,3 % contre 30,8 % au 30 septembre 2009. La marge progresse donc à un niveau supérieur au plan de marche du Groupe et malgré le niveau très élevé du dollar (à un niveau au-dessus du cours budget de début d'année) et le manque de couvertures du Groupe.

2. Réduction des charges :

Sur ce semestre, la restructuration du groupe Lexibook autour de HK (ventes FOB) et FR a permis une réduction importante de certains postes, dont les plus significatifs sont :

- Les dépenses de logistique : - 240 K€ par rapport à l'année dernière (résultat immédiat de la centralisation du stock à Anvers), soit -19% par rapport à n-1 malgré la croissance de l'activité.
- Les dépenses de personnel : - 513 K€ provenant essentiellement de la fermeture des filiales, soit -18% par rapport à n-1.

A contrario, le poste « honoraires » augmente de + 55 K€ du fait d'une sollicitation plus importante des conseils juridiques et Commissaires aux Comptes dans ce contexte de restructuration.

Le résultat d'exploitation s'améliore ainsi de façon significative passant de -1 732 K€ à + 1 113 K€.

3. Résultat financier :

Le résultat financier passe de - 408 K€ au 30 septembre 2009 à +333 K€ au 30 septembre 2010. Cette amélioration masque plusieurs variations :

- Un effet de change positif de 194 K€ par rapport à la période précédente et ce malgré une variation du dollar inférieur au cours budget.
- Une diminution des charges financières de 125 K€ : grâce à la conversion des lignes CT en MT réduisant l'impact des frais liés aux utilisations de lignes CREDOC supérieures de 3,5 M€ par rapport à l'exercice précédent.
- Un gain de 422 K€ provenant de la transcription dans les comptes consolidés de l'impact de l'accord de conciliation sur l'emprunt obligataire souscrit auprès de Turenne Capital.

Dans ce contexte, l'exercice consolidé est clôturé au 30 septembre 2010 avec un résultat net de 1 279 K€, contre une perte nette de -2 013 K€ d'euros au 30 septembre 2009.

***Précision dans le cadre de l'actualisation :**

1/ Si le CA de la France progresse de 18%, le CA NON FOB qui inclut le CA des filiales est en baisse de -20% (Le CA des filiales provient de retours du 31/03/10 pour -0.5M€)

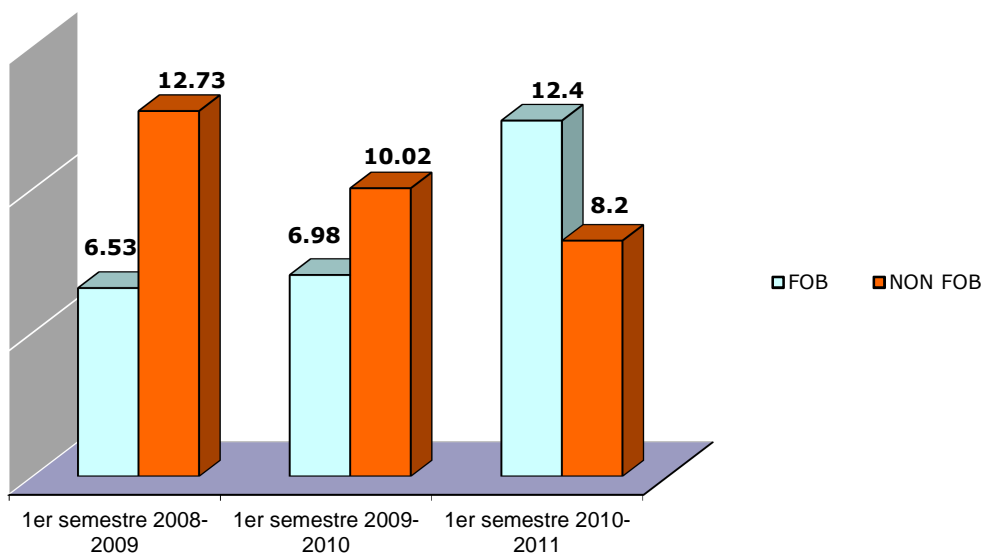
2/ la marge 4net, s'entend comme la marge brute diminuée des RRR, RFA, Participation Publicitaire et Royalties.

Structure financière

Les fonds propres part du groupe sont de 1,43 M€ au 30 septembre 2010 contre 0,45 M€ au 31 mars 2010. Comme cela est détaillé dans le tableau de variation des capitaux propres, cet écart trouve principalement son origine dans l'incorporation du résultat bénéficiaire (+1,28 M€) et une variation négative des écarts de conversion (-0,3 M€). L'endettement net apparent est de 14,2 M€ contre 204 M€ au 30 septembre 2009.

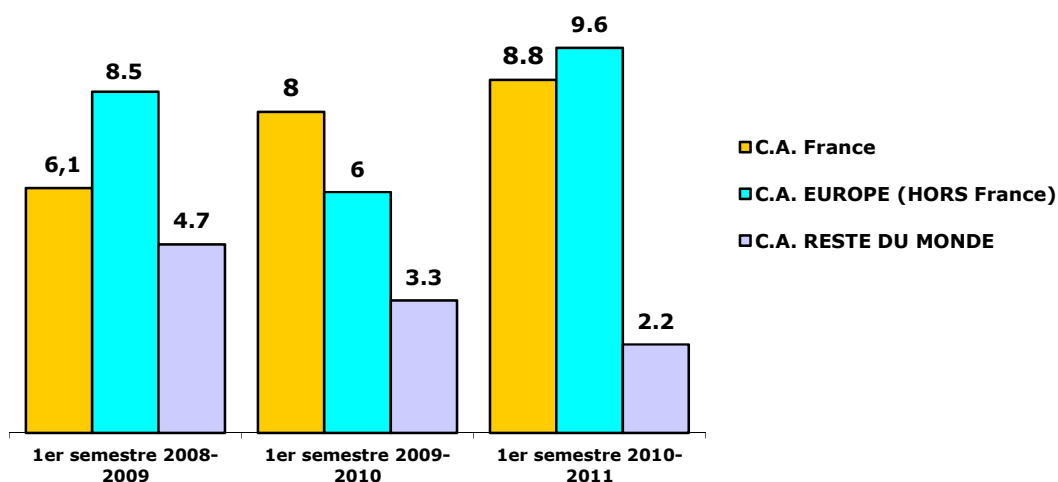
Evolution du chiffre d'affaires sur les trois derniers exercices (En millions d'euros)

Répartition par canal de distribution



Evolution du chiffre d'affaires sur les trois derniers exercices (En millions d'euros)

Répartition France / Europe (hors France) / Reste du monde



Evolution prévisible de la société et perspectives

La reprise constatée sur la fin d'année 2009-2010 ainsi que la campagne de référencement qui a eu lieu permettent au Groupe d'être raisonnablement confiant pour l'année 2010/2011. Compte tenu de la saisonnalité de l'activité, Lexibook ne prévoit cependant pas un niveau d'activité très supérieur à l'année précédente. En effet, le groupe souhaite concentrer ses efforts sur la rentabilité et ainsi capitaliser sur les réorganisations qui ont été opérées au cours de l'exercice passé.

Risques

A ce jour, il n'y a pas de risques ou d'incertitudes majeures identifiées sur la durée de l'exercice restant à courir qui ne seraient déjà traités dans les notes 1.2 et 27 des comptes semestriels.

Financement de l'activité

Dans le cadre du protocole entre Lexibook et ses partenaires bancaires, les engagements des banques et de l'obligataire sont tenus.

A terme, ce protocole prévoit de renforcer les fonds propres de l'entreprise à hauteur de 6 M€ dans les meilleurs délais (dont incorporation en capital des comptes courants de la famille Le Cottier pour 1.4 M€).

A cet effet, l'Assemblée Générale des actionnaires qui s'est tenue le 20 septembre 2010 a voté les autorisations nécessaires en vue de levées de fonds dont la première matérialisation sera une augmentation de capital qui devrait avoir lieu au cours du premier trimestre 2011.

Cette augmentation de capital sera une première étape dans la consolidation des fonds propres du Groupe, et devrait déjà représenter au minimum un tiers de l'objectif d'augmentation des fonds propres que le Groupe s'est fixé à terme.

Périmètre de consolidation et activité des filiales

Liste des filiales et participations en €	Capital	% de détention	Capitaux propres (hors capital)	Valeur brute des titres au 30/09/2010	Valeur nette des titres au 30/09/2010	Prêts / dettes Net	Cautions et avals accordés (1)	Chiffre d'affaires 30/09/2010	Résultat net 30/09/2010	Dividendes versés (-), reçus (+)
A. Filiales détenues à plus de 50%										
Lexibook Hong Kong Limited	47 205	99,9%	2 394 757	236 340	236 340	-1 396 284	13 068 343	22 723 572	1 207 939	
Lexibook Iberica SL	153 104	99,9%	-655 159	153 014		2 803 130		-172 513	-185 081	
Lexibook Electronica LDA	150 000	99,9%	-1 274 160	149 918		1 398 736		-117 106	-87 400	
Lexibook UK	547 099	98,9%	-2 166 779	731 904		2 127 720		551 037	303 682	
Lexibook Polska SP ZOO	12 548	96,0%	-228 608	12 390		242 853		0	-838	
Lexibook Italia	10 400	100,0%	-502 668	20 228		430 963		13 803	35 238	
Lexibook USA	366	100,0%	-94 701	399		0		77 402	-19 897	
Lexibook Germany	25 000	100,0%	78 858	25 000	25 000	-5 493		4 997	2 827	

(1) 13 300 000 USD convertis au cours de clôture de 1,3648 et 35 200 000 HKD convertis au cours de clôture de 10,5918

NB : Les montants en devises étrangères exprimés en euros dans ce tableau ont été convertis au cours de clôture pour les éléments du bilan et au cours moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat.

Ces sociétés ne détiennent aucune participation dans notre société.

Comptes consolidés au 30 septembre 2010

Etat du résultat global

	Notes	30 SEPTEMBRE 2010 6 MOIS	30 SEPTEMBRE 2009 6 MOIS	30 SEPTEMBRE 2008 6 MOIS	31 MARS 2010
En Euros					
Chiffre d'affaires net		20 631 841	17 273 747	19 259 943	39 389 457
Autres produits courants		158 217	197 716	195 005	384 907
Produits d'exploitation (I)		20 790 058	17 471 463	19 454 948	39 774 364
Coûts d'achat des produits vendus		-11 477 298	-10 229 015	-9 002 094	-23 529 742
Dépenses de personnel	18	-2 362 420	-2 874 979	-3 079 958	-5 659 739
Services Extérieurs		-3 641 983	-3 852 108	-4 312 410	-9 220 692
Taxes (hors impôt société)		-124 667	-118 485	-127 656	-213 366
Amort. des immobilisations incorporelles et corp.		-2 059 571	-1 140 216	-1 338 267	-2 248 582
Dotations et reprises sur provisions d'exploitation		476 603	-527 639	-105 501	-688 180
Autres produits et charges d'exploitation		-487 340	-464 684	-797 889	-1 152 554
Charges d'exploitation (II)		-19 676 676	-19 207 126	-18 763 775	-42 712 855
Résultat d'exploitation (III = I + II)		1 113 382	-1 735 663	691 173	-2 938 491
Coût de l'endettement net		-350 141	-501 153	-405 431	-953 988
Autres produits et charges financiers		1 231 614	262 017	-976 605	-39 524
Autres (pertes) / profits nets		-548 327	-169 094	285 651	282 865
Dotations et reprises aux provisions financières		0	0	0	0
Résultat financier (IV)	19	333 146	-408 230	-1 096 385	-710 647
Résultat Courant avant impôt (V = III + IV)		1 446 528	-2 143 893	-405 212	-3 649 138
Impôt sur le résultat	20	-166 459	107 526	-91 900	-171 651
Produits (charges) des activités abandonnées		-837	22 704	-18 256	31 036
Résultat net		1 279 232	-2 013 663	-515 368	-3 789 753
Résultat net de base par action		1,16	-1,83	-0,47	-3,44
Résultat net dilué par action		1,16	-1,82	-0,47	-3,44
Produits et charges comptabilisés sur capitaux propres					
Couverture de flux de trésorerie net d'impôt		-13 371	-29 633	123 506	
Emprunt Obligataire convertible en actions		11 334		53 152	
Autocontrôle				-16 514	
Effet de change sur les postes de bilan		-301 255	-352 062	359 268	-130 622
Résultat global		964 606	-2 395 358	4 044	-3 920 375
Résultat global par action		0,87	-2,17	0,00	-3,56
Résultat global dilué par action		0,87	-2,17	0,00	-3,56

Etat de la situation
financière

En Euros	Notes	30 SEPTEMBRE 2010	31 MARS 2010	30 SEPTEMBRE 2009
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	2 035 743	3 109 071	7 170 971
Créances d'exploitation	9	17 428 906	14 050 906	16 395 370
Instruments financiers dérivés		0	243 721	0
Stocks	8	10 965 813	4 901 070	9 413 938
Autres créances d'exploitation	10	870 403	790 012	946 537
Actifs courants		31 300 865	23 094 780	33 926 816
Actifs destinés à être cédés		26 933	77 592	101 552
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles	5	7 209 904	7 931 503	8 317 805
Immobilisations corporelles	6	466 369	557 031	650 652
Immobilisations financières	7	315 056	416 202	405 698
Impôt différé actif		1 266 738	1 423 056	1 643 928
Actifs non courants		9 258 067	10 327 792	11 018 083
TOTAL ACTIF		40 585 865	33 500 164	45 046 451
Dettes courantes				
Concours bancaires courants	14	8 471 852	13 252 998	21 646 376
Dettes financières - Part courante	14	3 882 018	3 234 119	4 298 551
Dettes d'exploitation	17	14 280 434	7 462 321	7 308 126
Dettes d'impôt société	20	27 960	42 141	18 158
Provisions - Part courante	16	13 255	13 255	13 255
Instruments financiers dérivés	26	324 662	0	237 871
Autres dettes d'exploitation	17	3 325 914	3 123 158	2 997 280
Dettes courantes		30 326 095	27 127 992	36 519 617
Passifs liés à des actifs destinés à être cédés		242 993	307 889	311 891
Passifs non courants				
Dettes financières - Part non courante	14	3 868 604	1 583 424	1 630 850
Impôt différé passif	20	0	0	0
Provisions - Part non courante	15/16	321 652	591 933	445 209
Autres dettes non courantes	17	4 397 701	3 436 046	4 160 987
Dettes non courantes		8 587 957	5 611 403	6 237 046
Total des dettes courantes et non courantes		38 914 052	32 739 395	42 756 663
Capitaux propres				
Capital	12	3 883 266	3 883 266	3 883 266
Réserves et report à nouveau		-3 081 280	541 724	370 657
Ecarts de conversion		-652 398	-182 357	-262 363
Résultat de l'exercice	13	1 279 232	-3 789 753	-2 013 663
Capitaux propres		1 428 820	452 880	1 977 897
TOTAL DETTES ET CAPITAUX PROPRES		40 585 865	33 500 164	45 046 451

Tableau des flux de trésorerie consolidés

	CONSO 30/09/2010	CONSO 31/03/2010	CONSO 30/09/2009
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION			
Résultat net part du groupe	1 279 232	-3 789 753	-2 013 663
Résultat net	1 279 232	-3 789 753	-2 013 663
Amortissement des écarts d'acquisition	0	0	0
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 059 571	2 248 582	1 140 216
(Diminution) augmentation des provisions risques et charges	-275 061	-57 968	-189 627
Impôts différés	164 727	239 054	-110 191
Instruments financiers	548 327	-237 182	214 416
Charges et produits financiers	-621 376	5 973	3 395
Redevances IAS 17	-54 042	-114 198	-60 157
Licences royalties	-1 155 124	-1 369 729	-489 777
Gains et pertes de change - Opérations non dénouées	-734 383	-365 379	-413 110
Marge brute d'autofinancement	1 211 871	-3 440 600	-1 918 498
Variation des éléments du fonds de roulement			
(Augmentation) diminution des stocks	-6 064 743	4 834 420	321 913
(Augmentation) diminution des clients et comptes rattachés	-4 614 455	1 948 775	196 032
(Augmentation) diminution des avances et acomptes fournisseurs	1 555 473	1 157 411	1 041 743
(Augmentation) diminution des autres actifs circulants	-399 409	344 531	64 368
(Diminution) augmentation des provisions court terme et long terme	4 780	4 217	-10 848
(Diminution) augmentation des dettes fournisseurs	6 388 537	395 355	1 319 351
(Diminution) augmentation des instruments financiers	20 056	0	0
(Diminution) augmentation des autres passifs circulants	1 614 030	-1 021 261	-2 273 324
Actifs et passifs des activités abandonnées	-14 237	19 611	-347
Pertes et gains de change sur éléments du bfr	734 383	365 379	413 110
Impôts différés	-8 409	9 403	-214 639
Variation des éléments du fonds de roulement	-783 994	8 057 841	857 359
Flux de trésorerie d'exploitation	427 877	4 617 241	-1 061 139
FLUX D'INVESTISSEMENTS			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-118 974	-540 695	-55 835
Acquisitions d'immobilisations corporelles	0	0	-2 745
Acquisitions d'immobilisations financières	93 710	-23 686	2 146
Flux de trésorerie d'investissements	-25 264	-564 381	-56 434
FLUX DE FINANCEMENT			
Augmentation des dettes court terme	850 729	0	0
Remboursement des dettes court terme	-196 000	-2 495 138	-1 413 918
Augmentation des dettes long terme	2 953 768	0	0
Remboursement des dettes long terme	0	0	-20 826
- apports associés en quasi fonds propres	0	0	0
Flux de trésorerie de financement	3 608 497	-2 495 138	-1 434 744
Effet de change	-301 255	-130 622	-352 062
Comptabilité de couverture	-13 371	0	0
Variation de trésorerie de la période	3 707 818	1 427 100	-2 904 379
Trésorerie d'ouverture	-10 143 927	-11 571 027	-11 571 027
Trésorerie de clôture	-6 436 109	-10 143 927	-14 475 406

Variation des capitaux propres consolidés

En Euros	Capital souscrit	Prime d'émission	Autres Réserves	Stocks options	E.O.C.A.	Ecarts de conversion	Auto détention	Couverture de flux de trésorerie net	Résultat de l'exercice	TOTAL CAPITAUX PROPRES
31 MARS 2009	3 883 266	0	4 142 954	39 780	53 152	-220 520	-296 683	-444 592	-2 784 102	4 373 255
Affectation du résultat			-2 784 102						2 784 102	0
Couverture de flux de trésorerie net d'impôt			-444 592					444 592		0
Emprunt Obligataire Convertible en Actions (E.O.C.A.)										0
Variation des écarts de conversion						-130 622				-130 622
Résultat de l'exercice 2008-2009									-3 789 753	-3 789 753
31 MARS 2010	3 883 266	0	914 260	39 780	53 152	-351 142	-296 683	0	-3 789 753	452 880
Affectation du résultat			-3 789 753						3 789 753	0
Couverture de flux de trésorerie net d'impôt								-13 371		-13 371
Emprunt Obligataire Convertible en Actions (E.O.C.A.)					11 334					11 334
Variation des écarts de conversion						-301 255				-301 255
Résultat du premier semestre 2010-									1 279 232	1 279 232
30 SEPTEMBRE 2010	3 883 266	0	-2 875 493	39 780	64 486	-652 398	-296 683	-13 371	1 279 232	1 428 820

Annexe aux états financiers consolidés

Environnement

L'activité semestrielle a été réalisée dans un environnement financier, et particulièrement bancaire, encore difficile. Sur cette période, le groupe LEXIBOOK a néanmoins bénéficié de lignes bancaires suffisantes pour financer les productions.

Malgré la mise en sommeil des filiales et le recentrage sur la France et Hong-Kong exclusivement, le Groupe a réussi à faire progresser son chiffre d'affaires. L'activité consolidée de l'exercice clos au 30 septembre 2010, est en hausse de 20%. Le chiffre d'affaires consolidé se porte ainsi à 20.6 millions d'euros contre 17.2 millions d'euros au 30 septembre 2009.

Lexibook a consolidé ses positions commerciales dans les pays définis comme prioritaires en particulier en Europe et en s'appuyant sur la France, pays dans lequel Lexibook est un acteur majeur du jouet. Cette situation montre la nouvelle répartition de l'activité entre les ventes **FOB** Hong-Kong (facturation domestique, ne prenant pas à sa charge toute la gestion de la chaîne logistique) et **non FOB**.

Faits marquants de l'exercice

Le 26 avril 2010, un accord de conciliation a été signé avec nos partenaires bancaires et financiers

Les principaux termes de cet accord sont :

- 1) Engagements des banques
 - a. Conversion d'un crédit de campagne et découverts autorisés en un crédit moyen terme de 3,92 M€ sur 5 ans, amortissable trimestriellement en capital et intérêts.
 - b. Maintien des lignes de crédit consenties à Lexibook Hong Kong (5,3 M\$ de lettre de crédit stand by et 6 M€ de contre garantie au profit de banques de Hong Kong pour ouvertures de lignes à la société Lexibook Hong Kong) et des lignes de crédits documentaires actuelles ou équivalent consenties à la société Lexibook France (3,89 M€ et 2,39 M\$ de lignes de crédits documentaires) jusqu'au 31 janvier 2011.
 - c. Mise en place de nouvelles lignes de crédits documentaires import à hauteur de 3,5 M€ au profit de Lexibook France jusqu'au 15 novembre 2010.
 - d. Mise en place par un nouveau partenaire bancaire d'un crédit de campagne de 1,85 M€ et d'une facilité de caisse de 0,15 M€, échéance 30 novembre 2010.
- 2) Engagements de l'obligataire
 - a. Report du remboursement de l'emprunt obligataire de 1,5 M€ initialement prévu au 30 septembre 2011 au 26 avril 2015.
 - b. Renonciation aux intérêts dus à compter du 26 avril 2010 jusqu'à l'échéance de l'emprunt obligataire reportée au 26 avril 2015.
 - c. Conversion en actions des intérêts courus et de la prime de non conversion courue.
- 3) Engagements des actionnaires majoritaires (MM Aymeric, Emmanuel et Luc Le Cottier)
 - a. Apport de 1,4 M€ en compte courant bloqués d'associés le 28 avril 2010
 - b. Conversion de ce compte courant à la faveur d'une augmentation de capital à intervenir dans les meilleurs délais.
 - c. Recherche d'investisseurs, dans les meilleurs délais afin de renforcer les fonds propres du Groupe à hauteur d'au moins 6 M€ (dont la somme de 1,4 M€ bloquée en compte courant).
- 4) Toujours dans le cadre du protocole et dans la clause de revoir, des négociations sont en cours avec les banques. Une première réunion a eu lieu avec les partenaires financiers le 25 novembre 2010 pour renouveler les lignes de crédit à l'identique, sous l'égide de la médiation. Une seconde réunion est prévue le 21 décembre 2010 pour entériner les discussions.

Les conséquences comptables effectives et attendues sont les suivantes

- 1) Une amélioration de notre résultat financier via une diminution des charges financières (sur le semestre, diminution des charges financières de 125 K€ : grâce à la conversion des lignes CT en MT réduisant l'impact des frais liés aux utilisations de lignes CREDOC supérieures de 3.5 M€ par rapport à l'exercice précédent)
- 2) Une meilleure trésorerie qui nous a permis de financer les productions
- 3) Une amélioration de nos capitaux propres : l'Assemblée Générale des actionnaires qui s'est tenue le 20 septembre 2010 a voté les autorisations nécessaires en vue de levées de fonds dont la première matérialisation sera une augmentation de capital qui devrait avoir lieu au cours du premier trimestre 2011.
- 4) Les hypothèses de valorisation que nous avons retenues pour traiter les incidences de l'accord de conciliation du 26 avril 2010 sur l'emprunt obligataire souscrit auprès de Turenne Capital, nous ont conduits à analyser l'accord de conciliation conformément à IAS 32 et IAS 39 en deux temps comme suit :
 - 1) Extinction de l'OCEANE (échéance 30/09/2011) existante dont les caractéristiques ont été significativement modifiée lors de la restructuration. Cette extinction a donné lieu à l'annulation de la dette comptabilisée au bilan

pour une valeur de 1 378K€ en contrepartie de la livraison d'un ensemble d'instruments pour une juste valeur totale de 959K€, la différence ayant été comptabilisée en résultat financier de la période.

2) Reconnaissance à leur juste valeur des instruments émis au moment de l'extinction de l'OCEANE :

a) Action propres : reconnaissance en compte de tiers d'une émission d'actions propres à réaliser pour une valeur de 223K€

b) OCEANE (échéance 26/04/2015) aux nouvelles conditions :

i) JV de la composante dette pour 719K€ : elle est reconnue pour une valeur égale aux flux restants à payer après prise en compte de la restructuration. Ces flux sont actualisés au taux auquel Lexibook aurait pu en théorie emprunter sur 5 ans compte tenu du spread de crédit de sociétés de même profile à la date de l'accord.

ii) JV de la composante capitaux propres pour 17K€ : elle est reconnue en capitaux propres et représente l'option de conversion (à 14€50) conservée par les porteurs de l'OCEANE.

Par ailleurs :

- La date de l'opération retenue est celle de l'accord de conciliation soit le 26 avril 2010.
- Au cours des prochains exercices, une charge d'intérêts (non décaissée) sera constatée. Cette charge financière viendra comptablement augmenter la valeur nette comptable de la dette (719K€ à la date de l'accord le 26/4/2010) jusqu'à la date de son remboursement in-fine le 26/04/2015 pour sa valeur nominale soit pour 1 500 K€

Réorganisation du groupe

Comme annoncé lors du dernier communiqué, le groupe a engagé une forte réorganisation :

- 1) de sa chaîne d'approvisionnement, qui passe par une centralisation de ses activités sur sa plateforme située à Anvers, afin de gagner en efficacité et rentabilité, ce qui a permis une diminution à la fois des dépenses liées à la chaîne logistique de l'ordre de 19% et de celles liées au personnel d'environ 18%.
- 2) de son circuit de distribution autour d'une nouvelle répartition de l'activité entre les ventes FOB depuis Hong-Kong (facturation domestique, ne prenant pas à sa charge toute la gestion de la chaîne logistique) et non FOB. Permettant ainsi au groupe Lexibook de conserver le chiffre d'affaires qui était réalisé par les autres filiales du Groupe LEXIBOOK au cours des exercices précédents.

Note 1 – Référentiel comptable

12.2 – Généralités

Les états financiers consolidés au 30 septembre 2010 reflètent la situation comptable de Lexibook S.A. et de ses filiales (ci-après le Groupe »).

Le Directoire a arrêté les états de synthèse consolidés au 30 septembre 2010 le 23 novembre 2010.

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE 1606/2002, les comptes consolidés annuels du Groupe Lexibook au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2010 ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ces normes comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), c'est-à-dire les normes IFRS, les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (SIC). Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés semestriels au 30 septembre 2010 sont conformes à ceux retenus pour les comptes consolidés annuels au 31 mars 2010.

Les amendements suivants sont restés applicables pour la préparation des comptes consolidés semestriels au 30 septembre 2010 :

- ✓ les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 (Reclassement d'actifs financiers) qui permettent le reclassement sous conditions de certains actifs financiers. Le Groupe n'a procédé à aucun reclassement d'actifs financiers.
- ✓ IFRS 8 (Segments opérationnels) dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. La norme IFRS 8, qui remplace IAS 14, impose que les secteurs opérationnels, tels que présentés au titre de l'information sectorielle, soient identifiés sur la base des données internes utilisées par la Direction du Groupe.
- ✓ IAS 1 révisée (Présentation des états financiers) dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. L'application de ce texte n'aura pas d'incidence sur la situation financière du Groupe mais modifiera la présentation de ses états financiers,
- ✓ IFRIC 13 (Programme de fidélité client), et IFRIC 16 (Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger).

Les comptes consolidés semestriels ne tiennent pas compte :

- ❑ des projets de normes et interprétations qui ne sont encore qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB et à l'IFRIC, à la date de clôture ;
- ❑ des nouvelles normes, révisions de normes existantes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore approuvées par le Comité de la Réglementation Comptable européen à la date de clôture des comptes consolidés annuels. Il s'agit en particulier :

1.2 – Evolution des principes comptables

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe Lexibook dans les états financiers consolidés au 30 septembre 2010 sont identiques à celles utilisées par le Groupe Lexibook au 31 mars 2010. Le Groupe a, en particulier, procédé à l'arrêt de ses comptes en appliquant le principe de continuité d'exploitation.

Le maintien de ce principe repose sur l'hypothèse du renouvellement des financements bancaires discutés dans le cadre de la clause « de revoir » figurant dans l'accord de conciliation du 26 avril 2010 (cf paragraphe « faits marquants de l'exercice »), celui-ci étant nécessaire au fonctionnement normal de la société.

Pour cette raison un certain nombre d'actifs ont été maintenus à leur valeur nette comptable, et en particulier les actifs suivants :

Actifs non courants		
immobilisations incorporelles		7 209 904
impôt différé actif		1 266 738
	<i>Actifs non courants</i>	8 476 642

Si l'application du principe de continuité d'exploitation n'avait pas été retenue ces actifs en particulier auraient dû être dépréciés en tout ou partie.

1.3 – Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros. Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments financiers dérivés, les investissements détenus à des fins de négociation et les investissements disponibles à la vente.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

Note 2 Périmètre et méthodes de consolidation

2.1 – Périmètre

Les sociétés retenues pour la consolidation sont celles dont le groupe Lexibook contrôle directement ou indirectement plus de 20 % des voix à l'exclusion des sociétés ne présentant pas – de par leur taille – un caractère significatif au regard des comptes consolidés du groupe.

2.2 – Méthode de consolidation

Le groupe utilise comme méthode de consolidation, pour l'intégralité de ses filiales, l'intégration globale, car celles ci sont toutes contrôlées de manière exclusive. Les comptes sont intégrés à 100 % poste à poste.

2.3 – Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis suivant la méthode du cours de clôture, selon laquelle :

- Les postes du bilan sont convertis en Euros sur la base des cours officiels de change de fin d'exercice à l'exception des comptes de capitaux propres pour lesquels les cours historiques sont utilisés.
- Les postes du compte de résultat sont convertis, pour chaque devise, en utilisant le cours moyen de l'exercice.

L'incidence des ajustements de conversion est inscrite directement dans un compte spécial au sein des capitaux propres.

2.4 – Opérations éliminées en consolidation

Les soldes et les transactions intra-groupes ainsi que les profits latents résultant de transactions intra-Groupe sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes résultant de transactions intra-Groupe ne sont éliminées que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

Le relevé complet des sociétés du Groupe au 30 septembre 2010 est fourni dans la note 25.

Note 3 – Règles comptables et méthodes d'évaluation

3.1 – Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Les produits provenant de prestations de services sont enregistrés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué sur la base des travaux exécutés. Aucun revenu n'est comptabilisé en cas d'incertitudes significatives quant au recouvrement du prix de la transaction, des coûts associés ou de retour possible des marchandises.

Compte tenu de la typologie de ses clients le chiffre d'affaires brut du groupe fait l'objet de remises ou d'éléments soustractifs et en particulier de remises de fin d'année et de participations publicitaires. Ces dernières étaient comptabilisées en moins du chiffre d'affaires dans le précédent référentiel. Au regard des IFRS, et s'agissant de prestations achetées à nos clients, les participations publicitaires sont comptabilisées en charge (ligne « services extérieurs ») du compte de résultat.

3.2 – Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition de ses titres et la quote-part correspondante des capitaux propres après valorisation à leur juste valeur des éléments d'actifs et passifs achetés.

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de valeur lors de chaque clôture annuelle ou ponctuellement en cas d'indices de pertes de valeur liés à l'apparition d'indicateurs de performance défavorables.

L'ensemble des goodwill du Groupe est totalement amorti depuis l'exercice 2002. Les principes de cette norme n'ont pas trouvé à s'appliquer dans le cadre de l'arrêté au 30 septembre 2010.

3.3 Actifs incorporels

FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les coûts de développement sont activés lorsque l'ensemble des critères (IAS 38) ci-dessous sont remplis :

- 1) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle.
- 2) intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre.
- 3) capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle.
- 4) validation du business plan mettant en évidence le caractère profitable du projet par le comité de pilotage afin de démontrer que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables.
- 5) la disponibilité des ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement. ;
- 6) la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Cette validation formalisée par projet permet au projet d'entrer dans sa phase de capitalisation dite « phase 1 ». Les coûts engagés avant en « phase 0 » sont tous passés en charge et la période de capitalisation des coûts de R&D s'arrête lorsque les développements sont achevés et au plus tard, lorsque le produit passe en phase de commercialisation dite « phase 2 ».

Chaque projet répondant à ces critères fait l'objet d'une demande d'investissement accompagnée d'une étude de rentabilité qui est soumise au comité de direction. L'approbation du comité marque le point de départ du projet et des investissements. Les projets sont traités comme des immobilisations en cours jusqu'à la date de la première vente (hors groupe), date qui correspond à la fin de l'activation des coûts et au point de départ des amortissements. Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont capitalisées si elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et que ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

Les dépenses activées initialement et correspondant à des projets abandonnés (technologies communes ou composants mutualisés) ne pourront être réaffectées à de nouveaux projets que de façon exceptionnelle c'est-à-dire dans le cas où la demande d'investissement du projet arrêté le prévoit. Dans le cas contraire, le projet sera intégralement déprécié.

Les dépenses liées aux activités de développement sont amorties sur la base d'un plan d'amortissement établi au regard d'un prévisionnel de ventes (si la demande d'investissement présente un prévisionnel de ventes de 500, 400 et 100 respectivement les années 1, 2 et 3 l'amortissement sera de 50%, 40% et 10%).

Des tests d'impairment par projet sont mis en œuvre :

- de façon systématique avant la fin de l'exercice au cours duquel le produit rattaché au projet activé est mis en service,
- en cas d'apparition d'indices de pertes de valeur, individuellement, à chaque arrêté. Pour le Groupe le principal indice de perte de valeur est un écart sur 12 mois entre les ventes ou les marges réalisées en retrait de plus de 10% par rapport au plan initial utilisé pour la validation du projet en phase 1 (début de la capitalisation).
- Les projets qui ne remplissent plus les critères de capitalisation sont « mis au rebut » immédiatement.
- Pour le test d'impairment, la valeur recouvrable basée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie découlant du projet est recalculée puis elle est comparée à la valeur nette comptable de l'actif à la date du test (valeur nette comptable au bilan pour l'arrêté. Si la valeur nette comptable est supérieure à la valeur actuelle nette, une provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles est comptabilisée pour la différence.

Le taux d'actualisation des cash-flows utilisé est de 11% (au 30 septembre 2010) et la durée des cash-flows peut varier selon les familles de produits de 2 à 4 ans.

CONCESSIONS DE LICENCES

Conformément au traitement préconisé par IAS 38 (immobilisations incorporelles), les droits relatifs aux concessions de licences ont été immobilisés. Les flux d'avantages économiques futurs attribuables à l'utilisation de ces actifs peuvent varier selon différentes hypothèses.

Les hypothèses prudentes induisant une valeur basse des flux attendus correspondent le plus souvent aux montants des minimums garantis que l'entreprise s'est engagée à verser aux sociétés qui lui concèdent les droits. C'est cette valeur qui a été retenue comme représentative du coût de ces actifs.

Les modes d'amortissement retenus sont ceux préconisés par la norme IAS 38 pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité finie. Ainsi, l'amortissement commence dès que les licences sont exploitées. Il reflète le rythme de consommation des avantages économiques futurs liés à chaque licence. Au cas où les avantages économiques retirés de ces concessions de licence sont supérieurs au plan d'amortissement initial basé sur les minimums garantis, une dotation complémentaire est comptabilisée.

Les durées d'amortissement sont les durées pendant lesquelles les droits sont concédés.

Les licences de marque portées à l'actif font l'objet d'un test de dépréciation lors de chaque arrêté sur la base de l'estimation par le management des flux futurs attendus de l'utilisation des licences sur la durée résiduelle des contrats.

AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Le groupe a procédé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008 à une opération d'échange de marchandises. En contrepartie des produits échangés il a reçu une « ligne de crédit » (APC) utilisable pour un paiement partiel ultérieur éventuel de certaines de ses dettes fournisseurs.

Dans les comptes consolidés, cette opération est analysée comme un échange de biens dissemblables : échange d'un stock contre une immobilisation incorporelle donnant droit à des rabais sur des biens ou services futurs.

- Conformément à IAS 18 §12 et §14, le chiffre d'affaires est enregistré à la date de l'échange pour la juste valeur du stock juste avant l'échange en contrepartie d'une immobilisation incorporelle correspondant aux APC pour le même montant (c'est-à-dire pour une valeur proche de sa valeur nette de réalisation des stocks échangés), dans la mesure où tous les critères énumérés par IAS 18 §14 sur les ventes de biens étaient remplis.
- Aucune marge n'est constatée au compte de résultat au moment de l'échange.
- Un test de dépréciation de valeur est mis en œuvre sur les APC une fois par an, de façon systématique, pour s'assurer que la valeur recouvrable des APC est supérieure à leur valeur nette comptable au bilan de clôture.

Dans les comptes sociaux, le traitement comptable fondé sur le PCG art. 321-3 selon les règles françaises est identique au traitement comptable décrit en IFRS.

Concernant les utilisations faites durant l'exercice, la valeur nette de l'immobilisation est diminuée du montant utilisé (avec en contrepartie une réduction de la dette fournisseur).

Il n'y a pas d'impact résultat sur l'exercice écoulé. Au bilan les utilisations du semestre ont conduit à diminuer la valeur de l'immobilisation de 49.114 euros avec pour contrepartie une diminution de la dette fournisseur du même montant. Par ailleurs, il a été considéré que compte tenu des consommations annuelles, les APC n'avaient pas perdu de valeur et allaient pouvoir être « consommés » d'ici le 31 mars 2018.

Les autres actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur éventuelles.

Les autres actifs incorporels incluent principalement le coût d'acquisition des technologies et licences acquises auprès de tiers. Ces actifs incorporels sont amortis linéairement en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel sur une période maximale de 5 ans.

3.4 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur valeur historique diminuée des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle ne sont comptabilisées à l'actif que lorsqu'elles améliorent l'état de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. L'amortissement est comptabilisé en charges sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

· Immeuble	12 ans
· Matériels de transport	3 à 5 ans
· Matériels et outillages	3 à 10 ans
· Matériel informatique	3 à 5 ans
· Matériel de bureau	5 à 10 ans
· Agencements et installations	3 à 10 ans

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

3.5 – Contrats de location financement

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location – financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués. Ces contrats de location – financement sont comptabilisés au plus bas de la juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location à la date de commencement du contrat.

Lorsqu'il n'existe pas de certitude raisonnable que le preneur devienne propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location, l'actif est amorti sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et sa durée d'utilité.

Les principaux contrats de location portés par le groupe Lexibook sont des contrats de location financement dont le principal contrat est celui lié au siège social en France avec une valeur brute de 1 024 500 € amortis sur 12 ans.

3.6 Clients et affacturage

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Le Groupe procède couramment à des opérations d'affacturage de ses créances clients dans le cadre de son cycle d'exploitation ; ces créances doivent, dans le cadre des IFRS, faire l'objet d'une réintégration dès lors qu'il est établi que les avantages et les risques inhérents à ces créances demeurent à la charge du Groupe. Cet exercice a conduit le groupe à procéder à des réintégrations sous la rubrique « Créances Clients », en contrepartie desquelles une dette financière est constatée. Par ailleurs les dépôts de garanties octroyés dans le cadre du contrat d'affacturage font l'objet d'un reclassement sous la rubrique « Avances et Acompte versés ».

La totalité des programmes d'affacturage est consolidé lors de chaque arrêté.

Les principales caractéristiques des principaux contrats en vigueur à la date de clôture sont les suivantes :

Caractéristiques	France - 1	France - 2
Réserves	18%	22%
Retenue de garantie	15%	15%
Commission d'affacturage	0,49%	0,27%
Commission d'anticipation	Moyenne mensuelle EURIBOR 3 mois + 0,6 points	Moyenne mensuelle EURIBOR 3 mois + 0,6 points

3.7 Stocks

Les stocks sont valorisés à leur coût d'acquisition.

En termes de dépréciation, la méthode diffère en fonction du type de stock

a) Stocks défectueux ou à recycler : ces stocks sont regroupés en différentes catégories. Ces catégories vont permettre de déterminer le niveau de dépréciation à pratiquer. Les taux de dépréciations varient de 5% à 100%

b) Stocks à rotation lente : les stocks de produits neufs font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si la valeur des produits identifiés à « rotation lente » doit être dépréciée et le cas échéant afin de déterminer le niveau de la dépréciation.

La société procède à des dépréciations en fonction des valeurs nettes de réalisation, basées pour l'essentiel sur des perspectives de ventes et de marge attendue.

Une provision à 100% pourra également être décidée si le produit n'est plus commercialisable, pour des raisons spécifiques.

Les nouveautés ne sont jamais dépréciées. Un produit est dit nouveau lorsque sa première date de commercialisation remonte à moins d'un an

3.8 Emprunts portant intérêts

A la date du 15 septembre 2008, Lexibook a procédé à l'émission de 103 449 obligations convertibles avec les caractéristiques suivantes :

- Date de souscription : 30/09/2008,
- Nominal : 14,50 €,
- Taux d'intérêt nominal : 7% l'an,
- Périodicité du coupon : Semestriel, payable 30 mars et 30 septembre,
- Echéance : 30/09/2011,
- Remboursement au gré de la société : Possible à tout moment entre le 30 septembre 2010 et 45 jours avant l'échéance pour un maximum de 34 483 obligations convertibles,
- Prix de conversion : 14,50 €,
- Parité de conversion : 1 pour 1,
- Dilution maximum possible : 8,40 % (dont actions d'autocontrôle) 8,58 % (hors actions d'autocontrôle).

Dans le cadre de l'accord de conciliation signé le 26 avril 2010, l'obligataire s'est engagé à

- a. Reporter le remboursement de l'emprunt obligataire de 1,5 M€ au 26 avril 2015.
- b. Renoncer aux intérêts dus à compter du 26 avril 2010 jusqu'à l'échéance du 26 avril 2015.
- c. Convertir en actions les intérêts courus (59 548,36 €) et la prime de non conversion courue (193 855,00 €), soit 36 201 actions nouvelles.

Emprunt obligataire convertible ou remboursable en actions (« OCEANE »)

Cet instrument financier dit « hybride » contient à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres. Conformément aux normes IAS 32 et IAS 39 « Instruments financiers », la part revenant en capitaux propres correspond à la différence entre la valeur nominale de l'émission et la composante dette. Cette dernière est calculée comme étant la juste valeur d'une dette sans option de conversion et ayant des caractéristiques identiques. La valeur inscrite en capitaux propres correspondant à l'option de conversion n'est pas réévaluée durant la vie de l'emprunt. La composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti sur sa durée de vie estimée.

3.9 Provision pour retraite et obligations assimilées

Des provisions sont constituées afin de couvrir l'intégralité des engagements sociaux correspondant aux avantages versés au personnel au moment et après son départ du Groupe dès lors que les régimes concernés peuvent être qualifiés de régimes à prestations définies.

Ces provisions sont calculées par application d'une méthode actuarielle qui prend notamment en compte :

- l'évolution prévisible des salaires ;
- la rotation des effectifs ;
- le risque de mortalité ;
- un taux d'actualisation financière et, le cas échéant, un taux de rendement attendu sur les actifs financiers dédiés.

3.10 Rémunération sur base d'actions

Lexibook S.A. dispose de deux plans d'attribution d'options de souscription d'actions au 30 septembre 2010. Conformément à la norme IFRS 2, « Paiement fondé sur des actions », est enregistré en charges de personnel un montant représentatif de l'avantage consenti aux bénéficiaires, calculé à la date d'octroi des options sur la base du modèle d'évaluation binomial. La contrepartie de cette charge est directement inscrite en capitaux propres.

3.11 Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources.

3.12 Impôts différés

Les impôts différés résultant des différences temporaires liées aux retraitements de consolidation et aux différences entre les résultats comptables et les résultats fiscaux sont comptabilisés selon la méthode du report variable. Toutes les différences donnent lieu à la comptabilisation d'un impôt différé par application du principe de « la conception étendue ».

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

Les pertes fiscales activées sont imputables sans limitation de durée et ne sont activées que sur les deux entités France et Hong Kong qui sont les deux seules entités encore existantes à l'achèvement de notre réorganisation

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

3.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique trésorerie comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les comptes courants des factors. Les découverts bancaires figurent au bilan en passif courants sous la rubrique concours bancaires courants.

3.14 Information sectorielle

L'information sectorielle est dispensée à deux niveaux :

- 1^{er} niveau l' «activité», analysée selon les méthodes utilisées pour distribuer les produits : FOB / NON FOB
- 2nd niveau le «secteur géographique».

Lexibook a choisi de retenir comme axe d'analyse prioritaire dans son Reporting interne les méthodes qu'il utilise pour distribuer ses produits à ses clients, et en particulier une distribution «départ Hong Kong» (incoterm FOB) opposée à une distribution «rendu» chez le client. En effet, ces deux méthodes de distribution ont des modes de fonctionnement qui leur sont propres et des rentabilités, par nature, différentes.

3.15 Actifs et passifs financiers

3.15.1 Classement des actifs et passifs financiers et modalités d'évaluation

3.15.1 A Instruments financiers dérivés

3.15.1 Aa Champ d'application

Le champ d'application des instruments financiers dérivés a été défini par le Groupe Lexibook conformément aux dispositions et principes introduits par la norme IAS 39.

3 15.1 Ab Evaluation et comptabilisation

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur. Cette juste valeur est déterminée sur la base de prix cotés et de données de marché, disponibles auprès de contributeurs externes. Le Groupe Lexibook peut également faire référence à des transactions récentes comparables ou utiliser une valorisation fondée sur des modèles internes reconnus par les intervenants sur le marché et intégrant des données directement dérivées de données observables telles que des cotations de gré à gré.

La variation de juste valeur de ces instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat sauf lorsqu'ils sont désignés comme instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net. Dans ce dernier cas, les variations de valeur des instruments de couverture sont comptabilisées directement en capitaux propres, hors part inefficace des couvertures.

3 15.1 Ac Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture

Le Groupe Lexibook utilise des instruments dérivés pour couvrir ses risques de change

Les critères retenus par le Groupe Lexibook pour la qualification d'un instrument dérivé comme une opération de couverture sont ceux prévus par la norme IAS 39 :

(1) l'opération de couverture doit couvrir les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie imputables au risque couvert et l'efficacité de la couverture (représentant le niveau de compensation des variations de valeur de l'instrument de couverture avec celles de l'élément couvert ou de la transaction future) se situe dans une fourchette comprise entre 80% et 125% ;

(2) en ce qui concerne les opérations de couverture de flux de trésorerie, la transaction future, objet de la couverture, doit être hautement probable ;

(3) l'efficacité de la couverture est déterminée de manière fiable ;

(4) l'opération de couverture est étayée par une documentation adéquate dès sa mise en place.

Le Groupe Lexibook applique la couverture de flux de trésorerie.

Il s'agit d'une couverture de transactions futures hautement probables où les variations de flux de trésorerie générées par l'élément couvert sont compensées par les variations de valeur de l'instrument de couverture.

Les variations cumulées de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique des capitaux propres pour leur partie efficace et en résultat pour la partie inefficace (correspondant à l'excédent de variations de juste valeur de l'instrument de couverture par rapport aux variations de juste valeur de l'élément couvert).

Lorsque les flux de trésorerie couverts se matérialisent, les montants jusqu'alors enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement aux flux de l'élément couvert.

Le Groupe Lexibook n'applique pas la couverture de juste valeur et la couverture d'un investissement net.

La relation de couverture prend fin dès lors que :

- un instrument dérivé cesse d'être un instrument de couverture efficace ;
- un instrument dérivé échoit, est vendu, annulé ou exercé ;
- l'élément couvert est arrivé à échéance, a été vendu ou remboursé ;
- une transaction future n'est plus considérée comme hautement probable.

Seuls les instruments dérivés externes au Groupe Lexibook étant réputés éligibles à la comptabilité de couverture, les résultats relatifs aux instruments dérivés internes sont éliminés dans les comptes consolidés. Toutefois, dans le cadre d'une relation de couverture initiée au moyen de dérivés internes au Groupe Lexibook, la comptabilité de couverture s'applique s'il est démontré que les instruments dérivés internes donnent lieu à un retournement à l'extérieur du Groupe Lexibook.

3 15.1 Ad Instruments financiers dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture

Certains instruments dérivés ne satisfont pas aux critères de la comptabilité de couverture. Les variations de la juste valeur d'instruments dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont immédiatement comptabilisées au compte de résultat en « Autres profits (pertes) – net ».

Note 4 – Variation du périmètre de consolidation

La filiale Polonaise est en cours de liquidation. Ses actifs et passifs sont présentés, conformément à la norme IFRS 5, sous les rubriques « Actifs destinés à être cédés » et « Passifs liés à des actifs destinés à être cédés ».

Note 5 – Immobilisations incorporelles

Flux d'immobilisations incorporelles en €	31/03/2010	Mouv. de Périmètre	Augmentati on	Diminution	Autres Variations	Ecart de conversion	30/09/2010
Frais de recherche et développement	5 736 729		173 485			-78 696	5 831 518
Concessions, brevets, licences (Hors Crédit-Bail)	10 485 974		1 120 900			183	11 607 057
Concessions, brevets, licences (Crédit-Bail)	364 896						364 896
Ecart d'acquisition	103 565						103 565
Autres immobilisations incorporelles	574 955				-49 114		525 841
TOTAL	17 266 119		1 294 385	0	-49 114	-78 513	18 432 877

Flux d'amortissements des immobilisations incorporelles en €	31/03/2010	Mouv. de Périmètre	Augmen- tation	Diminution	Autres Variations	Ecart de conversion	30/09/2010
Amort / Frais de recherche et développement	3 151 171		603 625			-73 264	3 681 532
Amort / Concessions, brevets, licences (Hors Crédit-Bai)	5 658 289		1 356 876	-15 883	-1	148	7 031 195
Amort / Concessions, brevets, licences (Crédit-Bail)	364 895				1		364 896
Amort / Ecart d'acquisition	103 565						103 565
Amort / Autres immobilisations incorporelles	56 696		16 855				73 551
TOTAL	9 334 616	0	1 977 356	-15 883	0	-73 116	11 254 739

Valeur nette des immobilisations incorporelles en €	31/03/2010	Mouv. de Périmètre	Augmen- tation	Diminution	Autres Variations	Ecart de conversion	30/09/2010
Frais de recherche et développement	2 585 558			430 140		-5 432	2 149 986
Concessions, brevets, licences (Hors Crédit-Bail) (1)	4 827 685			220 093		35	4 607 628
Concessions, brevets, licences (Crédit-Bail)	1				-1		0
Ecart d'acquisition	0						0
Autres immobilisations incorporelles (2)	518 259			16 855	-49 114		452 290
TOTAL	7 931 503		0	667 088	-49 114	-5 397	7 209 904

- (1) dont 4 598 481 € liés aux concessions de licences évoquées en 3.3. On retrouve la contrepartie de l'activation de ces minima garantis en autres dettes d'exploitation part courante (2 312 819 euros – cf note 17.2) et en autres dettes d'exploitation part non courante (2 997 701 euros – cf note 17.3)
- (2) dont 415 308 € liés aux « Assets purchases Credit » évoqués en 3.3
- (3)

Les quatre licences principales au 30 septembre 2010 sont MATTEL, MARVEL, FERRARI et DISNEY. Ces licences représentent plus de 90% du poste net. Les durées de concessions de ces licences sont en moyenne de 5 ans

Note 6 – Immobilisations corporelles

Flux d'immobilisations corporelles en €	31/03/2010	Mouv. de Périètre	Augmen - tation	Diminu - tion	Autres Variations	Écarts de conversion	30/09/2010
Installations tech, mat et outillages ind.	685 601		20 478	-30		-5 978	700 071
Autres immobilisations corporelles (Hors Crédit-Bail)	744 201		47 312	-85 745		2 721	708 489
Autres immobilisations corporelles (Crédit-Bail)	1 457 849			-40 460			1 417 389
Immobilisations corporelles en cours	0						0
TOTAL	2 887 651		67 790	-126 235	0	-3 257	2 825 949
Flux d'amortissements des immobilisations corporelles en €	31/03/2010	Mouv. de Périètre	Augmen - tation	Diminu - tion	Autres Variations	Écarts de conversion	30/09/2010
Amort / Installations tech, mat et outillages ind.	621 846		18 448			-4 971	635 323
Amort / Autres immobilisations corporelles (Hors Crédit-Bail)	565 952		30 562	-25 029		1 322	572 807
Amort / Autres immobilisations corporelles (Crédit-Bail)	1 142 822		49 088	-40 460			1 151 450
Amort / Immobilisations corporelles en cours	0						0
TOTAL	2 330 620		98 098	-65 489	0	-3 649	2 359 580
Valeur nette des immobilisations corporelles en €	31/03/2010	Mouv. de Périètre	Augmen - tation	Diminu - tion	Autres Variations	Écarts de conversion	30/09/2010
Installations tech, mat et outillages ind.	63 755		2 000			-1 007	64 748
Autres immobilisations corporelles (Hors Crédit-Bail)	178 249			-43 966		1 399	135 682
Autres immobilisations corporelles (Crédit-Bail)	315 027			-49 088			265 939
Immobilisations corporelles en cours	0						0
TOTAL	557 031		2 000	-93 054	0	392	466 369

Note 7 – Immobilisations financières

Immobilisations financières en €	31/03/2010	Mouv. de Périètre	Augmen - tation	Diminu - tion	Autres Variations	Écarts de conversion	30/09/2010
Créances rattachées à participations	308 294			-65 442			242 852
Dépôts et cautionnements	107 908		2 958 395	-2 994 429		330	72 204
Autres	0						0
TOTAL	416 202		2 958 395	-3 059 871	0	330	315 056
Provisions sur immobilisations financières en €	31/03/2010	Mouv. de Périètre	Augmen - tation	Diminu - tion	Autres Variations	Écarts de conversion	30/09/2010
Créances rattachées à participations	0						0
Prov / Autres	0						0
TOTAL	0						0
Immobilisations financières nettes en €	31/03/2010	Mouv. de Périètre	Augmen - tation	Diminu - tion	Autres Variations	Écarts de conversion	30/09/2010
Créances rattachées à participations (1)	308 294			-65 442		0	242 852
Dépôts et cautionnements	107 908		2 958 395	-2 994 429		330	72 204
Autres	0						0
TOTAL	416 202		2 958 395	-3 059 871	0	330	315 056

(1) Compte courant de la filiale Polonaise qui trouve sa contrepartie au passif sur la ligne « passifs liés à des actifs destinés à être cédés »

Note 8 – Stocks

Stocks en €	Valeur brute 30/09/2010	Depreciation	Valeur nette 30/09/2010	Valeur nette 31/03/2010
Marchandises	12 210 594	1 244 781	10 965 813	4 901 070
TOTAL	12 210 594	1 244 781	10 965 813	4 901 070

Note 9 – Créances d'exploitation

Créances d'exploitation en €	Valeur brute 30/09/2010	Dépréciations	Valeur nette 30/09/2010	Valeur nette 31/03/2010
Clients	13 784 012	574 071	13 209 941	8 595 486
Charges constatées d'avance (1)	1 487 339		1 487 339	1 168 321
Avances et acomptes versés (2)	2 731 626		2 731 626	4 287 099
TOTAL	18 002 977	574 071	17 428 906	14 050 906

(1) Dont 1 040 499 euros liés aux minima garantis des licences qui sont concédées à l'entreprise

(2) Dont 2 515 028 euros liés au retraitement (réserves) de l'affacturage indiquée en note 3.6

Créances d'exploitation par devise d'origine	USD	GBP	HKD	EUROS	TOTAL
Clients	5 513 104	-60 015	0	7 756 852	13 209 941
Charges constatées d'avance	0	4 313	318 260	1 164 766	1 487 339
Avances et acomptes versés	83 141	37 736	23 747	2 587 002	2 731 626
TOTAL	5 596 245	-17 966	342 007	11 508 620	17 428 906

Créances d'exploitation par échéance	-1mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 12 mois	+1 an	TOTAL
Clients	6 171 558	6 300 043	738 340		13 209 941
Charges constatées d'avance	325 303	222 846	689 190	250 000	1 487 339
Avances et acomptes versés	622 319	948 189	1 161 118		2 731 626
TOTAL	7 119 180	7 471 078	2 588 648	250 000	17 428 906

Note 10 – Autres créances d'exploitation

Autres créances d'exploitation en €	30/09/2010	31/03/2010
Créances au personnel et comptes rattachés	8 945	9 262
Créances sur l'Etat et autres collectivités publiques	781 476	696 307
Comptes courants actifs		
Autres débiteurs courants	79 982	84 443
TOTAL	870 403	790 012

Autres créances d'exploitation par devise d'origine	USD	GBP	HKD	EUROS	TOTAL
Créances au personnel et comptes rattachés				8 945	8 945
Créances sur l'Etat et autres collectivités publiques		173 216	31 360	576 900	781 476
Comptes courants actifs					0
Autres débiteurs courants	366		27 063	52 553	79 982
TOTAL	366	173 216	58 423	638 398	870 403

Autres créances d'exploitation par échéance	-1mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 12 mois	+1 an	TOTAL
Créances au personnel et comptes rattachés	8 945				8 945
Créances sur l'Etat et autres collectivités publiques	329 404	300 869	151 203		781 476
Comptes courants actifs					0
Autres débiteurs courants	366	79 616			79 982
TOTAL	338 715	380 485	151 203	0	870 403

Note 11 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie en €	30/09/2010	31/03/2010
Valeurs mobilières de placement		
Banques, établissements financiers et assimilés	2 035 743	3 109 071
TOTAL	2 035 743	3 109 071

Trésorerie et équivalents de trésorerie par devise d'origine	USD	GBP	HKD	EURO	TOTAL
Valeurs mobilières de placement					
Banques, établissements financiers et assimilés	509 387	230 368	0	1 295 988	2 035 743
TOTAL	509 387	230 368	0	1 295 988	2 035 743

Note 12 – Capitaux propres

12.1 Ecart de conversion

Les écarts de conversion proviennent des filiales situées à Hong Kong, en Angleterre, aux USA et en Pologne.

12.2 Plan d'attribution d'options de souscription d'actions

Au 30 septembre 2010, le Groupe dispose de deux plans d'attribution d'options de souscription d'actions. Ces plans ont les caractéristiques suivantes :

	Plan N°1	Plan N°2
Date d'assemblée	15-juin-99	27-juin-00
Date du Conseil d'Administration	16-juin-99	28-juin-00
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	1 000	2 400
dont :		
- nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par le Comité de Direction	1 000	1 500
- nombre de dirigeants concernés	2	2
Point de départ d'exercice des options	17-juin-2004	29-juin-2005
Date d'expiration	16-juin-2019	28-juin-2020
Prix de souscription	19,01 €	18,69 €
Nombre d'actions souscrites au 30/09/2010	0	0
Personnes concernées :	2	6
dont :		
- Membres du Comité de Direction	2	3
- Direction des Achats et de la Logistique		1
- Direction Commerciale		
- Direction Financière		1
- Direction du Marketing et du Développement		1

La possibilité d'exercice des options du Plan N°2 est ouverte depuis le 29 juin 2005.

En application de la norme IFRS 2 sur les rémunérations en actions ou liées aux actions, les plans octroyés ont fait l'objet d'une valorisation spécifique au bilan du Groupe à compter du 1^{er} janvier 2005. Ce mode de rémunération est décrit en note 3.10.

Le nombre d'options d'acquisition d'actions restant à exercer à la clôture est de 3 400.

Note 13 – Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre des actions ordinaires achetées et détenues à titre d'autocontrôle.

Résultat net par action	30/09/2010	30/09/2009
Résultat net part du Groupe en €	1 279 232	-2 013 663
Nombre d'actions en circulation	1 102 228	1 102 228
Résultat en euros par action	1,16	-1,83

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante.

Résultat net dilué par action	30/09/2010	30/09/2009
Résultat net part du Groupe en €	1 279 232	-2 013 663
Nombre d'actions et instruments dilutifs en circulation	1 105 628	1 105 628
Résultat dilué en euros par action	1,16	-1,82

Note 14 – Dettes financières

Dettes financières en €	30/09/2010	31/03/2010
Emprunts auprès des établissements de crédit (1)	4 745 213	1 682 863
Intérêts courus sur emprunts	33 020	
Autres emprunts et dettes assimilées (2)	11 444 241	16 387 678
Total	16 222 474	18 070 541

(1) Dont 768 151 € liés à l'emprunt obligataire convertible en actions, 3 724 000 € de crédit moyen terme et 253 062 € de crédit baux.

(2) Dont 8 471 852 € de concours bancaires et 2 972 389 € liés à l'affacturage

14.1 Analyse par devise

Dettes financières 30-09-2010 par devises d'origine	Emprunts auprès des ets de crédit	Intérêts courus sur emprunts	Autres emprunts et dettes assimilées	Total
EUR	4 745 213	33 020	4 832 621	9 610 854
USD			2 855 522	2 855 522
HKD			3 756 098	3 756 098
GBP			0	0
Total	4 745 213	33 020	11 444 241	16 222 474

14.2 Analyse par échéances

Dettes financières en € 31 mars 2010	Total	1 an au +	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit (1) (2)	1 682 863	99 439	205 637	1 377 787
Intérêts courus sur emprunts	0			
Autres emprunts et dettes assimilées (3)	16 387 678	16 387 678		
Total	18 070 541	16 487 117	205 637	1 377 787

Dettes financières en € 30 septembre 2010	Total	1 an au +	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit (1) (2)	4 745 213	876 610	3 868 603	
Intérêts courus sur emprunts	33 020	33 020		
Autres emprunts et dettes assimilées (3)	11 444 241	11 444 241		
Total	16 222 474	12 353 871	3 868 603	0

(1) Dont emprunt obligataire convertible en actions 768 151 €

(2) Dont 253 062 euros de crédit bail.

(3) Dont 2 972 389 euros liés à l'affacturage

14.3 Ventilation taux fixe – taux variable

Ventilation de la dette par nature de taux	30/09/2010	31/03/2010
Taux fixe	768 151	1 377 787
Taux variable	15 454 323	16 692 754
Total	16 222 474	18 070 541

Note 15 – Provisions pour pensions et avantages assimilés

Les pensions et indemnités dues aux salariés lors de leur départ en retraite sont constatées dans les comptes au moment de leur versement.

La méthode d'évaluation des engagements sociaux retenue est la méthode des unités de crédit projetées, préconisée par la recommandation CNC n° 2003-R.01 du 1er avril 2003 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

Cette approche équivaut à reconnaître, à la date de calcul, un engagement égal à la valeur actuelle probable des prestations futures estimées multipliée par le rapport entre l'ancienneté à la date de calcul et la date de départ en retraite. Implicitement, cela revient à considérer que l'engagement se constitue au prorata de l'ancienneté. En conséquence, le calcul des prestations futures est effectué en fonction de l'ancienneté et du salaire estimé au jour du versement de la prestation (fin de carrière).

Le salaire est projeté jusqu'à la date de départ en retraite de la façon suivante :

Salaire en fin de carrière = Salaire en date de calcul * (1+ Taux de revalorisation du salaire)^{durée restante}

Puis sont calculés les droits au terme et sont appliquées deux probabilités : une de survie et une de présence (id. non sortie par licenciement ou démission).

Enfin, un prorata (Ancienneté à la date de calcul / Ancienneté à échéance) et un facteur d'actualisation multiplient le résultat obtenu.

Les principales hypothèses retenues sont : retraite à 65 ans (départ volontaire), taux d'inflation de 2%, Turn-over de 14,58% et taux d'actualisation de 2,72% (taux actuariel de l'OAT 10 ans Octobre 2020).

Le montant des engagements au 30 septembre 2010 est de 36 591 € contre 36 535 € au 31 mars 2010.

Note 16 – Autres provisions

Provisions pour autres risques en €	30/09/2010	31/03/2010
Provisions pour restructurations (1)	148 866	418 254
Provisions pour impôts	136 195	137 144
Provisions pour autres risques	49 846	49 790
TOTAL	334 907	605 188

(1) Dont provision pour coûts sociaux 114 828 € et autres coûts pour 34 038 €

Note 17 – Dettes d'exploitation

17-1 Dettes d'exploitation

	30/09/2010	31/03/2010
Dettes d'exploitation en €		
Fournisseurs	11 633 209	5 244 672
Avances et acomptes reçus	2 647 225	2 217 649
TOTAL	14 280 434	7 462 321

	USD	GBP	HKD	EURO	TOTAL
Dettes d'exploitation par devise d'origine					
Fournisseurs	6 437 994	44 446	574 245	4 576 524	11 633 209
Avances et acomptes reçus	392 036	193 903	0	2 061 286	2 647 225
TOTAL	6 830 030	238 349	574 245	6 637 810	14 280 434

	-1mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 12 mois	+1 an	TOTAL
Dettes d'exploitation par échéance					
Fournisseurs	9 513 154	1 352 148	767 907		11 633 209
Avances et acomptes reçus	882 408	1 764 817			2 647 225
TOTAL	10 395 562	3 116 965	767 907	0	14 280 434

17-2 Autres dettes d'exploitation – Part courante

	30/09/2010	31/03/2010
Autres dettes d'exploitation en € - Part courante		
Dettes au personnel et comptes rattachés	511 354	575 370
Dettes sur l'Etat et autres collectivités publiques	250 071	582 926
Autres créditeurs - Courant	282 438	26 092
Fournisseurs d'immobilisations (1)	2 312 819	1 938 770
TOTAL	3 356 682	3 123 158

(1) dont 2 312 819 € liés aux concessions de licences évoquées en 3.3. On retrouve la contrepartie de cette dette en immobilisations incorporelles, cf note 5.

	USD	GBP	HKD	EURO	TOTAL
Autres dettes d'exploitation par devise d'origine- part courante					
Dettes au personnel et comptes rattachés		20 746		490 608	511 354
Dettes sur l'Etat et autres collectivités publiques				250 071	250 071
Autres créditeurs - Courant			7 172	275 266	282 438
Fournisseurs d'immobilisations				2 312 819	2 312 819
Produits constatés d'avance					0
TOTAL	0	20 746	7 172	3 328 764	3 356 682

	-1mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 12 mois	+1 an	TOTAL
Autres dettes d'exploitation par échéance- part courante					
Dettes au personnel et comptes rattachés	247 083	75 303	188 968		511 354
Dettes sur l'Etat et autres collectivités publiques	83 734	164 421	1 916		250 071
Autres créditeurs - Courant	29 039		253 399		282 438
Fournisseurs d'immobilisations	192 735	385 470	1 734 614		2 312 819
Produits constatés d'avance					0
TOTAL	552 591	625 194	2 178 897	0	3 356 682

17-3 Autres dettes d'exploitation – Part non courante

	30/09/2010	31/03/2010
Autres dettes d'exploitation en € - Part non courante		
Comptes courants créditeurs (2)	1 400 000	30 072
Fournisseurs d'immobilisations (1)	2 997 701	3 405 974
TOTAL	4 397 701	3 436 046

- (1) dont 2 997 701 € liés aux concessions de licences évoquées en 3.3. On retrouve la contrepartie de cette dette en immobilisations incorporelles, cf note 5.
- (2) Apports en comptes courants des associés du 26 avril 2010 destinés à être incorporés au capital, tel que mentionné dans l'accord de conciliation bancaire signé en avril 2010.

	USD	GBP	HKD	EURO	TOTAL
Autres dettes d'exploitation par devise d'origine- part non courante					
Comptes courants créditeurs				1 400 000	1 400 000
Fournisseurs d'immobilisations				2 997 701	2 997 701
TOTAL	0	0	0	4 397 701	4 397 701

	-1mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 12 mois	+1 an	TOTAL
Autres dettes d'exploitation par échéance - part non courante					
Comptes courants créditeurs			1 400 000		1 400 000
Fournisseurs d'immobilisations				2 997 701	2 997 701
TOTAL	0	0	1 400 000	2 997 701	4 397 701

Note 18 – Charges de personnel

Charges de personnel en €	30/09/2010	30/09/2009
Salaires	1 808 040	2 286 875
Charges sociales	478 265	568 985
Autres charges de personnel	76 115	19 119
TOTAL	2 362 420	2 874 979

Note 19 – Résultat financier net

	30/09/2010	30/09/2009
Coût de l'endettement net (produits / charges)		
Intérêts provenant de prêts	0	0
Charges d'intérêts	-350 141	-501 153
SOUS-TOTAL	-350 141	-501 153
Autres produits et charges financiers		
Dividendes	0	0
Produits des autres immobilisations financières		
Produits des placements	0	0
Gains de change	1 274 314	1 088 106
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Autres produits financiers	419 165	2 031
Transfert de charges financières		
Pertes de change	-430 554	-817 605
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Autres charges financières	-31 311	-10 515
Revalorisation d'instruments financiers à juste valeur	-548 327	-169 094
SOUS-TOTAL	683 287	92 923
Variation nette des dotations et reprises de provisions financières		
	0	0
SOUS-TOTAL	0	0
TOTAL	333 146	-408 230

Au 30 septembre 2010, l'enregistrement des produits dérivés dans le bilan à la valeur de marché s'est traduit par une perte de 548 327 €. Le résultat de la revalorisation de l'emprunt obligataire se traduit sur le semestre par un gain de 422 500 €.

Note 20 – Impôts sur les résultats

20.1 Charge d'impôts

Le groupe a considéré que les conditions de reconnaissances d'un nouvel actif d'impôt différé n'étaient pas réunies.

Analyse de la charge d'impôts :

Charge d'impôts en €	30/09/2010	30/09/2009
Impôts courants	-1 732	-2 665
Impôts différés	-164 727	110 191
Total	-166 459	107 526

Rapprochement entre la charge d'impôts et résultat avant impôts :

En €	30/09/2010	30/09/2009
Résultat Net Part du Groupe	1 279 232	-2 013 667
Intérêts minoritaires dans le résultat		
Charge d'impôt de la période	-166 459	107 526
Résultat taxable	1 445 691	-2 121 193
Taux d'imposition théorique de la société mère	33,33%	33,33%
(Charge) produit d'impôt théorique	-481 849	706 994
Différences temporaires		
Différences permanentes		
Déficits fiscaux non activés	-356 381	-636 484
Imputation des déficits reportables	69 329	9 693
Différentiel de taux d'imposition	233 877	-65 208
Autres éléments	368 565	92 532
Produit d'impôt	-166 459	107 527
Taux facial de l'impôt groupe	-11,51%	-5,07%

20.2 Impôts différés

Nature des soldes d'impôts différés au 30/09/10 :

En €	30/09/2010	31/03/2010
Impôts différés actifs		
Sur décalages fiscaux temporaires		
Sur retraitement de consolidation	1 266 738	1 423 056
Total	1 266 738	1 423 056
Impôts différés passifs		
Sur décalages fiscaux temporaires		
Sur retraitement de consolidation		
Total	0	0

Origine des impôts différés actifs et passifs :

En €	Actifs	Passifs	Net	Net
	30/09/2010	30/09/2010	30/09/2010	31/03/2010
Immobilisations incorporelles	115 489		115 489	29 969
Immobilisations corporelles		4 293	-4 293	-3 318
Stocks			0	0
Instruments financiers	108 211		108 211	-81 231
Autres actifs	35 832		35 832	48 148
Provisions	70 716		70 716	70 697
Instruments financiers			0	0
Autres passifs		254 184	-254 184	-40 737
Reports fiscaux déficitaires	1 194 967		1 194 967	1 399 528
Actifs (Passifs) d'impôts différés nets	-258 477	-258 477	0	0
Impôts différés actifs au bilan	1 266 738		1 266 738	1 423 056
Impôts différés passifs au bilan		0	0	0
TOTAL	1 266 738	0	1 266 738	1 423 056

Compte tenu de la nouvelle répartition des résultats qui ne concernent plus que les sociétés France et Hong Kong et des taux d'imposition respectifs (17.5% et 33.3%)*, le groupe peut raisonnablement penser que les déficits antérieurs activés pourront être imputés sur les exercices à venir.

Au 30 septembre 2010, le Groupe dispose de reports fiscaux déficitaires non utilisés et non activés dont l'échéance se répartit comme suit :

Maturité des déficits reportables €	Lexibook U.K.	Lexibook Iberica	Lexibook France	Lexibook H.K.	Lexibook Italia	Lexibook Electronica
31/03/2011					134 288	44 267
31/03/2012					133 993	
31/03/2013						416 289
31/03/2014					69 368	321 227
Illimité	3 803 674	447 237	2 608 261	812 848	295 891	
TOTAL	3 803 674	447 237	2 608 261	812 848	633 540	781 783

Note 21 – Transactions avec les parties liées

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec des sociétés non consolidées. Les transactions se font au prix du marché.

21.1 Achats et ventes de biens et services

En €	30/09/2010	30/09/2009
Locations	110 690	110 690
Charges locatives	18 000	18 000
Total	128 690	128 690

**Précision dans le cadre de l'actualisation :*

Les taux d'imposition société en France et Hong Kong sont respectivement de 33.3% et 17.5%

21.2 Rémunération des mandataires sociaux

Rémunération en €	30/09/2010	30/09/2009
Avantages à court terme partie fixe	109 800	173 259
Avantages à court terme partie variable	0	0
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme	10 774	10 774
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
paiements en action	0	0
Total	120 574	184 033

Note 22 – Engagements donnés et reçus

22.1 Engagements donnés

- Lexibook dispose, au 30 septembre 2010, d'engagements d'achat à terme de 9 818 117 dollars US à un cours moyen de 1.3194 dollars par euro.

- Lexibook s'est portée caution auprès de ses partenaires bancaires pour que des « stand-by letter of credit » soient ouvertes au profit de la filiale de Hong Kong, et ce pour 11 300 000 dollars US convertis au cours de clôture de 1,3648 dollars par euro.

Par ailleurs, Lexibook s'est portée caution auprès de la banque HSBC afin que celle-ci accorde à Lexibook Hong Kong une convention de facilité bancaire à hauteur de 2 000 000 dollars US convertis au cours de clôture de 1,3648 et 35 200 000 dollars hong kongais convertis au cours de 10.5918.

- Lexibook a signé deux garanties à première demande, en faveur de COFACREDIT, en garantie des contrats d'affacturage conclus par ses filiales :
 - LEXIBOOK UK Limited pour 350 000 livres sterling ;
 - LEXIBOOK IBERICA pour 1 250 000 euros.
 Du fait de l'arrêt de l'activité des filiales correspondantes, ces contrats sont en cours de résiliation.
- Il n'y a pas d'effets escomptés non échus au 30 septembre 2010.
- La ligne « New Money » fait l'objet d'un gage sur stock à hauteur de 3,5 M€ jusqu'à son remboursement intégral le 15 novembre 2010. Remboursement réalisé à la date du rapport.
- La BRED bénéficie d'un gage sur stock à hauteur de 2.5 fois le financement utilisé. Au 30 septembre, le financement s'élevant à 1 827 K€, le gage sur stocks s'élève à 4 567 K€. Ce nantissement est à échéance au 30 novembre 2010.
- Lexibook SA a un engagement au 30 septembre 2010 sur les lignes « CREDOC » accordées par les banques et utilisées pour financer les achats de marchandise pour un montant de 7 799 K€.
- Dans le cadre de la mise en place du crédit moyen terme de 3,92 M€, un nantissement a été consenti sur le fonds de commerce et les marques conformément à l'accord de conciliation en date du 26 avril 2010.

22.2 Engagements reçus

- Caution de Monsieur Luc Le Cottier à hauteur de 350 K€ jusqu'à remboursement de la ligne New Money au 15 novembre 2010
- Garantie Oséo à hauteur de 1 500 K€ dans le cadre de la mise en place de la ligne « new money »
- Garantie Oséo à hauteur de 70 % dans le cadre de la mise en place du crédit moyen terme de 3,92 M€.

Note 23 – Informations sectorielles

Conformément aux règles de management et au reporting interne du Groupe, les informations sectorielles sont présentées par activités, suivant la méthode de distribution des produits vendus puis par zones géographiques.

23.1 Informations par activités

30 SEPTEMBRE 2010 (€)	CANAL DE DISTRIBUTION 1 (1)	CANAL DE DISTRIBUTION 2 (1)	TOTAL
Chiffre d'affaires net	12 441 920	8 189 921	20 631 841
Autres produits courants	65 289	92 928	158 217
Produits d'exploitation (I)	12 507 209	8 282 849	20 790 058
Coûts d'achat des produits vendus	-8 828 008	-2 649 290	-11 477 298
Dépenses de personnel	-343 125	-2 019 295	-2 362 420
Services Extérieurs	-1 712 813	-1 929 170	-3 641 983
Taxes (hors impôt société)		-124 667	-124 667
Amort. des immobilisations incorporelles et corp.	-261 562	-1 798 009	-2 059 571
Dotations et reprises sur provisions d'exploitation	0	476 603	476 603
Autres produits et charges d'exploitation	-91 760	-395 580	-487 340
Charges d'exploitation (II)	-11 237 268	-8 439 408	-19 676 676
			0
Résultat d'exploitation (III = I + II)	1 269 941	-156 559	1 113 382
			0
TOTAL DES ACTIFS	6 626 239	33 959 626	40 585 865
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorp.	0	1 362 175	1 362 175
TOTAL DES PASSIFS	6 626 239	33 959 626	40 585 865

(1) Le canal de distribution 1 (FOB) correspond aux ventes dont le départ est le lieu de production. Le client prend la disposition des marchandises sur le lieu de production.

(2) Le canal de distribution 2 (NON FOB) correspond à une prestation complète. Lexibook prend à sa charge toute la gestion de la chaîne logistique.

30 SEPTEMBRE 2009 (€)	CANAL DE DISTRIBUTION 1 (1)	CANAL DE DISTRIBUTION 2 (1)	TOTAL
Chiffre d'affaires net	7 158 104	10 115 643	17 273 747
Autres produits courants	95 657	102 059	197 716
Produits d'exploitation (I)	7 253 761	10 217 702	17 471 463
Coûts d'achat des produits vendus	-5 311 506	-4 917 509	-10 229 015
Dépenses de personnel	-415 140	-2 459 839	-2 874 979
Services Extérieurs	-1 262 521	-2 589 587	-3 852 108
Taxes (hors impôt société)	-619	-117 866	-118 485
Amort. des immobilisations incorporelles et corp.	-259 380	-880 836	-1 140 216
Dotations et reprises sur provisions d'exploitation	-8 098	-519 541	-527 639
Autres produits et charges d'exploitation	-42 671	-422 013	-464 684
Charges d'exploitation (II)	-7 299 935	-11 907 191	-19 207 126
			0
Résultat d'exploitation (III = I + II)	-46 174	-1 689 489	-1 735 663
			0
TOTAL DES ACTIFS	7 910 979	37 135 472	45 046 451
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorp.	0	1 409 643	1 409 643
TOTAL DES PASSIFS	7 910 979	37 135 472	45 046 451

23.2 Informations par zone géographique (destination finale)

30 SEPTEMBRE 2010 (en €)	France	Europe (hors France)	Reste du Monde	TOTAL
Chiffre d'affaires net	8 810 094	9 664 028	2 157 719	20 631 841
Résultat d'exploitation	475 430	521 512	116 440	1 113 382
TOTAL DES ACTIFS	17 330 750	19 010 564	4 244 551	40 585 865
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorp.	581 668	638 048	142 459	1 362 175

30 SEPTEMBRE 2009 (en €)	France	Europe (hors France)	Reste du Monde	TOTAL
Chiffre d'affaires net	7 974 784	5 975 485	3 323 478	17 273 747
Résultat d'exploitation	-801 305	-600 416	-333 942	-1 735 663
TOTAL DES ACTIFS	20 796 630	15 582 861	8 666 961	45 046 451
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorp.	650 791	487 636	271 216	1 409 643

Note 24 – Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

Note 25 – Liste des sociétés du Groupe

Liste des filiales et participations en €	Capital	% de détention	Capitaux propres (hors capital)	Valeur brute des titres au 30/09/2010	Valeur nette des titres au 30/09/2010	Prêts / dettes Net	Cautions et avals accordés (1)	Chiffre d'affaires 30/09/2010	Résultat net 30/09/2010	Dividendes versés (-), reçus (+)
A. Filiales détenues à plus de 50%										
Lexibook Hong Kong Limited	47 205	99.9%	2 394 757	236 340	236 340	-1 396 284	13 068 343	22 723 572	1 207 939	
Lexibook Iberica SL	153 104	99.9%	-655 159	153 014		2 803 130		-172 513	-185 081	
Lexibook Electronica LDA	150 000	99.9%	-1 274 160	149 918		1 398 736		-117 106	-87 400	
Lexibook UK	547 099	98.9%	-2 166 779	731 904		2 127 720		551 037	303 682	
Lexibook Polska SP ZOO	12 548	96.0%	-228 608	12 390		242 853		0	-838	
Lexibook Italia	10 400	100.0%	-502 668	20 228		430 963		13 803	35 238	
Lexibook USA	366	100.0%	-94 701	399		0		77 402	-19 897	
Lexibook Germany	25 000	100.0%	78 858	25 000	25 000	-5 493		4 997	2 827	

(1) 13 300 000 USD convertis au cours de clôture de 1,3648 et 35 200 000 HKD convertis au cours de clôture de 10.5918.

NB : Les montants en devises étrangères exprimés en euros dans ce tableau ont été convertis au cours de clôture pour les éléments du bilan et au cours moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat.

Note 26 – Actifs et Passifs financiers courants et non courants

Les actifs et passifs financiers se répartissent entre courant et non courant de la manière suivante :

en €	30 septembre 2010			31 mars 2010		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Emprunts et dettes financières						
Juste valeur négative des dérivés de transaction		- 306 562	- 306 562		- 243 721	- 243 721
Juste valeur négative (+) ou positive (-) des dérivés de couverture		- 20 056	- 20 056			-
Actifs (-) et Passifs (+) financiers		- 326 618	- 326 618		- 243 721	- 243 721

La juste valeur des dérivés est majoritairement déterminée sur la base de prix cotés et de données de marché (voir note 3.15.1 Ab).

Note 27 – Gestion des risques

Le groupe a procédé à une revue de ses risques et il considère qu'il n'y a pas d'autres risques hormis ceux présentés ci-dessous :

27-1 Risques de liquidité

Pour la couverture de ses achats de marchandises, le groupe utilise des lignes de CREDOC et des « Stand By Letter of Credit » (SBLC). Jusqu'à ce jour le groupe a toujours couvert ses besoins en CREDOC et plus généralement les besoins de financement de ses achats de marchandises.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidités et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir sous réserve du maintien des lignes de crédit en cours de renégociation (cf note 1.2 et faits marquants de l'exercice)

Ces financements sont portés par la société mère, Lexibook France S.A. et par sa filiale à Hong Kong. Les besoins de financement sont essentiellement des besoins court terme liés au financement du besoin en fond de roulement.

Les lignes octroyées, leurs utilisations au 30 septembre 2010 et leurs échéances sont détaillées ci-dessous :

LEXIBOOK France					
Nature ligne	Ligne	Utilisation bilan	Utilisation hors bilan	Échéance	Covenants
Emprunt Obligataire	0,77 M€	0,77 M€		21/04/2015	N/A
Credit Moyen Terme	3,92 M€	3,72 M€		21/05/2015	N/A - remb nominal annuel de 0.784 M€
Facilités de caisse	0,15 M€	Néant	Néant	30/11/2010	N/A
Financement sur stocks (1)	1,85 M€	1,83 M€		30/11/2010	Gage sur stocks
CREDOC	9 M\$		7,8 M\$ equivalent à 5,7 M€	30/06/2015	Clause de revoir annuelle
CREDOC New Money	3,5 M€		2,1 M€	15/11/2010	N/A
SBLC	5,3 M\$		5,3 M\$	30/06/2015	Clause de revoir annuelle
LEXIBOOK Hong Kong					
Nature ligne	Ligne	Utilisation bilan	Utilisation hors bilan	Échéance	Covenants
CREDOC et facilités de caisses (1)	8,3 M\$	6,35 M\$ equivalent à 4,65 M€	1,57 M\$	30/06/2015	Clause de revoir annuelle
CREDOC (1)	3M\$	2,71 M\$ equivalent à 1,99 M€		30/06/2015	Clause de revoir annuelle

(1) Total utilisation bilan de 8,47 M€ correspondants aux concours bancaires courants

Pour le financement du poste client, le groupe a mis en place une solution d'affacturage au niveau européen (cf note 3.6). Pour fluidifier son cycle de trésorerie, notamment en raison des effets de saisonnalité marqués, le groupe dispose également de facilités de caisses conséquentes.

Les créances et dettes ont fait l'objet d'une présentation par échéances conforme à la recommandation AMF du 29 octobre 2008 dans les notes 9, 10 et 17.

27-2 Risques financiers

Le Groupe Lexibook, opérant dans un contexte international, est exposé aux risques de change provenant de différentes expositions en devises, principalement l'US dollar. Le risque de change porte notamment sur des transactions commerciales futures.

Le risque de change, crée de la volatilité sur les résultats, les capitaux propres ainsi que sur les flux de trésorerie.

Le Groupe Lexibook a recours à des instruments dérivés dans diverses stratégies de couverture pour éliminer ou limiter les risques financiers auxquels il est exposé.

Les principaux instruments dérivés utilisés sont le change à terme ferme et optionnel.

Les instruments dérivés qui constituent une couverture économique mais qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture en IFRS, sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Dans le cadre de sa gestion des risques, le groupe Lexibook a pour politique de couvrir un budget d'achats futurs de marchandises payables en US dollar. La couverture du budget d'achat a nécessité un découpage en différentes périodes de temps (« time bucket ») suffisamment fines.

Le Groupe Lexibook ne couvre que la part sécurisée de son budget, c'est-à-dire, la part récurrente et peu soumise à aléas. Au 30 septembre 2010, les achats de marchandises payables en US au titre du budget 2010/2011 sont couverts à 48 %.

Risque de change	USD	GBP	HKD
Actifs	6 105 998	385 618	400 430
Passifs	9 685 552	259 095	4 337 515
Position nette avant gestion	-3 579 554	126 523	-3 937 085
Hors Bilan	-13 300 000	-350 000	-35 200 000
Couvertures	-9 818 117		
Position nette globale après gestion	-26 697 671	-223 477	-39 137 085

Sur la base de ces positions nettes et dans le cas d'une appréciation de l'euro face à ces devises de plus ou moins un point, le gain ou la perte potentiel pour la société serait de 266 977 USD, 22 348 GBP et de 391 371 HKD.

L'impact sur les capitaux propres du groupe, en cas d'une appréciation de plus ou moins 1% de l'euro face à ces devises, serait de 24 420 euros face à l'HKD, de -16 197 euros faces à la GBP et de -941 euros face à l'USD.

La totalité des achats sont réalisés en dollars US, 60,2 % du chiffre d'affaires semestriel est réalisé également en USD et présente une couverture naturelle sur cette devise.

27-3 Risques de taux

Risque de taux	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Passifs Financiers	12 353 871	4 478 239	0
Actifs Financiers			
Position nette	12 353 871	4 478 239	0

Dans le cas d'une hausse des taux de 1 point, le manque à gagner serait de 168 321 €

Le groupe analyse régulièrement l'opportunité financière de la mise en place de swaps de taux (variable / fixes). A la date d'établissement du présent rapport, compte tenu du coût jugé élevé des swaps, aucune couverture n'a été initiée.

La ventilation taux fixe / taux variable est présentée dans la note 14.3.

27-4 Risques juridiques

Contrats de licences de marques

Au cours des trois dernières années, des contrats de licence de marque ont été conclus par LEXIBOOK avec des partenaires tels que Mattel, Ferrari, Walt Disney, Hasbro, Marvel, Noddy. D'une durée de 3 à 5 ans reconductibles, ils prévoient des montants minima garantis de royalties à verser aux concédants. Ces minima seront atteints pour l'exercice 2010-2011 et le seront également pour les exercices à venir. Les taux de royalties varient traditionnellement de 3% à 17%. Sur le premier semestre 2010-2011, les royalties au-delà des minima garantis (dont l'amortissement sur la période a été de 1 335 083 euros) ont représenté 273 396 euros.

Les licences sont accordées à la fois pour des durées variables, traditionnellement trois à cinq ans, dont les termes sont différents, sur plusieurs familles produits (en moyenne 5 à 10). Le groupe considère que ces éléments, notamment, produisent un effet dilutif sur le risque de dépendance.

	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Chiffre d'Affaires sous Licences	12,557,897	9,613,012	12,586,941
%	60.9%	55.7%	65.4%
Chiffres d'Affaires hors Licences	8,073,944	7,660,735	6,673,002
%	39.1%	44.3%	34.6%
TOTAL	20,631,841	17,273,747	19,259,943

Part de la licence la plus importante	19.0%	21.8%	31.0%
Part des 5 premières licences	57.9%	50.1%	62.2%
Part des 10 premières licences	60.9%	54.7%	64.5%

Le risque de non renouvellement des licences serait d'avoir en stock des marchandises qui ne seraient plus commercialisables. Au cours des dernières années, les enjeux n'ont pas été significatifs, d'autant plus que les contrats de licence prévoient tous une clause dite de « sales off » permettant de vendre les produits pendant une période de 3 à 12 mois après l'échéance du contrat.

Risque réglementaire :

Compte tenu de l'harmonisation européenne et de la directive R&TTE supprimant les contraintes liées notamment aux casques VHF, il n'y a pas de risque réglementaire existant à ce jour. LEXIBOOK se conforme au règlement CE 1103/97. Il n'existe aucun risque résultant d'une réglementation au 30/09/2010 sur l'ensemble des produits commercialisés par LEXIBOOK.

Tous les produits fabriqués et commercialisés par LEXIBOOK répondent aux normes de compatibilité électromagnétique applicables dans l'Union Européenne. En outre, conformément à la législation en vigueur, le segment spécifique du jouet répond à toutes normes mécaniques, chimiques, électriques et d'inflammabilité, nous garantissant une parfaite sécurité.

27-5 Risques fiscaux

Au mieux de notre connaissance, la société n'est exposée à aucun risque fiscal. Aucun contrôle n'est en cours.

27-6 Risques industriels et liés à l'environnement

LEXIBOOK n'est dépendant d'aucun fournisseur en particulier. La société a en permanence la possibilité de recourir à des fabricants différents en cas de besoin. Un plan d'urgence lui permet de réorganiser sa production en quelques semaines. Ce risque est donc pris en compte par l'entreprise.

Environ seize usines travaillent à la fabrication des produits. Elles sont soumises à des impératifs de qualité, de prix et de délai, dont le défaut est sanctionné par des pénalités.

Ces usines ont été sélectionnées en fonction de leur solidité financière et de leur qualité de production.

Enfin, les usines sont liées à LEXIBOOK par des accords de confidentialité et de non divulgation d'informations.

Il n'existe aucun lien contractuel avec les usines qui fournissent les produits, autre que des commandes passées régulièrement. Le délai de règlement moyen de ces fournisseurs est de 30 à 60 jours par virement bancaire ou lettre de crédit.

Le risque de composants défectueux, inhérent à l'activité et partagé par tous les autres constructeurs, est maîtrisé grâce à un contrôle exercé directement par LEXIBOOK Hong-Kong sur les usines de fabrication asiatiques ou indirectement, par le biais d'entreprises spécialisées. Ce risque ne s'est jamais traduit par des difficultés réelles au cours des années passées.

Le risque de pénurie de composants n'est pas significatif étant donné la diversité des fournisseurs de Lexibook, sa capacités à anticiper les besoins de ses clients et la possibilité de substituer les composants indisponibles. Il n'y a eu aucune tension sur le marché des composants au cours de l'exercice 2010-2011 dont Lexibook aurait pu subir les effets pervers.

Risques technologiques : LEXIBOOK maîtrise sa recherche et développement ainsi qu'une partie de sa production. En effet, son bureau d'études basé à Hong-Kong est proche des sites de fabrication et assure ainsi un suivi attentif du risque technologique.

Etant donné la nature de son activité, la société protège ses marques et ne dépose pas de brevets.

Dans le domaine de la propriété industrielle, les logos, les marques LEXIBOOK, LEXIBOOK Junior, TOUCHMAN et Tablet PC et plus de 100 marques appartenant à la société, sont déposés en France et pour partie en Europe et / ou dans le monde entier. Les protections courent jusqu'en 2013 pour les plus proches à 2024 pour les plus lointaines.

Dans le courant de l'année 1999, LEXIBOOK a étendu la protection de ses marques à l'Internet, en procédant à l'enregistrement de noms de domaine correspondant à son portefeuille de marques internationales.

Autres risques particuliers :

Intensification de la pression sur les prix et risque de concurrence

Sur le marché des produits électroniques grand public, l'érosion observée sur les prix de vente s'accompagne d'une érosion de la marge des offreurs.

La réponse consiste à :

- Lancer de nouveaux produits,
- Créer de la valeur ajoutée grâce à de nouvelles fonctionnalités, améliorer le marketing autour des produits,
- Augmenter les ventes et donc nos approvisionnements pour obtenir des conditions d'achats attractives,

- Maintenir nos frais de structure à un plus faible niveau que nos concurrents, qui en raison de leur taille, connaissent des frais fixes incompressibles supérieurs aux nôtres.

27-7 Risque clients

Le délai de paiement moyen est de 60 jours. La société souscrit une assurance-crédit sur pratiquement tous ses clients, à hauteur de 60 à 75 % de la créance TTC selon qu'il s'agisse de clients dénommés (c'est-à-dire signalés et pour lesquels une autorisation a été demandée) ou non dénommés.

Les principaux clients sont les enseignes majeures de la grande distribution et de la distribution spécialisée : Joue club, Argos, Carrefour, Auchan, Lidl, Leclerc, Toy's R us, Tesco, Systeme U et Corte ingles. 13,75 % du chiffre d'affaires est réalisé avec Joueclub, le reste est réparti de manière à peu près uniforme entre les autres acteurs.

27-8 Risque de non reconstitution des fonds propres

Compte tenu du résultat semestriel et du projet d'augmentation de capital en cours, la société estime que les capitaux propres devraient être supérieurs à la moitié du capital à la clôture de l'exercice.

27-9 Assurance – Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus

L'entreprise dispose d'assurances pour l'ensemble des risques généraux inhérents à l'exercice de son activité. La société à notamment une assurance multirisque professionnelle - qui couvre les risques d'incendie (à hauteur de 2 717 256 € par sinistre), les frais supplémentaires d'exploitation (à hauteur de 450 000 € par sinistre), le vol (à hauteur de 38 000 €) - une assurance responsabilité civile de l'entreprise couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels confondus (à hauteur de 9 125 846 € par sinistre) , une assurance stocks (à hauteur de 6 millions d'euros par sinistre) et marchandises transportées (à hauteur de 914 695 € par transport), une assurance risque clients (France et export), une assurance hommes clefs (en cas de décès de Aymeric ou Emmanuel LE COTTIER, la société Lexibook percevra 805 000 euros individuellement) et une assurance du parc automobile. Les risques susceptibles d'être encourus ont été objectivement appréciés et bénéficient d'une couverture appropriée. Au titre du premier semestre 2010-2011 les primes relatives à toutes ces assurances se sont élevées à 104 452 € pour l'ensemble du groupe Lexibook.

27-10 Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou litiges pouvant avoir ou ayant eu, dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société et de ses filiales.

Note 28 – Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments financiers dérivés utilisés par le groupe sont essentiellement des couvertures de change. Au 31 mars 2010, ces couvertures étaient matérialisées par des accumulateurs avec barrière désactivante à l'euro. Les éléments contractuels de ces accumulateurs ne permettent pas de déterminer de façon certaine les accumulations possibles, nous les avons donc considérés comme non-efficaces et leur juste valeur a été portée directement en résultat. Les créances clients ainsi que les dettes fournisseurs sont valorisés au coût historique amorti. Il en a été de même des dettes financières au 31 mars 2009 et 31 mars 2010.

Les instruments dérivés sont comme indiqué ci-dessus, considérés comme non efficaces et comptabilisés à la « juste valeur avec contre partie en compte de résultat ».

La juste valeur retenue repose sur un modèle de valorisation (celui de la banque) rapproché de paramètres observables à défaut de marché de cotation officiel pour les instruments de couverture souscrits par le groupe au 31 mars 2010 (contrats de change spécifiques avec accumulateurs et barrières désactivantes).

La comptabilité de couverture est appliquée en conformité avec les principes de la norme IAS 39 et concerne les dérivés en couverture de flux de trésorerie futurs.

28.1 Couverture de juste valeur

Non utilisée.

28.2 Couverture de flux de trésorerie

Le Groupe Lexibook applique la couverture de flux de trésorerie liés notamment aux prévisions d'achat de marchandises en devises.

28.3 Couverture d'investissements nets à l'étranger

Non utilisée

28.4 Impact des dérivés de couverture en capitaux propres

Ils sont classés en actifs (JV positive de l'instrument) ou passifs (JV négative de l'instrument) financiers à la juste valeur en contre partie du compte de résultat.

Au 30 septembre 2010, les variations de juste valeur des dérivés de couverture enregistrées en capitaux propres sur la période s'analysent comme suit :

en €	Variations brutes de juste valeur reconnues en capitaux propres (1)	Impôts liés aux variations brutes de juste valeur reconnues en capitaux propres	Variations nettes de juste valeur reconnues en capitaux propres (1)	Inefficacité	Variations brutes de juste valeur transférées en résultat (2)	Impôts liés aux variations brutes de juste valeur transférées en résultat	Variations nettes de juste valeur transférées en résultat (2)
Dérivés de couverture de :							
Taux	Non utilisé						
Change		-	-				-
Investissement net à l'étranger	Non utilisé						
Matière première	Non utilisé						
Dérivés de couverture	-	-	-		-	-	-

*(1) + / - Augmentation / Diminution des capitaux propres

((2) + / - Augmentation / Diminution du résultat

28.4.1 Dérivés de couverture de taux

Non utilisés.

28.4.2 Dérivés de couverture de change

Les éléments constitutifs des dérivés de couverture de change sont les suivants :

- Au 30 septembre 2010 :

en €	Notionnel à recevoir au 30 septembre 2010				Notionnel à livrer au 30 septembre 2010				Juste valeur
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	
Change à terme ferme	2 198 124			2 198 124				-	
Change à terme optionnel	4 995 199			4 995 199				-	
Swaps				-				-	
Dérivés de couverture	7 193 323	-	-	7 193 323	-	-	-	-	-

- Au 31 mars 2010 :

en €	Notionnel à recevoir au 31 mars 2010				Notionnel à livrer au 31 mars 2010				Juste valeur
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	
Change à terme ferme				-				-	
Change à terme optionnel	8 069 219			8 069 219				-	
Swaps				-				-	
Dérivés de couverture	8 069 219	-	-	8 069 219	-	-	-	-	-

28.4.3 Couvertures de flux de trésorerie liées aux matières premières

Non utilisés.

Note 29 – Instruments dérivés non comptabilisés en couverture

29.1.1 Dérivés de taux détenus à des fins de transaction

Non utilisés.

29.1.2 Dérivés de change détenus à des fins de transaction

Les éléments constitutifs des dérivés de change détenus à des fins de transaction se répartissent comme suit :

- Au 30 septembre 2010 :

en €	Notionnel à recevoir au 30 septembre 2010				Notionnel à livrer au 30 septembre 2010				Juste valeur
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	
Change à terme ferme	2 218 180			2 218 180				-	20 056
Change à terme optionnel	5 222 996			5 222 996				-	306 562
Swaps				-				-	
Instruments dérivés de couverture de change détenus à des fins de transaction	7 441 176	-	-	7 441 176	-	-	-	-	326 618

- Au 31 mars 2010 :

en €	Notionnel à recevoir au 31 mars 2010				Notionnel à livrer au 31 mars 2010				Juste valeur
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	
Change à terme ferme				-				-	
Change à terme optionnel	7 564 107			7 564 107				-	243 721
Swaps				-				-	
Instruments dérivés de couverture de change détenus à des fins de transaction	7 564 107	-	-	7 564 107	-	-	-	-	243 721

29.1.3 Dérivés actions

Non utilisés.

29.1.4 Contrats dérivés de matières premières non qualifiés de couverture

Non utilisés.

Personne assumant la responsabilité du rapport financier semestriel

Le président du Directoire, Monsieur Aymeric LE COTTIER, est responsable des informations contenues dans le présent document.

Attestation du Président du Directoire

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint, présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Les Ulis, le 8 décembre 2010

Aymeric LE COTTIER,
Président du Directoire

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information semestrielle 2010-2011

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés de la société Lexibook Linguistic Electronic System SA, relatifs à la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité de votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « faits marquants de l'exercice » et sur la note 1.2 de l'annexe, qui exposent (i) les modalités de l'accord de conciliation bancaire du 26 avril 2010 et (ii) l'application du principe de continuité d'exploitation reposant sur l'hypothèse d'une issue favorable des discussions actuellement en cours avec les banques concernant le renouvellement des financements nécessaires au fonctionnement normal de la société.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Fait à Paris et Courbevoie, le 8 décembre 2010

Les commissaires aux comptes

C et V AUDIT ET ASSOCIES

Mazars

GEORGES DE BONDY

SERGE CASTILLON

II / MISES A JOUR DU DOCUMENT DE REFERENCE AU 31 MARS 2010

Les renseignements concernant ce chapitre sont fournis dans le document de référence de LEXIBOOK déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 juillet 2010 sous le numéro D.10-0659. Ces informations restent exactes sous réserve des compléments suivants.

1. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Afin d'être en conformité avec le § 9.1 de l'Annexe I du règlement général, nous vous présentons les comptes consolidés annuels sur trois années :

<u>En Euros</u>	Notes	31 MARS 2010	31 MARS 2009	31 MARS 2008
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	3 109 071	5 104 460	5 340 809
Créances d'exploitation	9	14 050 906	17 288 764	8 092 636
Instruments financiers dérivés		243 721	6 539	0
Stocks	8	4 901 070	9 735 490	9 235 430
Autres créances d'exploitation	10	790 012	1 002 871	1 186 309
<i>Actifs courants</i>		23 094 780	33 138 124	23 855 184
Actifs destinés à être cédés		77 592	117 051	148 100
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles	5	7 931 503	7 236 694	5 392 012
Immobilisations corporelles	6	557 031	766 399	944 199
Immobilisations financières	7	416 202	407 844	359 050
Impôt différé actif		1 423 056	1 671 513	1 556 312
<i>Actifs non courants</i>		10 327 792	10 082 450	8 251 573
TOTAL ACTIF		33 500 164	43 337 625	32 254 857
Dettes courantes				
Concours bancaires courants		13 252 998	16 675 487	8 115 918
Dettes financières - Part courante	14	3 234 119	5 738 042	7 067 005
Dettes d'exploitation		7 462 321	8 282 708	4 645 474
Dettes d'impôt société	20	42 141	27 555	21 287
Provisions - Part courante	16	13 255	13 255	134 801
Instruments financiers dérivés	26	0	0	1 057 408
Autres dettes d'exploitation	17	3 123 158	2 946 273	2 282 664
<i>Dettes courantes</i>		27 127 992	33 683 320	23 324 557
Passifs liés à des actifs destinés à être cédés		307 889	327 737	312 067
Passifs non courants				
Dettes financières - Part non courante	14	1 583 424	1 682 864	413 302
Impôt différé passif	20	0	0	6 926
Provisions - Part non courante	15/16	591 933	645 684	155 742
Autres dettes non courantes	17	3 436 046	2 624 765	1 974 442
<i>Dettes non courantes</i>		5 611 403	4 953 313	2 550 412
Total des dettes courantes et non courantes		32 739 395	38 636 633	25 874 969
Capitaux propres				
Capital	12	3 883 266	3 883 266	3 883 266
Réserves et report à nouveau		541 724	2 571 300	1 056 795
Ecarts de conversion		-182 357	702 791	-251 103
Résultat de l'exercice	13	-3 789 753	-2 784 102	1 378 863
<i>Capitaux propres</i>		452 880	4 373 255	6 067 821
TOTAL DETTES ET CAPITAUX PROPRES		33 500 164	43 337 625	32 254 857

	Notes	31 MARS 2010	31 MARS 2009	31 MARS 2008
En Euros				
Chiffre d'affaires net		39,389,457	42,044,371	47,190,015
Autres produits courants		384,907	488,155	417,680
Produits d'exploitation (I)		39,774,364	42,532,526	47,607,695
Coûts d'achat des produits vendus		-23,529,742	-22,078,899	-24,622,498
Dépenses de personnel	18	-5,659,739	-6,537,672	-6,077,681
Services Extérieurs		-9,220,692	-9,736,194	-9,600,752
Taxes (hors impôt société)		-213,366	-342,486	-249,534
Amort. des immobilisations incorporelles et corp.		-2,248,582	-2,380,654	-3,366,662
Dotations et reprises sur provisions d'exploitation		-688,180	-333,825	-68,548
Autres produits et charges d'exploitation		-1,152,554	-1,877,334	-697,895
Charges d'exploitation (II)		-42,712,855	-43,287,064	-44,683,570
Résultat d'exploitation (III = I + II)		-2,938,491	-754,538	2,924,125
Coût de l'endettement net		-953,988	-1,197,214	-1,400,793
Autres produits et charges financiers		-39,524	-911,949	-234,442
Autres (pertes) / profits nets		282,865	307,999	-236,308
Dotations et reprises aux provisions financières		0	0	0
Résultat financier (IV)	19	-710,647	-1,801,164	-1,871,543
Résultat Courant avant impôt (V = III + IV)		-3,649,138	-2,555,702	1,052,582
Impôt sur le résultat	20	-171,651	-118,881	243,274
Produits (charges) des activités abandonnées		31,036	-109,519	83,007
Résultat net		-3,789,753	-2,784,102	1,378,863
Résultat net de base par action		-3.44	-2.53	1.25
Résultat net dilué par action		-3.44	-2.53	1.25
Produits et charges comptabilisés sur capitaux propres				
Couverture de flux de trésorerie net d'impôt			28,942	-473,534
Autocontrôle				-84,876
Effet de change sur les postes de bilan		-130,622	1,023,952	-1,011,772
Résultat global		-3,920,375	-1,731,208	-191,319

Nous vous présentons le tableau des chiffres clés semestriels :

Tableau des chiffres clés	€	
	Au 30/09/10	Au 30/09/09
Capital social	3 883 266	3 883 266
Capitaux propres part du groupe	1 428 820	1 977 897
Dettes financières	16 222 474	27 575 777
Actif immobilisé	7 991 329	9 374 155
Total bilan	40 585 865	45 046 451
Produits d'exploitation	20 790 058	17 471 463
Résultat d'exploitation	1 113 382	-1 735 663
Résultat courant avant impôts	1 446 528	-2 143 893
Résultat net consolidé part du groupe	1 279 232	-2 013 663
Résultat net consolidé part du groupe par action	1,16	-1,83
Ratio d'endettement net (1)	993%	1032%
Ratio d'endettement net retraité (2)	785%	820%
Dividendes distribués	0	0

(1) Le ratio d'endettement net est calculé en prenant le total des dettes financières moins la trésorerie active, rapporté au total des fonds propres

(2) Le ratio d'endettement net retraité est calculé en prenant le total des dettes financières retraité de l'affacturage moins la trésorerie active, rapporté au total des fonds propres

2. FACTEURS DE RISQUES

Ce chapitre met à jour les facteurs de risque du document de référence et du rapport financier semestriel, et s'y substitue. Le groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous :

A - Risques de liquidité

Tableau de synthèse de l'endettement au 31 mars 2010, 31 mars 2009, 30 septembre 2010 et 30 septembre 2009 :

	30/09/2010	30/09/2009	31/03/2010	31/03/2009
Emprunt Obligataire	768,151	1,377,787	1,377,787	1,377,787
Crédit moyen terme	3,724,000	0	0	0
crédits baux	253,062	356,539	305,076	413,301
Concours bancaires	8,471,852	21,646,377	13,252,998	16,675,487
Affacturage	2,972,389	4,195,074	3,134,680	5,629,818
Intérêts courus	33,020	0	0	0
Total dettes financières - A	16,222,474	27,575,777	18,070,541	24,096,393
Trésorerie active - B	2,035,743	7,170,971	3,109,071	5,104,460
Comptes courants associés - C	1,400,000	30,072	30,072	30,072
Total endettement (A-B+C)	15,586,731	20,434,878	14,991,542	19,022,005

Ces éléments sont décrits dans les notes 11 (trésorerie active), 14 (dettes financières) et 17.3 (autres dettes d'exploitation non courantes) des comptes financiers.

Les lignes de concours bancaires et affacturage sont en amélioration au 30/09/10 du fait de l'activité FOB plus importante sur le premier semestre (voir § activité FOB) et la mise en place d'un crédit moyen terme lors de la signature du premier protocole (dont les 2 premières échéances ont déjà été honorées).

La diminution de l'emprunt obligataire est la constatation dans les comptes consolidés des conséquences du protocole avec les partenaires bancaires telles que détaillées dans le § « faits marquants » des comptes semestriels au 30 septembre 2010.

Pour la couverture financière de ses achats de marchandises, le groupe utilise des lignes de CREDOC et des « Stand By Letter of Credit » (SBLC). Jusqu'à ce jour le groupe a toujours couvert ses besoins en CREDOC et plus généralement les besoins de financement de ses achats de marchandises.

Ces financements sont portés par la société mère, Lexibook France S.A. et par sa filiale à Hong Kong. Les besoins de financement sont essentiellement des besoins court terme liés au financement du besoin en fond de roulement.

La société avait initialement conclu le 26 avril 2010 un protocole avec ses partenaires bancaires dont le détail est décrit dans les risques de liquidité des comptes semestriels et qui lui assurait son financement et prévoyait une clause de revoir avant le 31 janvier 2011.

Dès avant cette date, la société a engagé une négociation avec ses partenaires bancaires pour obtenir le maintien de ses lignes de crédit. Ce renouvellement a fait l'objet d'un nouveau protocole de conciliation le 4 janvier 2011 et homologué devant le tribunal de commerce en date du 10 janvier 2011.

Le tableau ci-dessous présente les lignes de crédit, leurs échéances et leurs garanties telles qu'elles résultent du nouveau protocole homologué le 10 janvier 2010. Les montants tirés sont ceux à date du 30 novembre 2010 en cohérence avec la date retenue dans la table des capitaux propres et d'endettements de la note d'opération :

LEXIBOOK France					
Nature ligne	Ligne	Utilisation bilan	Utilisation hors bilan	Échéance	Conditions particulières
Emprunt Obligataire	0.80 M€	0.80 M€		21/04/2015	N/A
Credit Moyen Terme	3.92 M€	3.53 M€		21/05/2015	N/A - remb nominal annuel de 0.78 M€
Facilités de caisse	0,15 M€	Néant	Néant	30/10/2011	Gage sur stocks à hauteur de 2.9 M€
Crédit de campagne	1 M€	Néant		30/10/2011	Gage sur stocks à hauteur de 2.9 M€
CREDOC	7.6 M\$		6.6 M\$ equivalent à 5,1 M€	31/01/2012	Clause de revoir annuelle
CREDOC New Money	3.5 M€			30/11/2011	A compter du 01/04/2011
SBLC	5,3 M\$		5,3 M\$	31/01/2012	Clause de revoir annuelle
La ligne New Money cadre avec les besoins de financement saisonniers de Lexibook					
LEXIBOOK Hong Kong					
Nature ligne	Ligne	Utilisation bilan	Utilisation hors bilan	Échéance	Conditions particulières
CREDOC et facilités de caisses	8,3 M\$	8.25 M\$ équivalent à 6.35 M€		31/01/2012	Clause de revoir annuelle
CREDOC	3M\$	0.25 M\$ équivalent à 0.19 M€		31/01/2012	Clause de revoir annuelle

Les échéances de lignes accordées par le protocole sont compatibles avec les besoins de financement de campagne 2011 de Lexibook. Les lignes octroyées à Lexibook Hong Kong peuvent, pour partie, être utilisées en facilités de caisse ou en CREDOCS. Pour des raisons techniques locales, les engagements CREDOCS sont comptabilisés dès la prise de cet engagement, contrairement en France, où les utilisations de lignes CREDOCS sont exclusivement des engagements hors bilan.

Pour le financement du poste client, le groupe a mis en place une solution d'affacturage au niveau européen (cf note 3.6 des comptes au 31/03/10).

Comme indiqué ci-dessus, le 4 janvier 2011, un accord de conciliation a renouvelé les engagements pris par nos partenaires bancaires et financiers ; Il a été homologué par le tribunal le 10 janvier 2011. Les principaux termes de cet accord sont :

- 1) Engagements des banques
 - a. Maintien à l'identique des lignes de crédit consenties à Lexibook Hong Kong (5,3 M\$ de lettre de crédit stand by et 6 M€ de contre garantie au profit de banques de Hong Kong pour ouvertures de lignes à la société Lexibook Hong Kong) et des lignes de crédits documentaires actuelles ou équivalent consenties à la société Lexibook France (3,89 M€ et 2,39 M\$ de lignes de crédits documentaires) jusqu'au 31 janvier 2012.
 - b. Renouvellement à l'identique des lignes de crédits documentaires dites « New money » à hauteur de 3,5 M€ au profit de Lexibook France jusqu'au 30 novembre 2011 et qui permettent d'assurer les pics de trésorerie liés à la saisonnalité.
 - c. Renouvellement d'un crédit de campagne à hauteur de 1 M€ (précédemment 1.85 M€) et à l'identique d'une facilité de caisse de 0,15 M€, échéance 30 octobre 2011.
 - d. Renouvellement à l'identique des lignes de couverture de change à hauteur de 13.5 M\$ et possibilité en négociation bilatérale de compléter ces lignes de 6 M\$ en fonction du chiffre d'affaires passé en FOB. Sachant que le besoin de l'entreprise par le passé était de l'ordre de 20 M\$, la société estime que le protocole lui permet faire face à tous ses besoins.
 - 2) Engagements de l'obligataire identiques à ceux du premier protocole (cf faits marquants du rapport semestriels)
 - 3) Engagements des actionnaires majoritaires (MM Aymeric, Emmanuel et Luc Le Cottier)
 - a. Conversion de leur compte courant d'associés de 1,4 M€ (versé le 28/04/10) à la faveur de l'augmentation de capital avec maintien de DPS visé ce jour. €, s'ils ne pouvaient convertir la totalité en cas de souscription importante du public, ils devraient maintenir en compte courant le résiduel jusqu'à ce que les fonds propres ou quasi fonds propres soient portés à hauteur de 6 M€.
 - b. Recherche d'investisseurs afin de renforcer les fonds propres ou quasi fonds propres du groupe pour les porter à hauteur d'au moins 6 M€ d'ici le 31 décembre 2011 (cf § N et §3.2.2 information sur le renforcement des fonds propres)
 - 4) Inscription de nantissement des comptes titres LEXIBOOK détenus par la famille LE COTTIER et représentant globalement (52.79%) du capital de la Société
 - Soit Monsieur Luc LE COTTIER : (152.407 actions)
 - Soit Aymeric LE COTTIER (222.195 actions)
 - Soit Emmanuel LE COTTIER (220.978 actions)
- La mainlevée de cette garantie sera donnée après parfait paiement des sommes dues au titre de la « new money ».
- 5) Garantie OSEO à hauteur de 1.5M€ sur la « new money »

Hormis le non-respect des échéances de remboursements et le respect des engagements sur le renforcement des fonds propres ou quasi fonds propres, il n'y a pas de clause de défaut ou d'exigibilité anticipée.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et estime que ce nouvel accord lui permet de faire face à ses engagements et échéances sur une période d'au moins 12 mois et assurer la continuité de son exploitation.

Toutefois la société précise que cette déclaration est basée sur l'hypothèse d'avoir porté ses fonds propres ou quasi fonds propres à hauteur de 6 M€ d'ici le 31/12/2011. La société va fournir ses meilleurs efforts pour tenir cet engagement mais ne peut apporter de garanties quant à l'atteinte de cet objectif.

En cas de non-respect de cet engagement, ses partenaires bancaires et obligataires pourraient alors demander le remboursement anticipé de leurs lignes moyen terme (2.5 M€ au 31/01/2012) et obligations (1.5M€).

Compte tenu des clauses d'exigibilité anticipée du protocole, la demande de remboursement anticipé ne pourrait intervenir au plus tôt le 31 janvier 2012 pour les créanciers bancaires et au plus tôt mi-janvier 2012 pour les créanciers obligataires.

B - Risques financiers

Le Groupe Lexibook, opérant dans un contexte international, est exposé aux risques de change provenant de différentes expositions en devises, principalement l'US dollar. Le risque de change porte notamment sur des transactions commerciales futures.

La totalité des achats sont réalisés en dollars US, 60,2 % du chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2010-2011 et 42% du chiffre d'affaires annuel estimé pour 2010-2011 sera réalisé également en USD (contre 27% du chiffre d'affaires réalisé en 2009-2010) et présente donc une couverture naturelle sur cette devise. Cette couverture naturelle est réalisée via le canal de distribution FOB, pour lequel la facturation est réalisée en USD et permet donc de couvrir une partie des achats réalisés en USD.

Comme précisé dans le § sur l'activité FOB, la part du chiffre d'affaires FOB dans le chiffre d'affaires total est en hausse par rapport aux exercices précédents et devrait rester stable dans les années à venir.

Le risque de change, crée de la volatilité sur les résultats, les capitaux propres ainsi que sur les flux de trésorerie.

Le Groupe Lexibook a recours à des instruments dérivés dans diverses stratégies de couverture pour éliminer ou limiter les risques financiers auxquels il est exposé. Les principaux instruments dérivés utilisés sont le change à terme ferme et optionnel. Les lignes de couverture de change concernées sont explicitement prévues dans le protocole du 04/01/11 (cf point d) du protocole ci-dessus) et Lexibook estime qu'elles sont adaptées à son besoin.

Les instruments dérivés qui constituent une couverture économique mais qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture en IFRS, sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Dans le cadre de sa gestion des risques, le groupe Lexibook a pour politique de couvrir un budget d'achats futurs de marchandises payables en US dollar. La couverture du budget d'achat a nécessité un découpage en différentes périodes de temps (« time bucket ») suffisamment fines.

Le Groupe Lexibook ne couvre que la part sécurisée de son budget, c'est-à-dire, la part récurrente et peu soumise à aléas. Au 30 septembre 2010, les achats de marchandises payables en US au titre du budget 2010/2011 sont couverts à 48 %. (cf note 27.1 des comptes annuels).

Risque de change	USD	GBP	HKD
Actifs	6 105 998	385 618	400 430
Passifs	9 685 552	259 095	4 337 515
Position nette avant gestion	-3 579 554	126 523	-3 937 085
Hors Bilan	-13 300 000	-350 000	-35 200 000
Couvertures	-9 818 117		
Position nette globale après gestion	-26 697 671	-223 477	-39 137 085

Sur la base de ces positions nettes et dans le cas d'une appréciation de l'euro face à ces devises de plus ou moins un point, le gain ou la perte potentiel pour la société serait de 266 977 USD, 22 348 GBP et de 391 371 HKD.

L'impact sur les capitaux propres du groupe, en cas d'une appréciation de plus ou moins 1% de l'euro face à ces devises, serait de 24 420 euros face à l'HKD, de -16 197 euros faces à la GBP et de -941 euros face à l'USD.

C - Risques de taux

Le groupe a procédé à la revue de son risque de taux au 30 septembre 2010

Risque de taux	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Passifs Financiers	12,353,871	3,868,603	0
Actifs Financiers	242,852	72,204	
Position nette	12,111,019	3,796,399	0

Au 30 septembre 2010, dans le cas d'une hausse des taux de 1 point, le manque à gagner serait de 159 074 €

Le groupe analyse régulièrement l'opportunité financière de la mise en place de swaps de taux (variable / fixes). A la date d'établissement du présent rapport, compte tenu du coût jugé élevé des swaps, aucune couverture n'a été initiée.

La ventilation taux fixe / taux variable est présentée dans la note 14.3 pour les passifs financiers, les actifs financiers sont détaillé en note 7 des comptes semestriels.

D - Risques juridiques

Risques liés aux Contrats de licences de marques :

	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Chiffre d'Affaires sous Licences	12,557,897	9,613,012	12,586,941
%	60.9%	55.7%	65.4%
Chiffres d'Affaires hors Licences	8,073,944	7,660,735	6,673,002
%	39.1%	44.3%	34.6%
TOTAL	20,631,841	17,273,747	19,259,943

Part de la licence la plus importante	19.0%	21.8%	31.0%
Part des 5 premières licences	57.9%	50.1%	62.2%
Part des 10 premières licences	60.9%	54.7%	64.5%

1/ Risque lié aux Minimum garantie (MG)

Au cours des trois dernières années, des contrats de licence de marque ont été conclus par LEXIBOOK avec des partenaires tels que Mattel, Ferrari, Walt Disney, Hasbro, Marvel, Noddy. D'une durée de 3 à 5 ans reconductibles, ils prévoient des montants minima garantis de royalties à verser aux concédants. Le risque lié à ces MG serait de devoir payer des royalties sans atteindre le chiffre d'affaires correspondant et prévu contractuellement.

Ces minima seront atteints pour l'exercice 2010-2011 et devraient l'être également pour les exercices à venir. Les taux de royalties varient traditionnellement de 3% à 17%.

Sur le premier semestre 2010-2011, les royalties au-delà des minima garantis (dont l'amortissement sur la période a été de 1 335 083 euros) ont représenté 273 396 euros.

2/ Risque lié à la non reconduction

La non reconduction d'une licence pourrait entraîner une baisse de chiffre d'affaires, toutefois, compte tenu du renouvellement régulier des licences au cours des derniers exercices ce risque ne semble pas significatif. Les licences sont accordées à la fois pour des durées variables, traditionnellement trois à cinq ans, dont les termes sont différents, sur plusieurs familles produits (en moyenne 5 à 10). Le groupe considère que ces éléments, notamment, produisent un effet

dilatif sur le risque de dépendance puisque la probabilité de perdre une licence sur la totalité des produits lui semble faible.

3/ Risque lié au non renouvellement

Le risque de non renouvellement des licences serait d'avoir en stock des marchandises qui ne seraient plus commercialisables. Au cours des dernières années, les enjeux n'ont pas été significatifs, d'autant plus que les contrats de licence prévoient tous une clause dite de « sell off » permettant de vendre les produits pendant une période de 3 à 12 mois après l'échéance du contrat.

4/ Risque de dépendance

La société n'a pas identifié de risque de dépendance autre que ceux identifiés ci-dessus. Toutefois la perte d'une licence renommée entraînant la perte d'exclusivité de certains produits, cela pourrait entraîner un déférencement auprès de certains clients et dans l'hypothèse la plus défavorable mettre en péril le renouvellement des autres licences.

Risque réglementaire :

Compte tenu de l'harmonisation européenne et de la directive R&TTE supprimant les contraintes liées notamment aux casques VHF, il n'y a pas de risque réglementaire existant à ce jour. LEXIBOOK se conforme au règlement CE 1103/97. Il n'existe aucun risque résultant d'une réglementation au 30/09/2010 sur l'ensemble des produits commercialisés par LEXIBOOK.

Tous les produits fabriqués et commercialisés par LEXIBOOK répondent aux normes de compatibilité électromagnétique applicables dans l'Union Européenne. En outre, conformément à la législation en vigueur, le segment spécifique du jouet répond à toutes normes mécaniques, chimiques, électriques et d'inflammabilité, nous garantissant une parfaite sécurité.

E - Risques fiscaux

Au mieux de notre connaissance, la société n'est exposée à aucun risque fiscal. Aucun contrôle n'est en cours. La provision pour impôt indiquée page 97 du DDR 2010 correspond à une provision pour retenue à la source sur les refacturations royalties vers Hong Kong. La société n'estime pas qu'il y ait de risque fiscal associé, la provision ayant été passé il y a plus de 4 ans.

F - Risques industriels et liés à l'environnement

LEXIBOOK n'est dépendant d'aucun fournisseur en particulier. La société a en permanence la possibilité de recourir à des fabricants différents en cas de besoin. Un plan d'urgence lui permet de réorganiser sa production en quelques semaines. Ce risque est donc pris en compte par l'entreprise.

Environ soixante usines travaillent à la fabrication des produits. Elles sont soumises à des impératifs de qualité, de prix et de délai, dont le défaut est sanctionné par des pénalités.

Ces usines ont été sélectionnées en fonction de leur solidité financière et de leur qualité de production.

Enfin, les usines sont liées à LEXIBOOK par des accords de confidentialité et de non divulgation d'informations et par un accord cadre négocié au cas par cas et précisant les contraintes de respect de qualité, des normes techniques, des prix, des délais et des pénalités éventuelles. Le délai de règlement moyen de ces fournisseurs est de 30 à 60 jours par virement bancaire ou lettre de crédit. Le risque de composants défectueux, inhérent à l'activité et partagé par tous les autres constructeurs, est maîtrisé grâce à un contrôle exercé directement par LEXIBOOK Hong-Kong sur les usines de fabrication asiatiques ou indirectement, par le biais d'entreprises spécialisées. Ce risque ne s'est jamais traduit par des difficultés réelles au cours des années passées.

Le risque de pénurie de composants n'est pas significatif étant donné la diversité des fournisseurs de Lexibook, sa capacités à anticiper les besoins de ses clients et la possibilité de substituer les composants indisponibles. Il n'y a eu aucune tension sur le marché des composants au cours de l'exercice 2010-2011 dont Lexibook aurait pu subir les effets pervers.

Risques technologiques : LEXIBOOK maîtrise sa recherche et développement ainsi qu'une partie de sa production. En effet, son bureau d'études basé à Hong-Kong est proche des sites de fabrication et assure ainsi un suivi attentif du risque technologique.

Etant donnée la nature de son activité, la société protège ses marques et ne dépose pas de brevets.

Dans le domaine de la propriété industrielle, les logos, les marques LEXIBOOK, LEXIBOOK Junior, TOUCHMAN et Tablet PC et plus de 100 marques appartenant à la société, sont déposés en France et pour partie en Europe et / ou dans le monde entier. Les protections courent jusqu'en 2013 pour les plus proches à 2024 pour les plus lointaines. Depuis une dizaine d'année, LEXIBOOK a étendu la protection de ses marques à l'Internet, en procédant à l'enregistrement de principaux noms de domaine correspondant à son portefeuille de marques internationales.

Autres risques particuliers :

Intensification de la pression sur les prix et risque de concurrence

Sur le marché des produits électroniques grand public, l'érosion observée sur les prix de vente s'accompagne d'une érosion de la marge des offreurs.

La réponse consiste à :

- Lancer de nouveaux produits,
- Créer de la valeur ajoutée grâce à de nouvelles fonctionnalités, améliorer le marketing autour des produits,
- Augmenter les ventes et donc nos approvisionnements pour obtenir des conditions d'achats attractives,
- Maintenir nos frais de structure à un plus faible niveau que nos concurrents, qui en raison de leur taille, connaissent des frais fixes incompressibles supérieurs aux nôtres.

G - Risque clients

Le délai de paiement moyen est de 60 jours. La société souscrit une assurance-crédit sur pratiquement tous ses clients, à hauteur de 60 à 75 % de la créance TTC selon qu'il s'agisse de clients dénommés (c'est-à-dire signalés et pour lesquels une autorisation a été demandée) ou non dénommés.

Les principaux clients sont les enseignes majeures de la grande distribution et de la distribution spécialisée comme Joue club, Argos, Carrefour, Auchan, Lidl, Leclerc, Toy's R us, Tesco, Systeme U et Corte ingles.

13,75 % du chiffre d'affaires est réalisé avec le 1^{er} client et 12,9% avec le deuxième client, le reste est réparti de manière à peu près uniforme entre les autres acteurs ce qui limite le risque de dépendance clients.

Le tableau suivant indique le % de CA des 10 premiers clients sur le 1^{er} semestre de l'exercice en cours.

	CA HT	% CA	CA CUMULE	CA % CUMULE
Client 1	2,837,240	13.75%	2,837,240	13.75%
Client 2	2,660,992	12.90%	5,498,231	26.65%
Client 3	1,044,576	5.06%	6,542,807	31.71%
Client 4	1,016,103	4.92%	7,558,910	36.64%
Client 5	926,358	4.49%	8,485,269	41.13%
Client 6	846,192	4.10%	9,331,461	45.23%
Client 7	691,638	3.35%	10,023,099	48.58%
Client 8	613,733	2.97%	10,636,832	51.56%
Client 9	587,375	2.85%	11,224,207	54.40%
Client 10	497,469	2.41%	11,721,676	56.81%
Clients autres	8,910,165	43.19%	20,631,841	100.00%
TOTAL	20,631,841	100.00%	20,631,841	100.00%

H - Risque liés aux stocks

Le stock net au 30 septembre 2010 représente 10.9 M€ contre 4.9 M€ au 31 mars 2010. Le stock est centralisé et géré à Anvers.

La société est, d'une part exposée à un risque de rupture de stock et de surstock, dans le cas d'une demande réelle non conforme aux prévisions. Dans l'éventualité où les produits de la société viendraient à ne plus être disponibles du fait d'une rupture de stock, sa réputation pourrait en être altérée, ce qui pourrait nuire à ses efforts commerciaux. Dans l'éventualité où les produits de la société viendraient à ne pas s'écouler de manière satisfaisante, la société pourrait alors avoir à concéder des baisses de prix significatives.

Afin de réduire ce risque, la société

1. Utilise un système d'information pour passer ses commandes et gérer les stocks.
2. Passe des commandes auprès de ses fournisseurs, soit lorsqu'il dispose de commandes fermes, soit à minima aux vues de l'historique de chaque client et de ses intentions d'achat exprimés en début d'année lors des salons professionnels à Hong Kong.

Enfin, la société a souscrit une assurance multirisque couvrant les pertes sur stock ainsi que la perte d'exploitation liée.

Dans l'éventualité où les commandes réelles seraient supérieures aux prévisions et aux approvisionnements, Lexibook pourrait être amené à expédier les marchandises en rupture par avion et par camions en express, ce qui pourrait occasionner des frais sur achats significatifs, venant directement impacter la marge. Dans l'éventualité où Lexibook ne pourrait pas livrer ces marchandises même en recourant au transport aérien, le Groupe serait confronté à un manque à gagner et éventuellement à des pénalités de retard ou de non-livraison de ses clients. Lexibook ayant connaissance des commandes ou des prévisions de commandes de ses clients plusieurs mois à l'avance, ce risque est néanmoins faible.

I - Risque liés au transport

LEXIBOOK, lorsqu'elle vend en NON FOB a la responsabilité du transport depuis les pays où elle fait fabriquer vers son entrepôt d'Anvers, puis vers ses marchés de distribution. La société a recouru à différents transporteurs et moyens de transport (mer et air) et a souscrit une assurance transport.

J - Risque de saisonnalité

Dans le secteur des jouets, plus de 65% de l'activité est généralement générée sur une période courte entre le mois d'août et le mois de novembre. Cela nécessite une bonne planification, entraîne des pics de trésorerie et rend plus difficile la visibilité sur les résultats dans les trois derniers mois de l'exercice.

Ce risque étant une donnée de son marché, Lexibook met en place des actions pour sécuriser cette pointe d'activité, notamment en suivant les délais d'approvisionnement et en négociant avec ses partenaires bancaires des lignes de financement supplémentaires sur cette période.

La nouvelle saisonnalité constatée au 30 septembre 2010 résulte de l'accroissement du chiffre d'affaires FOB tel qu'expliqué dans le § sur l'activité FOB. Cette donnée devrait être identique sur les prochains exercices.

K - Risque de non reconstitution des fonds propres

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2009 statuant sur les comptes arrêtés au 31 mars 2009 avait constaté que les capitaux propres de la société étaient inférieurs à la moitié du capital et avait rejeté la dissolution de la société.

Conformément à l'article L223-45 du code de commerce, « la société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves, si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social. ». Le délai de reconstitution des capitaux propres est donc la date de l'Assemblée Générale statuant sur la clôture de l'exercice comptable 2011/2012.

L'assemblée Générale du 20 septembre 2010 a autorisé le directoire à mettre en œuvre par tous moyens les actions nécessaires au renforcement des fonds propres de la société

Compte tenu du résultat semestriel et du projet d'augmentation de capital en cours, la société estime que les capitaux propres sociaux devraient être supérieurs à la moitié du capital social lors de la clôture de l'exercice, quand bien même l'augmentation de capital ne serait souscrite qu'à hauteur de 75%.

L - Risque lié aux impôts différés

Au 31 mars 2010 les impôts différés étaient activés dans les comptes pour 1.42 M€ et au 30 septembre 2010 pour 1.27 M€.

La justification du maintien de l'activation des impôts différés résulte à la fois au fait qu'il n'y ait pas de date d'expiration quant à l'utilisation des déficits reportables activés et au fait que compte tenu de l'amélioration des résultats constatés au premier semestre 2010 et des taux d'imposition en France (33.3%) et à Hong Kong (17.5%), LEXIBOOK pense raisonnablement absorber ses déficits reportables dans un délai raisonnable.

Si les résultats futurs ne permettaient pas d'absorber ces résultats de manière favorable, LEXIBOOK serait amené à devoir réduire le montant des impôts différés activés.

M - Assurance – Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus

L'entreprise dispose d'assurances pour l'ensemble des risques généraux inhérents à l'exercice de son activité. La société a notamment une assurance multirisque professionnelle - qui couvre les risques d'incendie (à hauteur de 2 717 256 € par sinistre), les frais supplémentaires d'exploitation (à hauteur de 450 000 € par sinistre), le vol (à hauteur de 38 000 €) - une assurance responsabilité civile de l'entreprise couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels confondus (à hauteur de 9 125 846 € par sinistre) , une assurance stocks (à hauteur de 6 millions d'euros par sinistre) et marchandises transportées (à hauteur de 914 695 € par transport), une assurance risque clients (France et export), une assurance hommes clefs (en cas de décès de Aymeric ou Emmanuel LE COTTIER, la société Lexibook percevra 805 000 euros individuellement) et une assurance du parc automobile. Les risques susceptibles d'être encourus ont été objectivement appréciés et bénéficient d'une couverture appropriée. Au titre du premier semestre 2010-2011 les primes relatives à toutes ces assurances se sont élevées à 104 452 € pour l'ensemble du groupe Lexibook.

N – Risque de dilution lors de la seconde opération de haut de bilan visant à renforcer les fonds propres ou quasi fonds propres.

Dans le cadre du protocole homologué le 10/01/2011, la société s'est engagée à porter ses fonds propres ou quasi fonds propres à hauteur de 6 M€ avant le 31/12/2011.

La société estime au mieux de ses estimations au jour du visa que les fonds à lever pour respecter l'engagement de porter les fonds propres ou quasi fonds propres à hauteur de 6 M€ avant le 31 décembre 2011 s'établissent entre 2 M€ et 3 M€ (hors prise en compte des résultats annuels au 31/03/11 et semestriels au 30/09/11).

Lors de son communiqué du 11 janvier la société a précisé que Par fonds propres ou quasi fonds propres qu'elle entendait les capitaux propres consolidés au 30 septembre 2011 et les comptes courants certifiés par les commissaires aux comptes et les cas échéant un emprunt obligataire quel qu'en soit sa forme. Cette définition ressort de ses échanges avec les banques, elle n'est pas formalisée dans l'accord.

Le montant final dépendra des fonds levés lors de l'augmentation de capital objet du présent prospectus et des résultats annuels au 31/03/11 et des résultats semestriels 30/09/11.

La société ne s'interdit pas d'augmenter ses fonds propres ou quasi fonds propres au-delà des 6M€ qui constitue la base minimum du protocole du 4 janvier 2011.

La société ne connaît pas à ce stade les modalités de levée de fonds qui lui permettront de tenir cet engagement, si cet engagement devait se matérialiser par une émission d'actions ou de titres donnant accès au capital, les actionnaires seraient dilués.

O - Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou litiges pouvant avoir ou ayant eu, dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société et de ses filiales.

3. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

3.1 - HISTORIQUE DU GROUPE

Seize années d'expérience qui permettent à Lexibook de confirmer sa position de leader (*Il s'agit ici d'estimation interne de la société aux vues d'informations verbale recueillie auprès de ses distributeurs et clients et aux vues de la place des produits LEXIBOOK dans les linéaires de ses clients*) sur le marché de l'électronique grand public et le succès de la diversification sur le marché du jeu électronique

- 1993** Lancement de la marque LEXIBOOK avec la création du Grand Dictionyme
- 1994** Extension de la gamme des dictionnaires et lancement de la gamme des traducteurs.
- 1995** Lancement de la gamme organiseurs électroniques.
- 1996** Création du TOUCHMAN, nouvelle génération de produits électroniques de poche à écran tactile et développement de la gamme des calculatrices.
- 1997** Introduction au Nouveau Marché et création de filiales en Espagne, au Portugal et au Royaume-Uni.
- 1998** Acquisition des sociétés ITMC (France) et SPACE TOYS (Hongkong), dont les produits sont distribués sous la marque YENO, spécialiste des jeux électroniques éducatifs et création de filiales en Pologne et en Allemagne.
- 1999** Lancement de la marque LEXIBOOK Junior, signature de nombreux contrats de licences, lancement de la gamme des réveils, montres et calculatrices euro ; ouverture d'une filiale en Italie.
- 2000** Lancement de LEXIBOOK junior en Angleterre et ouverture d'une filiale à Singapour. Lancement des lecteurs de cartes à puces et des jouets électroniques préscolaires.
- 2001** Lancement des assistants personnels communicants.
- 2002** Désengagement obligatoire et amélioration de la structure financière. Lancement des stations météo, des calculatrices graphiques, des jeux d'éveil et des jeux interactifs.
- 2003** Lancement des dictionnaires multimédia, des Travel Machines, des téléphones DECT et des jeux musicaux. Retour à la publicité télévisée. J d'Or 2003 de l'innovation pour le Karaoké Micro Star.
- 2004** Succès sur le segment des stations météo et de la téléphonie résidentielle. Accord de distribution trouvé en Pologne. Mise en sommeil de la filiale Allemande. Succès des jeux de bain.
- 2005** Augmentation de capital avec appel public à l'épargne de 3,2 millions d'euros dont 2,4 millions d'euros affectés au capital social.
- 2006-2007** Validation et mise en place de la stratégie des produits électroniques de loisir et conclusion d'accords de partenariats majeurs dans le monde des licences.
- 2007-2008** Déploiement européen de la stratégie des produits électroniques sous licence. Explosion des ventes à l'international.
- 2008-2009** Cette année marque un tournant pour le groupe Lexibook à l'aune de son passage à l'ère 2.0. Le Groupe se repense pour accroître sa rentabilité et préparer sa future croissance.
- 2009-2010** Le Groupe déploie la stratégie de réduction des coûts et de recentrage sur les 2 pôles français et hongkongais. Lexibook consolide ses accords de licence et concentre ses développements sur les produits à plus forte marge en vue d'optimiser son exercice 2010/2011.
- 2010-2011** Le premier semestre voit la concrétisation des effets du recentrage du groupe sur ces 2 pôles français et hongkongais et la fermeture de ses autres filiales. Une augmentation de capital est prévue au début de l'année 2011.

3.2 – PERSPECTIVES

3.2.1 Restructuration du groupe LEXIBOOK

Le Groupe a lancé en 2008-2009 une restructuration de la chaîne logistique en lançant un regroupement des stocks sur la plateforme d'Anvers. Cette restructuration opérationnelle s'est poursuivie en 2009-2010 entraînant la fermeture des filiales, aujourd'hui en sommeil. L'ensemble de ces changements organisationnels aujourd'hui finalisé devrait permettre en année pleine, c'est-à-dire dès le 1^{er} avril 2011 de dégager près de 1,6 millions d'€ d'économies :

- Sur les frais logistique : 0.3 M€
- Sur frais de fonctionnement filiales : 0.3M€
- Sur les frais de personnel : 1 M€

Les principaux effets ont portés sur les points suivants :

Logistique

Dans la période février-août 2009, les entrepôts des filiales ont été fermés et centralisés à Anvers (Belgique) où la logistique est assurée par un seul sous-traitant, qui a en charge, le Handling in et out, le stockage/entrepôt, la préparation des commandes et toute la partie administrative (douane, TVA, émission de factures...).

A périmètre constant, cette réorganisation a permis au Groupe :

1/ de baisser son niveau de stock net d'environ 4.8 M€ à fin mars 2010 par rapport à Mars 2009 (En n'ayant qu'un seul stock au lieu de 5, le Groupe n'a plus besoin de multiplier les seuils de stocks minimum par référence)

2/et de 1M€ à fin septembre 2010 (Après retraitement de l'impact 2.5 M€ de stock flottant qui a été adhérent en septembre sous l'incoterm FOB (Free On Board : marchandise achetée sans les frais de transport et autres frais et taxes y afférent). contrairement à fin septembre 2009 où les achats du mois étaient faits en NON FOB)

3/de rationaliser les flux logistiques : sur le 1^{er} semestre 2010 les charges de logistique baissent de 19% (soit 0.14 M€) quand l'activité croît de 20%.

Concernant le poste Transport sur ventes, là encore, les économies proviennent de la centralisation des stocks, le groupe LEXIBOOK économisant tous les transports intra groupe liés à l'approvisionnement des filiales.

Le budget des postes de transport sur ventes et logistique représentaient sur l'exercice précédent un peu plus de 3 M€ soit près de 7 % du CA, alors que l'objectif 2010-2011 est de 6.2% soit 2.7M€, ce qui représente une économie de 0.3 M€ (0.11 M€ au 30 septembre 2010).

Frais Fixes

La décision de fermer les filiales entraîne aussi une économie d'environ 0.3 M€ sur les loyers et autres frais de fonctionnement. Au 30 septembre 2010, l'économie constatée est d'environ 0.1M€

Ressources Humaines

La décision de fermer les filiales (Espagne, Portugal, Royaume-Uni, Italie, USA et Allemagne) a permis une simplification de fonctionnement tant au niveau administratif, que comptable et fiscal.

L'ensemble des structures humaines a été ramené à près de 100 personnes au cours de l'exercice 2010/2011 entraînant une réduction budgétaire globale de l'ordre de 1m€, passant de 5.6 M€ à 4.6M€. Sur le 1^{er} semestre 2010-2011 l'économie réalisée est pratiquement de 0.5 M€

Les effectifs au 30 septembre 2010 se répartissent de la manière suivante :

- Société mère, Lexibook France : 48 personnes
- Filiale de Hong Kong : 53 personnes

Dans les comptes au 31/03/10 (note 16 des comptes annuels) la provision pour coûts sociaux était de 276 K€, elle est de 115K€ au 30/09/10 (note 16 des comptes semestriels)

En terme de trésorerie, la restructuration a coûté 360 k€ au titre de l'exercice 2010/2011, dont 271 K€ provisionnés au 31 mars 2010, principalement liés au licenciement de 11 personnes en Espagne et Portugal.

	OUVERTURE 31/03/2009	REPRISE 01/04/09 -30/09/09	NET 30/09/09	DOTATION 01/10/09- 31/03/10	REPRISE 01/10/09 - 31/03/10	NET 31/03/10	DOTATION 01/04/10 - 30/09/10	REPRISE 01/04/10 - 30/09/10	NET 30/09/10
Provision restructuration RH	126,976	-76,923	50,053	231,968	-6,191	275,830	1,973	-162,825	114,978
Provision restructuration Autres	338,001	-106,071	231,930	50,168	-139,674	142,424	0	-108,536	33,888
TOTAL Provision	464,977	-182,993	281,983	282,135	-145,865	418,254	1,973	-271,361	148,865

Sur l'exercice 2008-2009, les provisions restructurations concernaient les filiales Anglaises, Italiennes et Portugaise.

Sur l'exercice 2009-2010, la provision complémentaire s'explique par la décision de fermer la filiale Espagnole et un complément de provision RH sur la filiale Portugaises. Les reprises ont toutes été utilisées.

Ventes et BFR

Depuis Mars 2010, LEXIBOOK, qui distribuait ses produits par le biais de filiales implantées dans les principaux pays européens a choisi de se réorganiser autour de partenaires locaux assurant la distribution afin de réduire ses charges d'une part et de réduire son encours client d'autre part. Ainsi LEXIBOOK France ne conserve en direct que quelques gros clients qui acceptent d'être facturés par une entité française : comme en Espagne : Carrefour, Toys R Us, El Corte Ingles ce qui a permis de réduire le délai de règlement client de près de 40 jours

LEXIBOOK Hong Kong a aussi développé la vente en FOB avec les grandes enseignes européennes. Ce dernier canal de distribution présente l'avantage de ne pas nécessiter de couvertures de change (la facturation depuis HK se fait en USD), de ne pas supporter les frais de transport, de ne pas supporter de retours et de raccourcir les délais de financement (voir § sur canal de distribution FOB/NON FOB).

SAV

Source de dérapage en 2009/2010 principalement du fait des retours très importants en l'Espagne et en Italie, celui-ci est également centralisé depuis 2010.

Afin de réduire le niveau des retours SAV, le Groupe vend désormais la marchandise aux distributeurs en incluant un pourcentage de produits gratuits en lieu et place du SAV.

3.2.2 Tendances - Information sur les deux derniers trimestres de l'exercice

Dans sa dernière présentation aux analystes, LEXIBOOK indiquait poursuivre sa stratégie de produits sous licence pour tirer sa croissance à l'international :

- En prenant des parts de marché significatives en Europe pour s'imposer comme un acteur incontournable vis-à-vis des licenseurs,
- Mais aussi accroître les volumes moyens de ventes à la référence, c'est-à-dire diminuer les références mais augmenter les quantités pour influencer sur les prix d'achat et améliorer encore sa gestion des stocks ce qui s'inscrit dans la continuité de sa restructuration.

Compte tenu des délais administratifs nécessaires à Hong Kong pour arrêter sa facturation, nous ne sommes pas en mesure de communiquer un chiffre d'affaires définitif à la date de cette actualisation.

Le chiffre d'affaires estimé pour le troisième trimestre par le groupe s'élève à 15.3 M€ contre 18.5 M€ au troisième trimestre précédent, soit un chiffre d'affaires cumulé à fin décembre 2010 de 36 M€ contre 35.6 M€ à fin décembre 2009.

	Q1 2010/2011		Q2 2010/2011		Q3 2010/2011		TOTAL	
FOB	2.0	35.0%	10.4	69.6%	2.3	15.0%	14.7	40.9%
NON FOB	3.6	65.0%	4.6	30.4%	13.0	85.0%	21.2	59.1%
TOTAL	5.6	100.0%	15.0	100.0%	15.3	100.0%	35.9	100.0%
	Q1 2009/2010		Q2 2009/2010		Q3 2009/2010		TOTAL	
FOB	1.3	28.5%	5.7	45.7%	1.3	6.9%	8.3	23.3%
NON FOB	3.4	71.5%	6.7	54.3%	17.2	93.1%	27.3	76.7%
TOTAL	4.7	100.0%	12.4	100.0%	18.5	100.0%	35.6	100.0%
	VARIATION		VARIATION		VARIATION		TOTAL	
FOB	0.6	68.9%	4.8	180.8%	1.0	-31.9%	6.4	1837.1%
NON FOB	0.3	31.1%	-2.1	-80.8%	-4.2	131.9%	-6.1	-1737.1%
TOTAL	0.9	100.0%	2.7	100.0%	-3.2	100.0%	0.3	100.0%

Le dernier trimestre est toujours le plus faible mais aussi le plus difficile à prévoir, sa concrétisation ne dépendant pas d'opérations saisonnières telle que la rentrée des classes ou les fêtes de fin d'année. A ce jour, la direction estime qu'au regard des niveaux moyen des quatrième trimestres des exercices précédents, le chiffre d'affaires réalisé sur le dernier trimestre devrait être du même niveau.

Compte tenu de ces hypothèses, le chiffre d'affaires de l'exercice 2010-2011 devrait avoisiner le chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice 2009-2010 sans que cela remette en cause le retour à la rentabilité constaté au 1^{er} semestre, compte tenu des réductions de charges obtenues grâce à la réorganisation du groupe et à l'amélioration des marges.

Un certain nombre d'éléments ne permettent pas aujourd'hui au management de se prononcer sur un niveau de résultat à fin Q3 et donc à fortiori à fin Q4 :

- La saisonnalité de l'activité de LEXIBOOK fait que le résultat est optimal à fin novembre puis diminue au cours des 4 derniers mois de l'exercice fiscal (soit dec-mars),
- Un premier semestre 2010-2011 bénéficiaire et montrant les effets de la restructuration engagée lors des exercices précédents (Cf. § restructuration), mais un historique des deux derniers exercices fortement déficitaires,
- Une direction Administrative et Financière en cours de réorganisation afin de permettre la production d'états financiers réguliers qui n'a pu produire de situation à fin décembre compte tenu de la surcharge de travail occasionnée par l'opération de haut de bilan en cours.

C'est pourquoi le management n'a aucune certitude sur le niveau de résultat de l'exercice en cours mais pense que les effets de la restructuration devraient permettre à son résultat d'exploitation d'être sensiblement amélioré par rapport à celui dégagé au 31 mars 2010.

Information sur le renforcement des fonds propres ou quasi fonds propres

Pour répondre aux obligations résultant des accords de conciliation avec les banques du 26 avril 2010 et du 31 décembre 2010, l'Assemblée Générale des actionnaires a voté les autorisations nécessaires en vue de levées de fonds dont la première matérialisation sera l'augmentation de capital qui doit avoir lieu en janvier 2011 et pour laquelle une note d'opération a été visée.

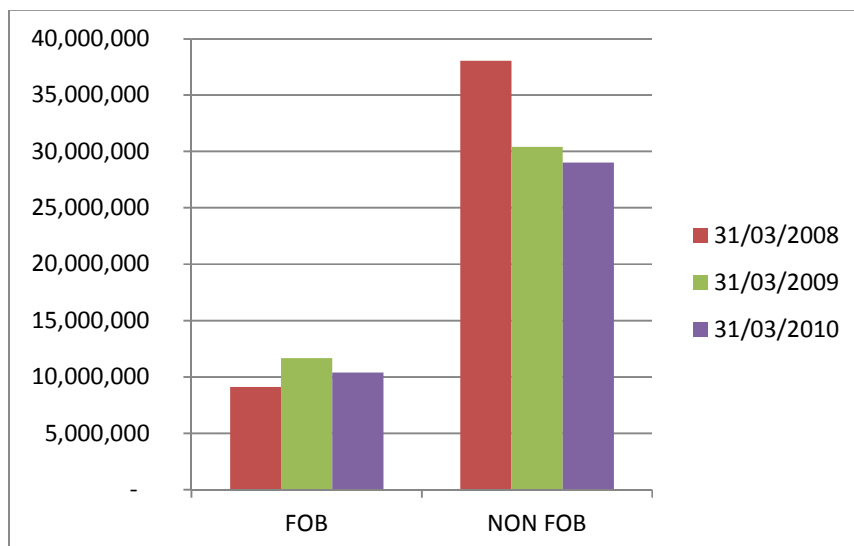
Cette augmentation de capital sera une première étape dans la consolidation des fonds propres du Groupe, dont l'objectif est d'atteindre d'ici la fin de l'année 2011 un renforcement total des fonds propres pour les porter à hauteur de 6 M€ minimum. La direction du groupe LEXIBOOK étudie différentes solutions (obligations, fonds d'investissements, industriels), qui n'en sont qu'à des stades préliminaires et sans qu'une piste soit plus privilégiée qu'une autre.

Lors de son communiqué du 11 janvier la société a précisé que Par fonds propres ou quasi fonds propres qu'elle entendait les capitaux propres consolidés au 30 septembre 2011 et les comptes courants certifiés par les commissaires aux comptes et les cas échéant un emprunt obligataire quel qu'en soit sa forme. Cette définition ressort de ses échanges avec les banques, elle n'est pas formalisée dans l'accord.

Le produit des levées de fonds permettra d'améliorer les conditions de financement de la Société, d'utiliser dans une moindre mesure les concours bancaires et autres crédits de campagne. Il ne sera pas utilisé pour rembourser la dette moyen terme de la Société ni pour réaliser des investissements.

4. APERCU DES ACTIVITES

Nous vous présentons ci-dessous la segmentation du chiffre d'affaire selon les critères retenus dans le cadre du Reporting interne :



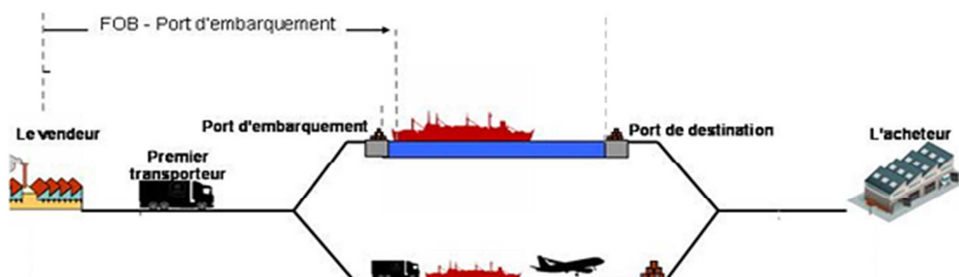
L'information géographique communiquée dans la note 23.2 des comptes consolidés est donnée en fonction du lieu de destination final.

Au 1^{er} semestre 2010-2011, le chiffre d'affaires consolidé ressort à 20.6 M€ contre 17.3 M€ au 30/09/2009. La part internationale (Europe hors France+Export) passe de 9.3 M€ au 30/09/2009 à 11.8 M€ au 30/09/2010, soit une progression de 2.5 M€ contre une progression de 0.8M€ pour la partie France.

4.1 Canaux de distribution : FOB / NON FOB

FOB : Free On Board :

Le vendeur (exportateur) est responsable de livrer la marchandise depuis son entreprise et de la charger à bord du navire au port d'exportation. Il est également responsable du dédouanement dans le pays d'exportation. Dès que la marchandise passe la " passerelle du navire " le " risque de perte " est transféré à l'acheteur (importateur). A partir de cet instant, l'acheteur doit assumer les coûts de transport et assurance, et doit également prendre en charge les formalités de dédouanement dans le pays d'importation. Une transaction FOB sera lu " FOB, port d'exportation "(dans le cas de LEXIBOOK : FOB Hong Kong)



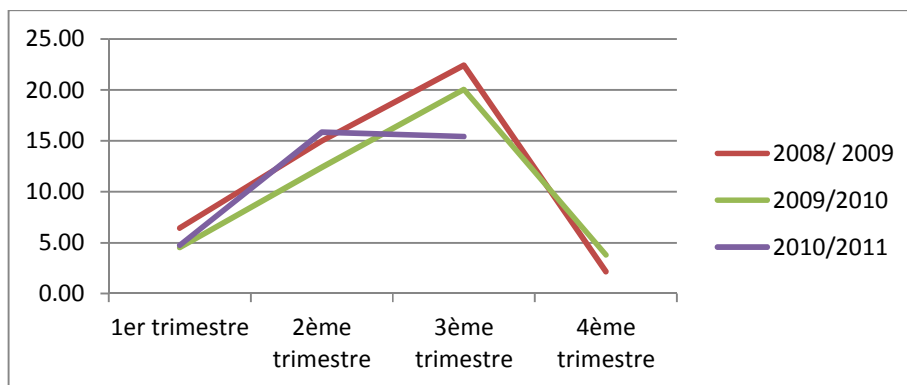
Depuis le 30 septembre 2010, l'information financière du groupe LEXIBOOK est donnée par rapport à ses deux canaux de distribution que sont la vente FOB et la vente non FOB. Cette répartition est celle utilisée par le Reporting interne de la société.

Cette information correspond non seulement à un circuit de distribution, mais aussi au chiffre d'affaires réalisé par les deux sociétés composant aujourd'hui le groupe LEXIBOOK : LEXIBOOK SA en France et LEXIBOOK LTD à Hong Kong. Le chiffre d'affaires de cette dernière est réalisé en FOB et celui de LEXIBOOK SA sur une base de facturation domestique (NON FOB).

Auparavant, le chiffre d'affaires réalisé par les autres filiales européennes et américaines de Lexibook était réalisé en quasi intégralité en sur une base de facturation domestique (NON FOB). Cette activité a été reportée en FOB depuis Hong Kong et en Non FOB ce qui explique l'effet « ciseau » constaté au semestre sur ces canaux de distribution.

Cette situation montre la nouvelle répartition de l'activité entre Hong-Kong et France, ces dernières ayant vu leur activité progresser respectivement de pratiquement +78% et +18 %, montrant ainsi la capacité du groupe à conserver le chiffre d'affaires qui était réalisé par les autres filiales du Groupe LEXIBOOK au cours des exercices précédents.

Ce changement n'a donc d'incidence que sur la saisonnalité du semestre sans remettre en cause le chiffre d'affaires annuel. Le tableau suivant montre le chiffre d'affaires mensuel sur les trois dernières années (9 mois pour l'exercice en cours).



La nouvelle organisation du groupe permet ainsi à chiffre d'affaires constant de développer le canal de distribution FOB qui a les avantages suivants :

1/ Logistique et Stock : La marchandise étant cédée à l'embarquement, le groupe réduit ses frais de transport, assurance, stock et manutention

2/ Financement : Les clients ouvrent directement des lettres de crédit auprès de LEXIBOOK LTD dont l'échéance est celle du transfert de propriété, ce qui réduit le délai d'encours du poste client et facilite le financement des achats correspondants auprès des usines. De plus, les clients FOB ne sont pas affacturés et leurs créances n'ont pas besoin d'être couvertes, ces dernières étant libellées en dollar US.

Malgré la hausse d'activité constatée au premier semestre, les créances n'augmentent que de 6%, les clients FOB payant à l'enlèvement de la marchandise, donc plus rapidement.

4.2 Activité de la société en matière de recherche et développement

Detail des flux d'immobilisations incorporelles	31/03/2009	Augmentation	Diminution	31/03/2010
Frais de R&D	5 150 837	585 892		5 736 729
Amortissement de R&D	2 705 200	445 971		3 151 171
Frais Net de R&D	2 445 637	139 921		2 585 558

Part des Frais non activés	2007/2008	2008/2009	2009/2010
Frais de R&D	723 401	386 686	585 892
Frais non activés	890 872	641 164	556 652

Immobilisations incorporelles importantes

Au 30 septembre 2010, l'actif net de LEXIBOOK est constitué essentiellement de frais de R&D (2.1 M€) et de licences concédées (4.6M€).

Immobilisations corporelles importantes

Au 30 septembre 2010, le poste d'immobilisations corporelles est essentiellement composé du contrat de location immobilière, soit 0,28 M€ en valeur net.

4.3 Evolution du Chiffres d'Affaires et du résultat

En M€	2007/2008	2008/2009	Var	2009/2010	Var
Chiffre d'Affaires	47.20	42.00	11%	39.40	6%
Marge	23.00	20.40	11%	16.20	21%
Taux de marge (en %)	48.73	48.57		41.12	
Charges d'exploitation	-44.70	-43.30	3%	-42.70	1%
<i>dont amortissements et provisions</i>	-3.43	-2.71		-2.94	
Résultat d'exploitation	2.92	-0.75		-2.94	
Résultat Net	1.38	-2.80		-3.80	

1/ Evolution du Chiffre d'Affaires

Sur l'exercice 2007/2008, la forte croissance du CA porté à 47.2 M€ s'explique pour l'essentiel par le développement très rapide des ventes sur le segment des TV à licence, combinées au référencement de Lexibook dans l'ensemble de la distribution espagnole.

Sur l'exercice 2008/2009 le recul de l'activité (-11%) est essentiellement lié à un plan de succession du directeur commercial France (qui faisait valoir ses droits à la retraite) qui s'est très mal passé. Le chiffre d'affaires de la France a ainsi reculé de plus de 30%.

Sur l'exercice 2009/2010 le recul de l'activité (-6%) est lié aux difficultés de trésorerie rencontrées pour assurer son développement et lié à l'abandon des petits clients non rentables et/ou ayant des délais de paiement élevés, notamment en Angleterre, Espagne, Portugal et Italie,

2/ Evolution de la Marge brute

Sur les exercices 2007/2008 et 2008/2009 la marge qui était autour de 48.5% était conforme aux niveaux de marge des exercices précédents.

Sur l'exercice 2008/2009, alors que la société avait maintenu un chiffre d'affaires proche de celui de l'exercice précédent afin de satisfaire au mieux les commandes de ses clients, l'insuffisance de lignes de crédit documentaire a conduit l'entreprise à procéder à des lancements de productions tardifs et à acheminer la marchandise « dans l'urgence »

à conditions financières défavorables (prix d'achat ou modes d'acheminement coûteux, approvisionnement par avion en lieu et place d'un approvisionnement par bateau).

3/ Evolution du Résultat d'Exploitation et Résultat Net

Alors que le chiffre d'affaires 2008/2009 baisse de 11%, les charges d'exploitation ne baissent que de 3%, la restructuration n'ayant pas encore été entamée. Lexibook a dû faire face dès cet exercice à des retours de produits en très grande quantité pour les remettre aux normes (Les téléviseurs vendus sur l'exercice précédent n'intégraient pas de décodeur TNT et le passage au numérique a imposé l'intégration de ce dernier dans tous les pays d'Europe). Le ré-usinage des produits étant très compliqué et le marché ayant entre temps évolué vers des téléviseurs à écran plat, l'opération ne s'est pas révélée possible économiquement. Il a donc été préféré de détruire ces produits, ce qui a généré une partie des pertes sur les exercices 2008/09 et 2009/2010. Sur ce dernier exercice, les pertes sont chiffrées à hauteur d'environ 1.5M€.

Le résultat 2009/2010 a été marqué par les frais engagés pour arrêter l'activité des filiales, les provisions sur les produits défectueux et retours dans les filiales (essentiellement en Espagne) et par la campagne de « déstockage rapide » à des conditions de marge restreinte, afin de dégager une trésorerie suffisante pour poursuivre l'activité et réduire son niveau de stock de -3 M€ en un an.

En juillet 2009, la société avait annoncé que les mesures de restructuration prises au cours de l'exercice 2008/2009 sont d'ores et déjà effectives et permettront au groupe Lexibook de retrouver sa rentabilité de façon durable dès l'exercice 2009/2010.

Le résultat dégagé sur l'exercice 2009/2010 n'a pas été conforme à ces perspectives, principalement en raison de coûts supérieurs aux estimations initiales notamment sur les postes suivants :

- Retrait des marchés sur lesquels les filiales étaient implantées,
- Traitement des produits défectueux et du SAV du Groupe,
- Réorganisation plus longue qu'initialement escompté de la chaîne logistique,

4.4 Autres éléments relatifs aux capitaux

Mise à jour sur l'information sur l'évolution du capital décrit e dans le document de référence au 31 mars 2010

AGE	Nature de l'Opération	Augmentation de Capital		Nominal	Nombre de Titres Emis	Montant Cumulé du Capital Social		
		en FF	en €			en €	en titres	
12/12/2005	Augmentation de Capital avec appel public à l'épargne	15 742 968	2 400 000	12.76 €	188 011	3 883 266	1 128 068	
20/09/2010	Réduction du Capital par réduction de la valeur nominale			0.50 €		564 034	1 128 068	
20/09/2010	Augmentation de capital réservée			0.50	36 201	582 134.50	1 164 269	

Conformément au paragraphe 18.2 de l'Annexe 1 du Règlement Européen n° 809-2004, nous vous indiquons que les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents des autres actionnaires, hors attribution de droits de vote doubles comme précisé en page 123 du document de référence 2010.

Capital autorisé non émis

Date AG	Nature de la délégation	Nominal maximum de l'AK	Durée de la délégation	Utilisation	Date de réunion décidant l'émission ou la réduction
20/09/2010 11eme résolution	Autorisation donnée au directoire pour consentir un plan de souscription d'action	5% du capital social	38 mois		
20/09/2010 13eme résolution	Délégation de pouvoir au directoire pour réduire le capital				11/10/2010

20/09/2010 14eme résolution	Délégation de compétence au directoire pour augmenter le capital par émission d'actions avec suppression du DPS	18.100,50 €	18 mois	36.201 actions attribuées	09/12/2010
20/09/2010 15eme résolution	Délégation de compétence au directoire pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du DPS	5 M€ pour les actions 10 M€ pour les valeurs mobilières	26 mois		
20/09/2010 16eme résolution	Délégation de compétence au directoire pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du DPS par offre public	5 M€ pour les actions 10 M€ pour les valeurs mobilières	26 mois		
20/09/2010 17eme résolution	Délégation de compétence au directoire pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du DPS par offre visée au §3 de l'art L411-2 du code monétaire et financier	5 M€ pour les actions 10 M€ pour les valeurs mobilières	26 mois		

Comme le montre la treizième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte tenue le 20 septembre 2010, il a été convenu de procéder à une réduction de capital.

Cette réduction de capital étant faite par réduction de la valeur nominale des actions, cela ne change pas la répartition du capital présentée page 125 du Document de référence mars 2010.

Conformément à la 14ème résolution, le directoire du 9 décembre 2010 a procédé à une augmentation de capital réservée de 18.100,50 euros par émission de 36.201 action nouvelles en compensation de la dette de 253.403,96 Euros de l'obligataire, telle que résultant du protocole du 26/04/10 (cf faits marquants des comptes semestriels).

Depuis cette date, nous vous confirmons, qu'au mieux de notre connaissance, il n'y a pas eu de changements dans la répartition du capital et des droits de vote.

Procédures judiciaires et arbitrage

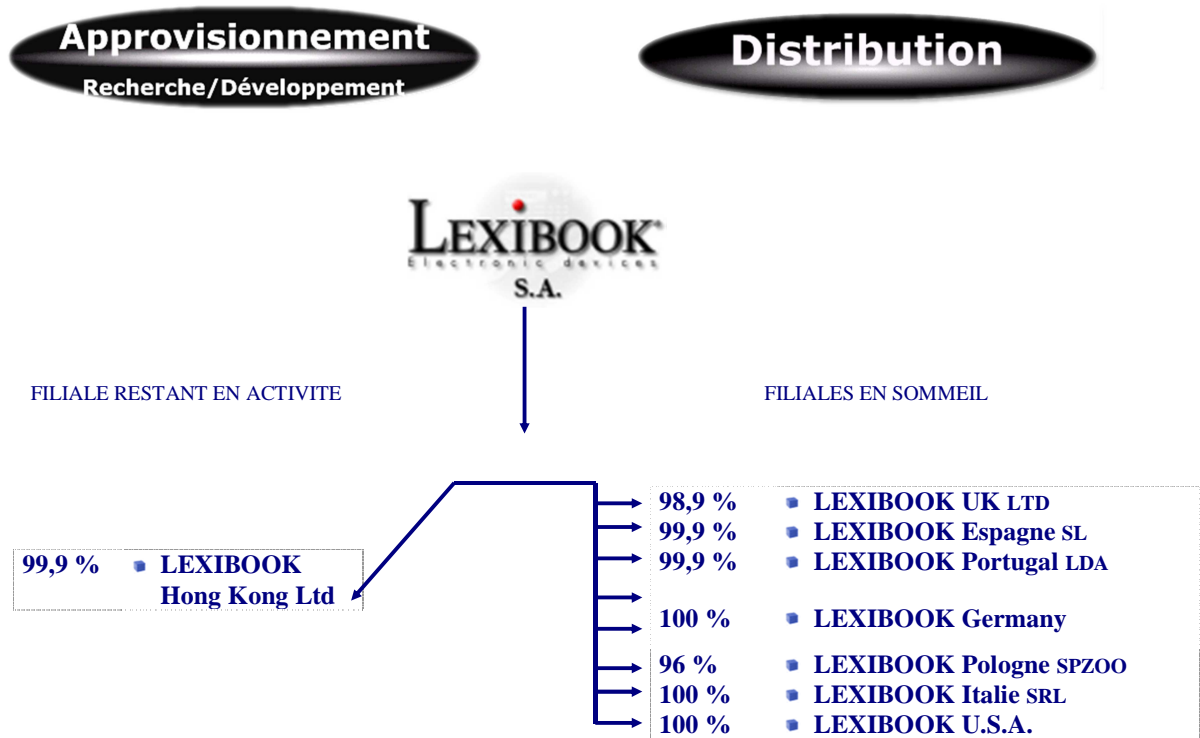
Il n'existe pas de procédure importante de nature gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et ou du groupe.

Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

A la date de la présente actualisation, il est précisé que Lexibook n'a connu aucun changement significatif de sa situation financière ou commerciale depuis le 30 septembre 2010.

5- ORGANIGRAMME DU GROUPE

au 31 décembre 2010



6 CAPITAUX

6.1 Procès-verbal de l'AG du 20 septembre 2010 détaillant notamment les opérations de haut de bilan à venir :

Cf Annexes

6.2 Activités boursières depuis le dépôt du document de référence du 31 mars 2010.

	Transactions mensuelles en titres	Premier cours coté du dernier jour du mois en €	Cours du mois le plus haut en €	Cours du mois le plus bas en €
2010				
Janvier	5 770	6	7,95	5,22
Février	5 518	4,95	5,98	4,8
Mars	20 792	5,44	5,98	4,32
Avril	2 950	5,3	6	5
Mai	16 739	5	5,49	3,88
Juin	17315	6	6,25	3,6
Juillet	12039	4	6,1	3,8
Aout	2608	4,03	4,89	3,81
Septembre	4379	4,01	4,74	3,76
Octobre	7013	3,33	4,2	3,33
Novembre	2980	3,3	3,72	2,95
Décembre	182315	4,4	7,45	3,92

(1) Source Euronext

L'action LEXIBOOK est cotée à la Bourse de Paris sur le Nouveau Marché depuis le 25 mars 1997. L'action a été introduite sur le marché au prix de 29,73 €. Afin de permettre aux actionnaires, analystes financiers, sociétés de Bourse, gérants de portefeuille et particuliers de suivre les événements du Groupe, LEXIBOOK diffuse ses communiqués de presse sur son site internet, auprès de l'AMF et d'EURONEXT. Les actions portent le code Euroclear 3359.

7. ORGANES DE DIRECTION

Suite à la démission de Monsieur LE GUIRRIEC Stéphane, D.A.F., nous vous présentons la composition actuelle du Comité Exécutif :

- **Aymeric Le Cottier**
Président du Directoire
Né le 7 avril 1969
EDHEC, MS Ecole Centrale Paris
- **Emmanuel Le Cottier**
Directeur Général
Né le 7 avril 1969
Ecole supérieure de commerce de Lille
Universidad de Granada
- **Benoît Dufresne**
Directeur Administratif et Financier
Né le 13 février 1965
Diplôme d'Etude Comptable et Financières
Maîtrise en droit privé, mention droits des affaires.
- **Delphine Le Lan**
Directrice Marketing
Née le 11 janvier 1973
Ecole supérieure de commerce de Nantes

D'autre part, nous vous confirmons que les informations relatives aux mandats des mandataires sociaux présentées page 42 du DDR mars 2010, couvrent tous les mandats exercés au cours des cinq dernières années.

Options d'acquisition d'actions au 30 septembre 2010

Informations relatives à la rémunération et aux avantages en nature des mandataires sociaux

Historique des attributions d'option de souscription ou d'achat d'actions

	Plan 1	Plan 2
Date d'assemblée	15/06/99	27/06/00
Date du conseil d'administration ou du directoire	16/06/99	28/06/00
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	1,000	2,400
dont nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux :		
<i>Aymeric Le Cottier</i>	500	750
<i>Emmanuel Le Cottier</i>	500	750
<i>Luc Le Cottier</i>	0	0
Point de départ d'exercice des options	17/06/04	29/06/05
Date d'expiration	16/06/19	28/06/20
Prix de souscription ou d'achat	19.01 €	18.69 €
Nombre d'actions souscrites au 31/03/10	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	1,000	2,400

	Nbr total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan N°1	Plan N°2
Options consenties durant l'exercice par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	0		0	0
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	0		0	0
Nombre total de salariés non mandataires sociaux concernés				4

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	2009/2010	2008/2009
LE COTTIER Aymeric, Président du directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	120,575	129,213
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	120,575	129,213
LE COTTIER Emmanuel, Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	120,575	129,213
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	120,575	129,213
LE COTTIER Luc, Président du Conseil de Surveillance		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	55,000	60,000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	55,000	60,000

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	2009/2010		2008/2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
LE COTTIER Aymeric, Président du directoire				
rémunération fixe	109,800	109,800	109,800	109,800
rémunération variable		8,789	8,789	
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence				
avantages en nature	10,775	10,775	10,624	10,624
TOTAL	120,575	129,364	129,213	120,424
LE COTTIER Emmanuel, Directeur Général				
rémunération fixe	109,800	109,800	109,800	109,800
rémunération variable		8,789	8,789	
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence				
avantages en nature	10,775	10,775	10,624	10,624
TOTAL	120,575	129,364	129,213	120,424
LE COTTIER Luc, Président du Conseil de Surveillance				
rémunération fixe				
rémunération variable				
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence	55,000	55,000	60,000	60,000
avantages en nature				
TOTAL	55,000	55,000	60,000	60,000

Le président du directoire bénéficiait d'un contrat de travail depuis son entrée dans la société. Ses fonctions n'ayant pas changées, le maintien de ce contrat paraissait normal. Le conseil ne s'est pas prononcé formellement sur le maintien du contrat de travail du président du directoire, mais il le fera à l'occasion du prochain exercice. La société ne s'est pas prononcée sur cette question.

Les avantages en nature dont dispose les mandataires sociaux, membres du directoire sont des GSC (Assurance chômage des mandataires sociaux).

La rémunération variable des membres du directoire est un % du résultat consolidé sans plafond. Cette rémunération a été définie par le Conseil de Surveillance du 19/12/06.

Dirigeants Mandataires Sociaux	contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantage dus ou susceptible d'être du à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
LE COTTIER Aymeric								
Président du directoire	X			X		X		X
Date début mandat	19/12/2006							
Date fin mandat	19/12/2012							
LE COTTIER Emmanuel								
Directeur Général - Membre du Directoire	X			X		X		X
Date début mandat	19/12/2006							
Date fin mandat	19/12/2012							
LE COTTIER Luc								
Président du Conseil de Surveillance		X		X		X		X
Date début mandat	19/12/2006							
Date fin mandat	19/12/2012							

Les mandataires sociaux non dirigeants à l'exception de Monsieur Luc LE COTTIER, n'ont perçu aucune rémunération ni jetons de présence.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux au cours des douze derniers mois.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par les dirigeants mandataires sociaux au cours des douze derniers mois.

Il n'y a pas eu d'actions de performance attribuées aux mandataires sociaux et aucune action de performance n'est devenue disponible

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée ou levée par les dix premiers salariés non mandataires au cours des douze derniers mois.

A ce jour il n'y pas d'administrateur autres que les dirigeants qui soient bénéficiaires de plan de stock option.

III / RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

3.1 Responsable de l'actualisation du document de référence

Monsieur Aymeric LE COTTIER
Président du Directoire

3.2 Attestation

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en pages 3 à 5, présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés pour le premier semestre de l'exercice 2010-2010 figurant page 42 de la présente actualisation contient les observations suivantes :

« Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « faits marquants de l'exercice » et sur la note 1.2 de l'annexe, qui exposent (i) les modalités de l'accord de conciliation bancaire du 26 avril 2010 et (ii) l'application du principe de continuité d'exploitation reposant sur l'hypothèse d'une issue favorable des discussions actuellement en cours avec les banques concernant le renouvellement des financements nécessaires au fonctionnement normal de la société. »

« J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'actualisation. »

Cette lettre ne contient pas d'observations.

Les informations financières historiques présentées dans les documents de référence ont fait l'objet des rapports des contrôleurs légaux.

Les rapports des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés figurant pages 63 et 64 du document de référence de l'exercice 2009-2010 déposé auprès de l'AMF le 30 juillet 2010 sous le numéro D10-0659, contient deux observations :

« Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 1.1 de l'annexe qui expose les changements de principes et méthodes comptables résultant de l'application, à compter du 1^{er} avril 2009, des normes IAS 1 révisée «Présentation des états financiers» et IFRS 8 «Secteurs opérationnels» ;
- la note 1.2 de l'annexe, qui expose les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été appliqué dans la mesure où l'accord de conciliation du 26 avril 2010 et les prévisions de trésorerie du groupe sont compatibles et permettent d'assurer la continuité des financements nécessaires au fonctionnement normal de la société. »

Les rapports des contrôleurs légaux sur les comptes sociaux et consolidés figurant pages 55 à 58 du document de référence de l'exercice 2008-2009 déposé auprès de l'AMF le 30 juin 2010 sous le numéro D10-0577 et les rapports des contrôleurs légaux sur les comptes sociaux et consolidés figurant pages 49 à 52 du document de référence de l'exercice 2007-2008 déposé auprès de l'AMF le 30 juillet 2008 sous le numéro D08-0568 ne contiennent pas d'observations.

Le 20 janvier 2011

Le Président du Directoire
Aymeric LE COTTIER

IV / MISES A JOUR CONCERNANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE LEXIBOOK

Les renseignements concernant ce chapitre sont fournis dans le dernier document de référence de LEXIBOOK déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers. Ces informations restent exactes sous réserve des compléments suivants.

4.1. Informations sur les contrats de service liant les membres des organes de d'administration, de direction ou de conseil de surveillance à l'émetteur ou l'une quelconque de ses filiales

Au 31 mars 2010, les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire détenaient ensemble 595 580 actions LEXIBOOK.

Le montant brut des rémunérations globales des dirigeants acquises au titre de l'exercice 2009-2010 s'est élevé à 296 150 euros. Cette rémunération concerne trois dirigeants en qualité de Président du Conseil de Surveillance, Président du Directoire et de Directeur Général.

Aucun prêt et/ou garantie n'a été accordé aux Administrateurs depuis la création de la société.
55 000 € de jetons de présence ont été distribués au cours de l'exercice 2009-2010.

Au cours des cinq dernières années au moins, aucun des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire n'a fait l'objet :

- d'une quelconque condamnation pour fraude prononcée au cours de cinq dernières années au moins ;
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ou n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation agissant en qualité :
 - de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance,
 - d'associé commandité,
 - de fondateur d'une société fondée il y a moins de 5 ans,
 - de directeur général ;
- d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre lui, ou contre une société dont il est ou a été associé, par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), ni n'a déjà été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins. »

Il n'existe aucun conflit d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Hormis les contrats de service listés ci-dessous, qui s'inscrivent dans le cadre d'un fonctionnement normal de la société, il n'y a pas d'autres contrats de services liant les membres des organes d'administration, de direction, ou de surveillance l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

1/ Contrat de location entre LEXIBOOK et la SCI TRIO des bâtiments situés au 2 avenue de Scandinavie aux Ullis. La SCI TRIO est détenue par MM Le Cottier Aymeric, Emmanuel et Luc, respectivement Président du Directoire, Directeur Général et Président du Conseil de Surveillance. Sur l'exercice 2009-2010, il a été comptabilisé 252 K€ de charges.

2/ Contrat de Conseils juridique entre LEXIBOOK et la SELARL A&C AVOCATS, dont est actionnaire Monsieur Gérard Abadjian, membre du Conseil de Surveillance et du comité d'Audit. Sur l'exercice 2009-2010, il a été comptabilisé 45 K€ de charges.

Le reste du texte demeure inchangé

4.2 Comités d'Audit

La composition du comité d'audit est conforme aux dispositions de l'article L. 823-19 du code de commerce du fait

* qu'il ne comprend que des membres de l'organe chargé de l'administration ou de la surveillance en fonctions dans la société, à l'exclusion de ceux exerçant des fonctions de direction et

* qu'il comprend des membres présentant, de par leurs expériences significatives en qualité de gérants de sociétés depuis de nombreuses années, des compétences particulières en matière financière ou comptable

* qu'au moins un de ses membres soit indépendant.

L'indépendance de ses membres a été déterminée en fonction des critères précisés par les recommandations émises au sein du code Middlenext, qui sont :

- Ne pas être salarié, dirigeant ou être lié étroitement à un dirigeant de la société ou d'une entité détenant le contrôle seul ou de concert, de la société, au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce, ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années,
- Ne pas représenter un actionnaire détenant ou être membre d'une entité détenant ou encore détenir, directement ou indirectement, une participation dans la société supérieure à 10% du capital ou des droits de vote de la société,
- Ne pas être un client, un fournisseur, un banquier significatif de la société, ou pour lequel la société représente une part significative de l'activité,
- Ne pas avoir un lien familial proche avec un mandataire social de la société,
- Ne pas avoir été auditeurs de la société ou, le cas échéant, de l'une de ses filiales, au cours des cinq dernières années.

Messieurs MICHOT et GIROUD présentent ces compétences et répondent aux critères ci-dessus. Le Conseil de surveillance n'a toutefois pas statué formellement sur leur indépendance.

Lorsque le comité d'audit se réunit, il le fait généralement en configuration élargit dans le cadre du conseil de Surveillance à l'occasion, notamment des arrêtés des comptes annuels et semestriels. Il y invite le cas échéant les membres du directoire. Cette réunion précède les réunions de Conseil de Surveillance.

4.3 Répartition du capital

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droit de vote	% des droits de vote
Luc Le Cottier	152 407	13,09%	303 899	17,54%
Aymeric Le Cottier	222 195	19,08%	443 170	25,58%
Emmanuel Le Cottier	220 978	18,98%	441 953	25,51%
Famille Le Cottier	600	0,05%	1 200	0,07%
Concert familial	596 180	51,21%	1 190 222	68,70%
Actions identifiées à droit de vote double	1	0,00%	2	0,00%
Actions détenues pour stock option	25 840	2,22%	0	0,00%
Public	542 248	46,57%	542 248	31,30%
Total	1 164 269	100,00%	1 732 472	100,00%

La société est contrôlée à hauteur de 51.2% par des membres de la famille Le Cottier (Père & Fils), qui exercent de fait une action de concert. Il n'existe pas de mesure particulière prise en vue d'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive, hormis l'existence du Conseil de Surveillance, qui devra statuer lors d'un prochain conseil sur l'indépendance de deux de ses membres.

4.4 Déclarations complémentaires

NEANT

V / ERRATAS DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE AU 31 MARS 2010

5.1 Risques de taux et de change de la société mère

En pages 34 et 35 du document de référence au 31 mars 2010, nous souhaitons présenter les risques de taux et de change de la société mère, nous avons inséré par erreur les tableaux concernant le groupe, voici les tableaux relatifs uniquement à la société mère :

Risque de taux	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Passifs Financiers	0		1 500 011
Actifs Financiers			
Position nette avant gestion	0	0	1 500 011
Hors Bilan			
Position nette après gestion	0	0	1 500 011

Dans le cas d'une augmentation d'un point des taux d'intérêts, le manque à gagner serait de 15 000 €.

Risque de change	USD	GBP	HKD
Actifs	1 019 610	1 565 753	
Passifs	-5 162 051	-11 164	
Position nette avant gestion	-4 142 441	1 554 589	0
Hors Bilan	24 176 500	350 000	35 200 000
Position nette après gestion	20 034 059	1 904 589	35 200 000

Sur la base de cette position nette et dans le cas d'une appréciation de 1% de l'euro face à ces devises, le manque à gagner pour la société serait de 200 341 USD, de 19 046 GBP et de 352 000 HKD.

5.2 Code de gouvernance des entreprises

En pages 130 et 131 du document de référence au 31 mars 2010, nous faisons référence au code AFEP-MEDEF. Lexibook ne se réfère aujourd'hui à aucun code de gouvernance des entreprises. Lexibook analysera lors d'un prochain directoire le choix du code de gouvernance le plus approprié à son fonctionnement.

5.3 Comité d'audit

Il était indiqué en page 132 la composition du comité d'audit et de rémunération. Nous attirons votre attention sur le fait que la société ne dispose pas de comité de rémunération.

5.4 Plans de stock option

Tous les plans de stock option ont été détaillés dans le § de l'actualisation sur les rémunérations.

VI / COMMUNIQUES POSTERIEURS AU DOCUMENT DE REFERENCE

Depuis le dépôt du document de référence auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, les éléments suivants ont été communiqués via le service Hugin Public de Thomson Reuters :

- Communiqué sur chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre (voir ci-après)
- Communiqué sur chiffre d'affaires du 1^{er} semestre (voir ci-après)
- Communiqué sur résultat semestriel (voir ci-après)
- Présentation SFAF le 2 décembre 2010 au siège social de LEXIBOOK (www.lexibook.com)
- Communiqué sur la signature du protocole bancaire le 04/01/11
- Communiqué sur l'homologation du protocole bancaire



Courtabœuf, le 16 août 2010

CHIFFRE D'AFFAIRES DU 1^{ER} TRIMESTRE 2010/2011 : 5,6 M€(+19%)

Chiffre d'affaires consolidé (M€) <i>Clôture annuelle au 31 mars</i>	2009/2010	2010/2011	Var
1 ^{er} trimestre	4,7	5,6	+19%
Total 3 mois	4,7	5,6	+19%

(Données non auditées)

Au cours du 1^{er} trimestre de son exercice clos le 31 mars 2011, le groupe Lexibook a réalisé un chiffre d'affaires de 5,6M€ en hausse de 19% (+17% à taux de change constant). La reprise d'activité constatée au cours du 4^{ème} trimestre de son exercice clos le 31 mars 2010 (+26,7%) se confirme, et ce en dépit du retrait volontaire de plusieurs territoires où les volumes de facturation étaient insuffisants pour être rentables. Ce chiffre est en ligne avec le business plan du Groupe pour l'exercice fiscal.

En termes de segments de marché, les ventes de «jouets électroniques» ont représenté 35 % des ventes du groupe (contre 34% l'an dernier) et sont en hausse de 22,5 %. Les ventes d'« Electronique grand public » ont représenté 65 % des ventes du groupe (contre 66% l'an dernier) et sont en hausse de 17,4%.

STRUCTURE FINANCIERE

Dans le cadre du protocole entre Lexibook et ses partenaires bancaires, les engagements des banques et de l'obligataire ont été tenus. Les actionnaires majoritaires ont également tenu leur engagement d'apporter 1,4M€ en compte courant bloqués d'associés. Ce montant sera converti à la faveur d'une augmentation de capital dont les modalités seront fixées lors de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 20 septembre 2010. Cette augmentation de capital sera une première étape dans la consolidation de ses fonds propres, et devrait déjà représenter environ un tiers de l'objectif d'augmentation des fonds propres que le Groupe s'est fixé à terme.

STRUCTURE OPERATIONNELLE

Au cours de l'exercice 2009-2010 le groupe a engagé une forte réorganisation de sa chaîne d'approvisionnement et de distribution. Cette réorganisation passe par une centralisation de ses activités afin de gagner en efficacité et rentabilité. Ce programme important verra à terme la fermeture de toutes les filiales du Groupe, à l'exception de la filiale de Hong-Kong. La mise en sommeil de ces filiales a démarré au cours du trimestre écoulé.

PERSPECTIVES

La reprise constatée sur la fin d'année 2009-2010 ainsi que la campagne de référencements qui a eu lieu permettent au Groupe d'être raisonnablement confiant pour l'année 2010/2011. Lexibook ne prévoit cependant pas un niveau d'activité très supérieur à l'année écoulée. En effet, le groupe souhaite concentrer ses efforts sur la rentabilité et ainsi capitaliser sur les réorganisations qui ont été opérées au cours de l'exercice passé.

Prochaine communication : Chiffre d'affaires T2 2010/2011 le 15 novembre 2010.

Contact LEXIBOOK – Benoît DUFRESNE - 01 73 23 23 23 - benoitdufresne@lexibook.com
Eurolist compartiment C / Mnemo LEX / ISIN FR0000033599 / Nombre de titres 1 128 068
Retrouvez l'ensemble de l'information financière sur www.lexibook.com

Courtabœuf, le 15 novembre 2010

CHIFFRE D'AFFAIRES DU 1^{ER} SEMESTRE 2010/2011 : 20,6 M€(+20%)

Chiffre d'affaires consolidé (M€) <i>Clôture annuelle au 30 septembre</i>	2009/2010	2010/2011	Var
1 ^{er} trimestre	4,7	5,6	+19%
Dont FOB	1,34	1,96	
Dont NON FOB	3,36	3,64	
2 ^{ème} trimestre	12,3	15,0	+21%
Dont FOB	5,64	10,44	
Dont NON FOB	6,66	4,56	
Total 6 mois	17,2	20,6	+20%

(Données non auditées)

Malgré la mise en sommeil des filiales et le recentrage sur la France et Hong-Kong exclusivement, le Groupe a réussi à faire progresser son chiffre d'affaires. L'activité consolidée de l'exercice clos au 30 septembre 2010, est en hausse de 20%. Le chiffre d'affaires consolidé se porte ainsi à 20.6 millions d'euros contre 17.2 millions d'euros au 30 septembre 2009.

Lexibook a consolidé ses positions commerciales dans les pays définis comme prioritaires en particulier en Europe et en s'appuyant sur la France, pays dans lequel Lexibook est un acteur majeur du jouet. Cette situation montre la nouvelle répartition de l'activité entre les ventes **FOB*** Hong-Kong et **non FOB** (facturation domestique, ne prenant pas à sa charge toute la gestion de la chaîne logistique).

Compte tenu de la répartition différente des activités de ses différents canaux de distribution et le changement de saisonnalité induit par le FOB, ces activités ont progressées respectivement de +78% (+64% à taux constant) et -20 %, montrant ainsi la capacité du groupe à conserver le chiffre d'affaires qui était réalisé par les autres filiales du Groupe LEXIBOOK au cours des exercices précédents.

STRUCTURE FINANCIERE

Dans le cadre du protocole entre Lexibook et ses partenaires bancaires, les engagements des banques et de l'obligataire sont tenus.

A terme, ce protocole prévoit de renforcer les fonds propres de l'entreprise à hauteur de 6 M€ dans les meilleurs délais, et d'incorporer les comptes courants en capital.

A cet effet, l'Assemblée Générale des actionnaires qui s'est tenue le 20 septembre 2010 a voté les autorisations nécessaires en vue de levées de fonds dont la première matérialisation sera une augmentation de capital qui devrait avoir lieu au cours du premier trimestre 2011.

Cette augmentation de capital sera une première étape dans la consolidation des fonds propres du Groupe, et devrait déjà représenter au minimum un tiers de l'objectif d'augmentation des fonds propres que le Groupe s'est fixé à terme.

Toujours dans le cadre du protocole, des négociations sont en cours avec les banques pour renouveler les lignes de crédit.

STRUCTURE OPERATIONNELLE

Comme annoncé au trimestre précédent, le groupe a engagé une forte réorganisation de sa chaîne d'approvisionnement et de distribution, qui passe par une centralisation de ses activités afin de gagner en efficacité et rentabilité.

Sur le semestre écoulé, les dépenses liées à la chaîne logistique ont ainsi diminué de l'ordre de 19% malgré la croissance de l'activité de 20%, et celles liées au personnel ont diminué d'environ 18%.

PERSPECTIVES

La reprise constatée sur la fin d'année 2009-2010 ainsi que la campagne de référencement qui a eu lieu permettent au Groupe d'être raisonnablement confiant pour l'année 2010/2011. Compte tenu de la saisonnalité de l'activité, Lexibook ne prévoit cependant pas un niveau d'activité très supérieur à l'année précédente. En effet, le groupe souhaite concentrer ses efforts sur la rentabilité et ainsi capitaliser sur les réorganisations qui ont été opérées au cours de l'exercice passé.

FOB est un terme douanier qui signifie **Free On Board, (Sans frais à bord) ; c'est-à-dire que la marchandise vendue FOB quand celle-ci est vendue sans les frais de transport et autres frais et taxes y afférent et sans les assurances pour cette marchandise qui sont à la charge du client.*

Prochaine communication : Rapport semestriel d'activité le 30 novembre 2010

Contact LEXIBOOK – Benoît DUFRESNE - 01 73 23 23 23 - benoitdufresne@lexibook.com
Eurolist compartiment C / Mnemo LEX / ISIN FR0000033599 / Nombre de titres 1 128 068
Retrouvez l'ensemble de l'information financière sur www.lexibook.com

ACTIVITE DU 1ER SEMESTRE 2010/2011 : RETOUR A LA RENTABILITE

Activité du 1er semestre (M€)(1)	Sept 08	Sept 09	Sept 10
Chiffre d'affaires	19,26	17,27	20.63
Résultat d'exploitation	0,69	-1,74	1,11
Résultat financier	-1,10	-0,41	0,33
Résultat courant avant impôts	-0,41	-2,14	1,44
Impôt sur le résultat	-0,09	0,11	-0,17
Résultat net part du groupe	-0,52	-2,01	1,28

(1) Le Conseil de Surveillance a arrêté les comptes le 23 novembre 2010. Le rapport semestriel sera publié sous 10 jours dès réception de l'attestation des auditeurs, en cours d'établissement.

1. Chiffre d'affaires et marge :

Malgré la mise en sommeil des filiales et le recentrage sur la France et HK exclusivement, le Groupe a réussi à faire progresser son chiffre d'affaires et sa marge. L'activité consolidée de l'exercice clos au 30 septembre 2010, exprimée par l'indicateur chiffre d'affaires, est en hausse de 19%. Le chiffre d'affaires consolidé se porte ainsi à 20,6 millions d'euros contre 17,3 millions d'euros au 30 septembre 2009.

Auparavant, le chiffre d'affaires réalisé par les filiales de Lexibook était réalisé en quasi intégralité en sur une base de facturation domestique. Cette activité a été reportée en FOB depuis Hong Kong et en Non FOB ce qui explique l'effet « ciseau » constaté au semestre sur ces canaux de distribution. Lexibook a consolidé ses positions commerciales dans les pays définis comme prioritaires, en particulier en Europe et en s'appuyant sur la France, pays dans lequel Lexibook confirme sa position d'acteur majeur du jouet. Cette situation montre la nouvelle répartition de l'activité entre Hong-Kong et France, ces dernières ayant vu leur activité progresser respectivement de pratiquement +78% et +18 %, montrant ainsi la capacité du groupe à conserver le chiffre d'affaires qui était réalisé par les autres filiales du Groupe LEXIBOOK au cours des exercices précédents.

La marge brute consolidée est de 9 154 K€ au 30 septembre 2010 contre 7 030 K€ au 30 septembre 2009 et son taux est en hausse à 44,3 % contre 40,7 % pour la période précédente. Le taux de marge 4 net ressort lui à 33,3 % contre 30,8 % au 30 septembre 2009. La marge progresse donc à un niveau supérieur au plan de marche du Groupe et malgré le niveau très élevé du dollar (à un niveau au-dessus du cours budget de début d'année) et le manque de couvertures du Groupe.

2. Réduction des charges :

Sur ce semestre, la restructuration du groupe Lexibook autour de HK (ventes FOB) et FR a permis une réduction importante de certains postes, dont les plus significatifs sont :

- Les dépenses de logistique : - 240 K€ par rapport à l'année dernière (résultat immédiat de la centralisation du stock à Anvers), soit -19% par rapport à n-1 malgré la croissance de l'activité.
- Les dépenses de personnel : - 513 K€ provenant essentiellement de la fermeture des filiales, soit -18% par rapport à n-1.

A contrario, le poste « honoraires » augmente de + 55 K€ du fait d'une sollicitation plus importante des conseils juridiques et Commissaires aux Comptes dans ce contexte de restructuration.

Le résultat d'exploitation s'améliore ainsi de façon significative passant de -1 732 K€ à + 1 113 K€.

3. Résultat financier :

Le résultat financier passe de - 408 K€ au 30 septembre 2009 à +333 K€ au 30 septembre 2010. Cette amélioration masque plusieurs variations :

- Un effet de change positif de 194 K€ par rapport à la période précédente et ce malgré une évolution du dollar inférieure à un niveau inférieur au cours budget.
- Une diminution des charges financières de 125 K€ : grâce à la conversion des lignes CT en MT réduisant l'impact des frais liés aux utilisations de lignes CREDOC supérieures de 3,5 M€ par rapport à l'exercice précédent.

- Un gain de 422 K€ provenant de la transcription dans les comptes consolidés de l'impact de l'accord avec les partenaires financiers sur l'emprunt obligataire souscrit auprès de Turenne Capital.

Dans ce contexte, l'exercice consolidé est clôturé au 30 septembre 2010 avec un résultat net de 1.279 K€, contre une perte nette de -2 013 K€ d'euros au 30 septembre 2009.

EXERCICE 2010/2011 :

Lexibook maintient son objectif pour 2010/2011 d'un chiffre d'affaires au niveau de celui de l'exercice précédent, préférant se concentrer sur l'amélioration de ses marges.

Prochaine communication : Le chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2010/2011 le 15 février 2010

Contact LEXIBOOK – Benoit Dufresne - 01 73 23 23 23 - benoitdufresne@lexibook.com

Eurolist compartiment C / Mnemo LEX / ISIN FR0000033599 /

Nombre de titres 1 128 068

Retrouvez l'ensemble de l'information financière sur www.lexibook.com



Courtabœuf, le 7 janvier 2011

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE ENTRE LEXIBOOK ET SES PARTENAIRES BANCAIRES

Dans son communiqué du 15 novembre 2010 le Groupe Lexibook avait indiqué au marché que dans le cadre de la clause de revoir du protocole du 26 avril 2010, des négociations étaient en cours avec les banques pour renouveler les lignes de crédit. Au terme des discussions, Lexibook a signé avec ses partenaires bancaires un accord, qui devrait être homologué ce 10 janvier 2011, et dont les principaux éléments sont les suivants :

- 1) Engagements des banques :
 - a. Maintien des lignes de crédit consenties à Lexibook Hong Kong et des lignes de crédits documentaires actuelles ou équivalentes consenties à la société Lexibook France jusqu'au 31 janvier 2012.
 - b. Mise en place de nouvelles lignes de crédits documentaires import au même niveau que celui de l'exercice précédent au profit de Lexibook France jusqu'au 15 Novembre 2011.
 - c. Mise en place d'un crédit de campagne et d'une facilité de caisse, échéance 30 octobre 2011.

- 2) Engagements des actionnaires majoritaires (MM Aymeric, Emmanuel et Luc Le Cottier)
 - a. Conversion de leur compte courant à la faveur de l'augmentation de capital à venir.
 - b. Renforcement des fonds propres ou quasi fonds propres du Groupe à hauteur d'au moins 6 M€ d'ici le 31 décembre 2011. Pour satisfaire ce point, le Groupe confirme qu'il procédera à une première augmentation de capital à un cours particulièrement attractif d'ici à la fin Février. Les modalités précises de cette première augmentation de capital seront détaillées d'ici à la fin du mois de Janvier 2011.



Courtabœuf, le 11 janvier 2011

HOMOLOGATION D'UN PROTOCOLE ENTRE LEXIBOOK ET SES PARTENAIRES BANCAIRES

Le Tribunal de Commerce d'Evry a homologué lundi 10 janvier 2011 le protocole de conciliation dont la société LEXIBOOK avait annoncé la signature avec ses partenaires bancaires dans son communiqué du 7 janvier dernier.

STRUCTURE FINANCIERE

La société souhaite profiter de ce communiqué pour apporter les précisions suivantes quant aux opérations envisagées dans ce protocole :

La Société devra avoir trouvé, au plus tard le 31 décembre 2011, un investissement industriel et/ou un partenaire financier, afin de renforcer les fonds propres ou quasi-fonds propres du Groupe pour les porter à hauteur de 6 M€ (y inclus la première augmentation de capital prévue d'ici la fin février, et les résultats du 31 mars et 30 septembre 2011).

Par fonds propres ou quasi fonds propres on entend les capitaux propres consolidés et les comptes courants certifiés par les commissaires aux comptes et/ou un emprunt obligataire quel qu'en soit sa forme.

VII - TABLE DE CONCORDANCE

La table de correspondance doit permettre de renvoyer directement les principales rubriques exigées par le règlement européen n°809/2004 pris en application de la Directive « Prospectus » aux paragraphes correspondants du Document de référence de LEXIBOOK déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (où le cas échéant au présent document d'actualisation du document de référence).

Les renvois à spécifier correspondent aux exigences de l'annexe 1. du règlement européen. Il convient de noter que le texte intégral de ces exigences n'est pas repris dans le tableau.

REGLEMENT EUROPEEN	NUMERO DE PAGE DU DOCUMENT DE REFERENCE MARS 2010	NUMERO DE PAGE DE L'ACTUALISATION
1. PERSONNES RESPONSABLES	139	
1.1. Personnes responsables des informations.	139	69
1.2. Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement attestant que, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans le document d'enregistrement sont, à leur connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.	139	69
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	137	
2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur, pour la période couverte par les informations financières historiques.	137	
2.2. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été re-désignés durant la période couverte par les informations financières historiques, divulguer les détails de cette information, s'ils sont importants.	N/A	
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	6	44 à 46
3.1. Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur.	6	44, 45
3.2. Si des informations financières ont été sélectionnées pour des périodes intermédiaires, des données comparatives couvrant la même période de l'exercice précédent doivent également être fournies ; la présentation des bilans de clôture suffit toutefois à remplir l'exigence d'informations bilancielle comparables.	N/A	46
4. FACTEURS DE RISQUE	20 à 23 et 34,35 et 96 à 99	47 à 54
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	10, 39, 70 à 102, 122	55 à 58
5.1. Histoire et évolution de la société.	10	55
5.1.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur.	122	
5.1.2. Lieu et Numéro d'enregistrement de l'émetteur.	122	
5.1.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur, lorsqu'elle n'est pas indéterminée.	122	
5.1.4. Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire (ou de son principal lieu d'activité, s'il est différent de son siège statutaire).	122	
5.1.5. Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur.	10, 75	48
5.2. Investissements.	33, 70 à 102	56

5.2.1. Principaux investissements (y compris leur montant) réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement.	33, 82, 83	
5.2.2. Principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe) .	N/A	
5.2.3. Renseignements concernant les principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes.	N/A	
6. APERÇU DES ACTIVITÉS.	12 à 15, 20 à 23	50,51 et 59 à 63
6.1. Principales activités.	12 à 15	
6.1.1. Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités.	12 à 15	
6.1.2. Nouveau produit et/ou service important lancé sur le marché et, dans la mesure où le développement de nouveaux produits ou services a fait l'objet de publicité, état de ce développement.	12 à 15	
6.2. Principaux marchés ;	12 à 15	
6.3. Lorsque les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2 ont été influencés par des événements exceptionnels, en faire mention.	N/A	
6.4. Informations, sous une forme résumée, concernant le degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.	21	50, 51
6.5. Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle.	12 à 15	55
7. ORGANIGRAMME	8, 27, 38, 95, 118	64
7.1. Description du groupe	8, 16,17, 26	
7.2. Liste des filiales importantes de l'émetteur : nom, pays d'origine ou d'établissement, pourcentage de capital et pourcentage de droits de vote...	27, 38, 95, 118	
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	22, 23, 82, 83	
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées, y compris les propriétés immobilières louées, et charges majeures pesant dessus.	82 et 83	61
8.2. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles.	21	51, 52
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	70 à 121	3 à 41
9.1. Situation financière de l'émetteur, évolution de cette situation financière et résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées.	31 à 33	3 à 4 et 61 à 62
9.2. Résultat d'exploitation	31 à 33	3 à 4, 61
9.2.1. Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur.	N/A	3
9.2.2. Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets.	N/A	3

9.2.3. Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.	N/A	
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	70 à 121, 124	47, 48, 64
10.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme).	73, 85, 124 à 126	53, 58, 62, 63
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et décrire ces flux de trésorerie.	72	8, 47 à 48, 57
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur.	40, 98, 99	47,48
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.	70 à 121	
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1.	N/A	N/A
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	33	61
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	14, 15,	56 à 58
12.1. Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement.	14, 15, 140, 141	56, 57, 73 à 79
12.2. Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours.	20 à 23, 40	47 à 54, 58
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE Si l'émetteur choisit d'inclure une prévision ou une estimation du bénéfice dans le document d'enregistrement, celui-ci doit contenir les informations visées aux points 13.1 et 13.2 :	N/A	
13.1. Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation.	N/A	
13.2. Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants, stipulant que, de l'avis de ces comptables ou contrôleurs légaux indépendants, la prévision ou l'estimation du bénéfice a été adéquatement établie sur la base indiquée et que la base comptable utilisée aux fins de cette prévision ou estimation est conforme aux méthodes comptables appliquées par l'émetteur.	N/A	
13.3. Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques.	N/A	
13.4. Si une prévision du bénéfice a été incluse dans un prospectus qui est toujours pendant, fournir une déclaration indiquant si cette prévision est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus.	N/A	
ORGANES DE DIRECTION, D'ADMINISTRATION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE	5, 24 à 26, 42, 130	65, 70 ,71
14.1. Nom, adresse professionnelle et fonction, dans la société émettrice, des personnes suivantes, en mentionnant les principales activités qu'elles exercent en dehors de cette société émettrice lorsque ces activités sont significatives par rapport à celle-ci :	5, 24 à 26, 42, 129	
a) membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance,	5, 24 à 26, 42, 129	65

b) associés commandités, s'il s'agit d'une société en commandite par actions,	N/A	
c) fondateurs, s'il s'agit d'une société fondée il y a moins de cinq ans,	N/A	
d) tout directeur général dont le nom peut être mentionné pour prouver que la société émettrice dispose de l'expertise et de l'expérience appropriées pour diriger ses propres affaires. Indiquer la nature de tout lien familial existant entre n'importe lesquelles de ces personnes.	5, 24 à 26, 42, 129	71
Pour toute personne membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance et pour toute personne visée aux points b) et d) du premier alinéa, fournir des informations détaillées sur son expertise et son expérience en matière de gestion ainsi que les informations suivantes :	5, 24 à 26, 42, 129	
a) nom de toutes les sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles cette personne a été membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité, à tout moment des cinq dernières années (indiquer également si elle a toujours, ou non, cette qualité). Il n'est pas nécessaire de dresser la liste de toutes les filiales de la société émettrice au sein desquelles la personne est aussi membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance,	42	
b) toute condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins,	130	70
c) détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle une personne visée aux points a) et d) du premier alinéa et agissant en qualité de l'une quelconque des positions visées aux dits points a) et d) a été associée au cours des cinq dernières années au moins,	130	70
d) détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre une telle personne par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés). Il est aussi indiqué si cette personne a déjà été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins. Si aucune information de la sorte ne doit être divulguée, une déclaration le précisant doit être faite.	130	70
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale :	130	70
a) Conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'une quelconque des personnes visées au point 14.1 et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs. En l'absence de tels conflits d'intérêts, une déclaration le précisant doit être faite.	130	70
b) Arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point 14.1 a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.	130	70
c) Détail de toute restriction acceptée par les personnes visées au point 14.1 concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur.	N/A	
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	42, 92, 126	66 à 68
Concernant l'intégralité du dernier exercice, indiquer, pour toute personne visée au point 14.1, premier alinéa, a) et d) :	42, 92, 126	
15.1. Le montant de la rémunération versée (y compris de toute	42, 92, 126	66 à 68

rémunération conditionnelle ou différée) et les avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales pour les services de tout type qui leur ont été fournis par cette personne.		
15.2. Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	N/A	
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	5, 24 à 26, 42, 66 à 69	
Pour le dernier exercice de l'émetteur, et sauf spécification contraire, fournir les informations suivantes concernant toute personne visée au point 14.1, premier alinéa, a) :	5, 24 à 26, 42, 66 à 69	
16.1. Date d'expiration du mandat actuel de cette personne, le cas échéant, et la période durant laquelle elle est restée en fonction.	24	
16.2. Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat, ou une déclaration négative appropriée.	66 à 69	70
16.3. Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur, y compris le nom des membres de ces comités et un résumé du mandat en vertu duquel ils siègent.	26, 132	71, 72
16.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine.	130	72
17. SALARIÉS	126	
17.1. Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques.	16	
17.2. Participations et stock-options.	126	66 à 68
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur.	N/A	
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	125	71
18.1. Identité de toute personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance qui détient, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur qui doit être notifié en vertu de la législation nationale applicable à celui-ci.	125	
18.2. Principaux actionnaires de l'émetteur disposent de droits de vote différents, ou déclaration négative appropriée.	126	62
18.3. Indication sur les personnes détenant ou contrôlant, directement ou indirectement, l'émetteur. Description de la nature de ce contrôle et des mesures prises en vue d'assurer qu'il ne soit pas exercé de manière abusive.	126,130	71
18.4. Description de tout accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.	N/A	
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	92	70
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	63 à 64, 70 à 121	
20.1. Informations financières historiques	70 à 121	44, 45

<ul style="list-style-type: none"> • Informations financières historiques vérifiées pour les trois derniers exercices et rapport d'audit établi à chaque exercice. • Informations financières historiques vérifiées pour les deux derniers exercices établies et présentées sous une forme compatible avec celle qui sera adoptée dans les prochains états financiers annuels que publiera l'émetteur, compte tenu des normes, des méthodes et de la législation comptables applicables auxdits états financiers annuels. <p>Si elles sont établies conformément à des normes comptables nationales, les informations financières vérifiées exigées au titre de la présente rubrique doivent inclure au minimum :</p> <p>a) le bilan, b) le compte de résultat, c) un état indiquant toutes les variations des capitaux propres ou les variations des capitaux propres autres que celles résultant de transactions sur le capital avec les propriétaires et de distribution aux propriétaires, d) le tableau de financement, e) les méthodes comptables et notes explicatives.</p> <p>Les informations financières historiques annuelles doivent faire l'objet d'une vérification indépendante ou d'une mention indiquant si, aux fins du document d'enregistrement, elles donnent une image fidèle, conformément aux normes d'audit applicables dans un État membre ou à une norme équivalente.</p>	N/A	
20.2. Informations financières pro forma.	N/A	
20.3. États financiers.	70 à 121	6 à 41
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles.	61 à 64	
20.4.1. Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées. Si les contrôleurs légaux ont refusé d'établir un rapport d'audit sur les informations Financières historiques, ou si ce rapport d'audit contient des réserves ou des mises en garde sur l'impossibilité d'exprimer une opinion, ce refus, ces réserves ou ces mises en garde doivent être intégralement reproduits et assortis d'une explication.	61 à 64	
20.4.2. Autres informations contenues dans le document d'enregistrement vérifiées par les contrôleurs légaux.	N/A	
20.4.3. Informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur.	N/A	
20.5. Date des dernières informations financières	N/A	
20.5.1. Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées ne doit pas remonter : a) à plus de 18 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui ont été vérifiés; b) à plus de 15 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui n'ont pas été vérifiés.	N/A	
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A	
20.6.1. Si l'émetteur a publié des informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés, celles-ci doivent être incluses dans le document d'enregistrement. Si ces informations financières trimestrielles ou semestrielles ont été examinées ou vérifiées, le rapport d'examen ou d'audit doit également être inclus. Si tel n'est pas le cas, le préciser.	N/A	

20.6.2. S'il a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifié, le document d'enregistrement doit contenir des informations financières intermédiaires, éventuellement non vérifiées (auquel cas ce fait doit être précisé), couvrant au moins les six premiers mois du nouvel exercice. Les informations financières intermédiaires doivent être assorties d'états financiers Comparatifs couvrant la même période de l'exercice précédent ; la présentation des bilans de clôture suffit toutefois à remplir l'exigence d'informations bilancielle comparables.	N/A	3 à 43
20.7. Politique de distribution des dividendes.	126	
20.7.1. Montant du dividende par action, éventuellement ajusté pour permettre les comparaisons, lorsque le nombre d'actions de l'émetteur a changé.	126	
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage.	130	63
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale.	130	63
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	35, 124 à 125	62
21.1. Capital social.	35, 124 à 125	
21.1.1. Montant du capital souscrit et, pour chaque catégorie d'actions : (a) le nombre d'actions autorisées, (b) le nombre d'actions émises et totalement libérées et le nombre d'actions émises, mais non totalement libérées, (c) la valeur nominale par action, ou le fait que les actions n'ont pas de valeur nominale, (d) un rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice. Si plus de 10 % du capital a été libéré au moyen d'actifs autres que des espèces durant la période couverte par les informations financières historiques, le préciser.	124	62, 63
21.1.2. Actions non représentatives du capital	N/A	
21.1.3. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales.	125	
21.1.4. Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription.	120	
21.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital.	35, 124 à 125	62,63
21.1.6. Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent ;	N/A	
21.1.7. Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence.	125	62
21.2. Acte constitutif et statuts	121 à 127	
21.2.1. Objet social de l'émetteur et indiquer où son énonciation peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts.	122	
21.2.2. Disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance.	133 à 136	
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes.	123	

21.2.4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention.	N/A	
21.2.5. Conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission.	123	
21.2.6. Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.	N/A	
21.2.7. Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée.	123	
21.2.8. Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit.	N/A	
22. CONTRATS IMPORTANTS	N/A	
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	N/A	N/A
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	128	1 et 73
Déclaration attestant que, pendant la durée de validité du document d'enregistrement, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés :	128	
(a) l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur,	128	
(b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement,	128	
(c) les informations financières historiques de l'émetteur ou, dans le cas d'un groupe, les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.	128	
Indiquer où les documents ci-dessus peuvent être consultés, sur support physique ou par voie électronique.	128	1 et 73
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	9, 28, 38, 95, 114	

VIII/ - ANNEXES

1 – PV de l'Assemblée Générale du 20 septembre 2010

LEXIBOOK - LINGUISTIC ELECTRONIC SYSTEM

**Siège social : 2 avenue de Scandinavie, ZA de Courtabœuf à 91940 LES ULIS
Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 3.883.266 Euros
Immatriculée au R.C.S. d'EVRY sous le n°B.323.036. 921**

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 20 Septembre 2010

L'an deux mille dix,

*le vingt septembre,
à quatorze heures trente,*

Les Actionnaires de la Société LEXIBOOK - LINGUISTIC ELECTRONIC SYSTEM, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3.883.266 Euros, dont le siège social est sis aux ULIS (91940), 2 avenue de Scandinavie, ZA de Courtabœuf, se sont réunis au susdit siège de la société, suivant avis de réunion valant convocation inséré dans le Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires daté du 11 août 2010 et LE PARISIEN Essonne du 3 septembre 2010.

Monsieur Luc LE COTTIER, Président du Conseil de Surveillance, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux actionnaires présents.

Messieurs Aymeric Le COTTIER et Emmanuel Le COTTIER, titulaires ou représentants du plus grand nombre d'actions présents, acceptant leurs fonctions, sont appelés comme scrutateurs et le Bureau, ainsi composé, désigne Monsieur Gérard ABADJIAN, comme Secrétaire.

Le Président précise qu'il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre de l'Assemblée présent en entrant en séance, soit en son nom propre, soit en tant que mandataire.

La feuille de présence est certifiée conforme et véritable par les membres du bureau ainsi constitué.

Le Président rappelle que, sur première convocation, le quorum est de un cinquième des actions ayant droit de vote pour la validité des assemblées générales ordinaires, et de un quart des actions ayant droit de vote pour la validité des assemblées générales extraordinaires.

Il constate que sont présents, représentés ou ayant voté par correspondance 7 actionnaires, dont lui-même, possédant tous ensemble 600.717 actions ayant droit de vote sur la totalité des 1.102.222 actions ayant droit de vote.

Monsieur le Président constate donc que le quorum nécessaire est atteint tant à titre ordinaire qu'à titre extraordinaire. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer tant à titre ordinaire qu'à titre extraordinaire.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents (et réputés tels) ou représentés et que l'assemblée générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Monsieur le Président, après avoir constaté que la feuille de présence fait apparaître que les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance disposent de **1.193.479** voix, indique que les décisions soumises à titre ordinaire ne seront adoptées que dans l'hypothèse selon laquelle **596.740** voix voteront en faveur de leur adoption, et que les décisions soumises à titre extraordinaire ne seront adoptées dans l'hypothèse selon laquelle **795.653** voix voteront en faveur de leur adoption.

Monsieur Georges de BONDY, membre de C & V Audit et Associés, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est présent.

Monsieur Serge CASTILLON, membre de la société MAZARS, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est présent.

Monsieur le Président rappelle que tous les documents prévus aux articles R.225-81 et R 225-83 du Code de commerce ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion et ont été adressés à ceux des actionnaires qui en ont fait la demande dans les conditions prévues à l'article R.225-88 du Code de commerce.

Le Président rappelle également qu'en sus de l'avis de convocation, il a été adressé aux actionnaires titulaires d'actions inscrites en compte courant nominatif, à la date du 31 août 2010 et remplissant les conditions requises par les statuts pour participer à cette réunion, la convocation prévue à l'article R.225-81. Tous les documents prévus par cet article ont été joints à l'envoi des formulaires de vote par correspondance ou par procuration à tout actionnaire en ayant fait la demande.

La convocation à la présente Assemblée Générale Mixte a donc été régulièrement faite, ce que l'Assemblée Générale reconnaît et dont elle donne acte au Directoire.



Le Président dépose sur le bureau et tient à la disposition des actionnaires les pièces relatives à la présente assemblée, à savoir :

- le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 11 août 2010 dans lequel a été publié l'avis de réunion valant avis de convocation ;
- Le Parisien Essonne en date du 3 septembre 2010 ;
- L'avis de convocation adressé aux actionnaires nominatifs comprenant notamment l'ordre du jour, le texte des résolutions, le rapport de gestion avec présentation des comptes sociaux et des comptes consolidés, les résultats des cinq derniers exercices, la demande d'envoi de documents complémentaires ;
- Les procurations données par les actionnaires représentées, ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- La copie de la lettre de convocation adressée aux commissaires aux comptes et les accusés de réception ;
- Les statuts de la société ;
- Le rapport de gestion, comprenant le rapport de gestion du groupe, des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2010, le tableau des résultats financiers de la Société des cinq derniers exercices, ainsi qu'un compte-rendu sur les opérations d'achat d'actions ;
- Les comptes sociaux individuels et les états financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 mars 2010 ;
- Le rapport du Directoire relatif aux engagements pris par les obligataires dans le cadre de l'émission des obligations convertibles en actions autorisée par l'AGE du 15 septembre 2008 ;
- Le rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes clos le 31 mars 2010 ;
- Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2010 ;

- Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés pour l'exercice clos le 31 mars 2010 ;
- L'attestation des commissaires aux comptes sur le montant des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées ;
- Le rapport du Conseil de surveillance ;
- Le rapport du Président du Conseil de surveillance sur l'organisation et le fonctionnement du conseil et les procédures de contrôle interne ainsi que sur les principes et règles de détermination des rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux ;
- Le rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président ;
- Le rapport du Directoire relatif aux résolutions proposées à titre extraordinaire ;
- Les rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux résolutions exigeant la présentation de rapports pour les résolutions proposées à titre extraordinaire ;
- La liste des actionnaires nominatifs ;
- La liste des membres du Directoire et du Conseil de surveillance ;
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée ;

Le Président précise qu'en ce qui concerne le rapport spécial sur les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et sur l'attribution gratuite d'actions, les informations sont données dans le rapport de gestion.

Compte tenu du nombre important de résolutions à l'ordre du jour de la présente assemblée, le Président propose de ne traiter, dans un premiers temps, que les points figurant à l'ordre du jour à titre ordinaire. Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est réunie à titre ordinaire pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

A TITRE ORDINAIRE

- Lecture du rapport de gestion du Directoire, avec présentation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2010
- Lecture du rapport du Directoire établi en application de l'article R.225-116 du Code de commerce
- Lecture du rapport du Conseil de Surveillance
- Lecture du rapport du Président du Conseil de Surveillance portant notamment sur le fonctionnement du Conseil de surveillance et le contrôle interne
- Lecture des rapports généraux des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2010, du rapport spécial des Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements régis par les articles L.225-86 et suivants du Code de commerce, du rapport spécial des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-35 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance en ce qui concerne notamment les procédures de contrôle interne relatives notamment à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2010
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2010
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2010
- Approbation des charges et dépenses non déductibles fiscalement
- Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les engagements et conventions réglementés

- Quitus aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux comptes
- Jetons de présence
- Fermeture des filiales, à l'exclusion de la société LEXIBOOK HONG KONG
- Pouvoirs pour les dépôts et formalités

Le Président rappelle que l'objet de la présente Assemblée est strictement défini par son ordre du jour, et que les sujets étrangers à cet ordre du jour ne pourront donc pas être traités.

Il propose ensuite de remplacer la lecture intégrale de l'ensemble des rapports par des exposés des personnes compétentes. Cette proposition ne soulève pas d'objection de la part des actionnaires.

Le Président de séance donne la parole au Président du Directoire, Monsieur Aymeric LE COTTIER, pour la présentation et un exposé des rapports du Directoire.

Messieurs Aymeric LE COTTIER, Président du Directoire, fait une présentation des activités et des résultats au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010.

Il fait ensuite un compte-rendu sur les opérations d'achat d'actions par la société et expose les engagements pris par les obligataires dans le cadre de l'émission des obligations convertibles en actions autorisée par l'AGE du 15 septembre 2008.

Monsieur Luc LE COTTIER, Président de séance et Président du Conseil de surveillance, donne ensuite lecture du rapport du Conseil de Surveillance et présente son rapport sur l'organisation et le fonctionnement du conseil et les procédures de contrôle interne ainsi que sur les principes et règles de détermination des rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux.

Puis, Monsieur le Président donne la parole aux Commissaire aux Comptes, afin qu'ils procèdent à la lecture de leurs rapports :

- ◆ Rapport général sur les comptes de la société ;
- ◆ Rapport sur les comptes consolidés de la société ;
- ◆ Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés, visés aux articles L.225-86 du Code de Commerce ;
- ◆ Rapport établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le Rapport du Président du Conseil de Surveillance concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;

A l'issue de cet exposé, le Président procède à une communication afin que les actionnaires bénéficient de toutes les informations utiles concernant l'activité de la société et procède à un rappel des événements essentiels, reprenant ce qui a déjà été exposé dans le rapport de gestion dont chacun a eu un exemplaire.



Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions que comporte l'ordre du jour à titre ordinaire.

Monsieur le Président donne donc lecture des résolutions puis met celles-ci au vote.



A TITRE ORDINAIRE :

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2010

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 mars 2010, approuve les comptes sociaux, à savoir le bilan, le compte de résultats et les annexes, de l'exercice clos le 31 mars 2010 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

VOIX : pour : **1.193.479** contre/abstention : **0**

RESULTAT : résolution : **adoptée** ~~rejetée~~ (1) rayer la mention inutile

DEUXIEME RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2010

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2010, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultats et les annexes, de l'exercice clos le 31 mars 2010 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

VOIX : pour : **1.193.479** contre/abstention : **0**

RESULTAT : résolution : **adoptée** ~~rejetée~~ (1) rayer la mention inutile

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2010

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à (2.838.138) Euros, au compte report à nouveau, lequel poste se trouvera dès lors porté à la somme de (6.321.230) Euros débiteur.

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, prend également acte qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

VOIX : pour : **1.193.479** contre/abstention : **0**

RESULTAT : résolution : **adoptée** ~~rejetée~~ (1) rayer la mention inutile

QUATRIEME RESOLUTION : APPROBATION DES CHARGES ET DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du C.G.I., l'Assemblée Générale approuve les dépenses et les charges non déductibles s'élevant à 32.781 Euros correspondant à des amortissements excédentaires, l'impôt potentiel correspondant s'élevant à la somme de 10.927 Euros.

VOIX : pour : **1.193.479** contre/abstention : **0**

RESULTAT : résolution : **adoptée** ~~rejetée~~ (1) rayer la mention inutile

CINQUIEME RESOLUTION : APPROBATION DU RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ENGAGEMENTS ET CONVENTIONS REGLEMENTES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et sur les engagements visés aux articles L.225-86 et suivants du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et chacune des conventions et chacun des engagements qui y sont mentionnés.

VOIX : pour : **1.193.479** contre/abstention : **0**

RESULTAT : résolution : **adoptée** ~~rejetée~~ (1) rayer la mention inutile

SIXIEME RESOLUTION : QUITUS AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE, AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir approuvé les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2010 consent aux membres du Directoire quitus de leur gestion pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

Elle donne également, pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, décharge aux membres du Conseil de Surveillance de l'accomplissement de leur mission.

Elle donne enfin, pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, décharge aux Commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

VOIX : pour : **1.193.479** contre/abstention : **0**

RESULTAT : résolution : **adoptée** ~~rejetée~~ (1) rayer la mention inutile

SEPTIEME RESOLUTION : JETONS DE PRESENCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte que le Conseil de Surveillance n'a perçu que 55.000 Euros de jetons de présence au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010 et renonce au bénéfice du solde auquel il avait droit tel que fixé par l'AGE du 19 décembre 2006 et confirmé par l'A.G.O. du 30 septembre 2009.

Elle confirme que pour l'exercice social allant du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011 et pour les exercices ultérieurs le montant global, par exercice, des jetons de présence reste fixé à la somme 100.000 Euros.

VOIX : pour : **1.193.479** contre/abstention : **0**

RESULTAT : résolution : **adoptée** ~~rejetée~~ (1) rayer la mention inutile

HUITIEME RESOLUTION : FERMETURE DES FILIALES, A L'EXCLUSION DE LA SOCIETE LEXIBOOK HONG KONG

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, entérine la décision prise par le Directoire et approuvée par le Conseil de Surveillance, de procéder à la fermeture de toutes les filiales de la société LEXIBOOK – L.E.S., à l'exclusion de la société LEXIBOOK HONG KONG.

VOIX : pour : **1.193.479** contre/abstention : **0**

RESULTAT : résolution : **adoptée** ~~rejetée~~ (1) rayer la mention inutile

NEUVIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR LES DEPOTS ET FORMALITES

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour accomplir ou faire accomplir toutes formalités, publications ou publicités nécessaires.

VOIX : pour : **1.193.479** contre/abstention : **0**

RESULTAT : résolution : **adoptée** ~~rejetée~~ (1) rayer la mention inutile



Plus rien n'étant à l'ordre du jour à titre ordinaire, le Président propose d'examiner les points figurant à l'ordre du jour à titre extraordinaire.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est réunie à titre extraordinaire pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

A TITRE EXTRAORDINAIRE

- Principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés : Décision à prendre en application de l'article L.225-129-6 du Code de commerce
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de consentir aux salariés et dirigeants de la société des options donnant droit à la souscription d'actions de la société à émettre ou à l'achat d'actions existantes de la société
- Remise de 25 846 actions de la société détenues dans le cadre des programmes successifs de rachat d'actions au profit du Fonds d'Investissement de Proximité Hexagone Croissance 2 et du Fonds d'Investissement de Proximité Hexagone Patrimoine 1, tous deux gérés par la société de gestion Turenne Capital Partenaires, en paiement partiel d'une dette sociale
- Réduction du capital social motivée par des pertes antérieures par réduction de la valeur nominale des actions ; Délégation de pouvoirs à consentir au Directoire ; Modification corrélative des statuts
- Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires
- Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital social immédiatement ou à terme par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires
- Délégation de compétence à donner au Directoire en vue d'émettre des actions ou toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une ou des offres au public
- Délégation de compétence à donner au Directoire en vue d'émettre des actions ou toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre visée au paragraphe II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier
- Fixation du montant global des délégations consenties aux termes des quinzisième à dix-septième résolutions
- Délégation de compétence à donner au Directoire en vue d'augmenter le montant de chacune des émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription qui seraient décidées en vertu des quinzisième à dix-septième résolutions ci-dessus
- Pouvoirs pour les dépôts et formalités

Le Président rappelle de nouveau que l'objet de la présente Assemblée est strictement défini par son ordre du jour, et que les sujets étrangers à cet ordre du jour ne pourront donc pas être traités.

Le Président de séance donne la parole au Président du Directoire, Monsieur Aymeric LE COTTIER, pour la présentation du rapport du Directoire.

Monsieur Aymeric LE COTTIER, Président du Directoire, donne ainsi lecture dudit rapport exposant les motifs de chacune des résolutions proposées. S'agissant plus particulièrement des résolutions 12 et 14, il expose que l'Autorité des Marchés Financiers lui a fait part de l'impossibilité d'utiliser des actions d'auto-contrôle acquises dans le cadre des programmes de rachat d'actions en paiement d'une dette sociale pure. En conséquence, il demande aux actionnaires de voter contre la douzième résolution, et d'augmenter d'autant le quantum de l'augmentation de capital prévu à la quatorzième résolution.

Puis, Monsieur le Président donne la parole aux Commissaire aux Comptes, afin qu'ils procèdent à la lecture de leurs rapports.

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte. Après divers échanges de vues, et la discussion générale étant close, le Président met successivement aux voix, les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour à titre extraordinaire.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

DIXIEME RESOLUTION : PRINCIPE D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES : DECISION A PRENDRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-129-6 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et agissant pour se conformer aux dispositions de l'article L.225-129-6 du code de commerce :

- décide que le Directoire dispose d'un délai maximum de six mois pour mettre en place un plan d'épargne dans les conditions prévues aux articles L.3332-1 à L.3332-8 du Code du travail ;

- autorise le Directoire à procéder dans un délai maximum de vingt six mois à compter de la réunion de l'Assemblée Générale, à une augmentation de capital d'un montant maximum de 194 163 Euros en une ou plusieurs fois, par émission d'actions de numéraire réservées aux salariés adhérant audit plan d'épargne d'entreprise, et réalisée conformément aux dispositions des articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail ;

- décide en conséquence de supprimer au profit des salariés de la Société le droit préférentiel de souscription des actionnaires auxdites actions nouvelles.

Le prix d'émission des actions émises sur le fondement de la présente autorisation sera fixé par le Directoire, conformément aux dispositions des articles L.3332-18 à L.332-24 du Code du travail.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre la présente délégation et la réalisation de l'augmentation de capital et à cet effet :

- fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance ;

- fixer, dans les limites légales, les conditions de l'émission des actions nouvelles ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits et les délais et modalités de libération des actions nouvelles ;

- constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence des actions souscrites et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;

- procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de l'augmentation de capital.

VOIX : pour : **7.945**

contre/abstention : **1.185.534**

RESULTAT : résolution : ~~adoptée~~

rejetée

(1) rayer la mention inutile

ONZIEME RESOLUTION : AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE A L'EFFET DE CONSENTIR AUX SALARIES ET DIRIGEANTS DE LA SOCIETE DES OPTIONS DONNANT DROIT A LA SOUSCRIPTION D' ACTIONS DE LA SOCIETE A EMETTRE OU A L'ACHAT D' ACTIONS EXISTANTES DE LA SOCIETE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et statuant conformément aux dispositions des articles L.225-177 et suivants du code de commerce :

1. autorise le Directoire, à consentir en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, au bénéfice des salariés et Dirigeants sociaux, ou de certains d'entre eux, de la société et des sociétés qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L.225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre ou à l'achat d'actions existantes ;

2. décide que le nombre total des options ne pourra donner droit à la souscription ou à l'achat d'un nombre d'actions supérieur à 5% du capital social de la société existant au jour de l'attribution ;

3. décide que :

- conformément à l'article L.225-177 du Code de commerce, en cas d'octroi d'options de souscription, le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera fixé par le Directoire le jour où les options seront consenties, ce prix ne pouvant être inférieur à la moyenne des cours de clôture constatés aux vingt dernières séances de bourse précédant le jour où les options sont consenties,

- conformément à l'article L.225-179 du Code de commerce, en cas d'octroi d'options d'achat, le prix d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé par le Directoire le jour où les options seront consenties, ce prix ne pouvant être inférieur ni à la moyenne des cours de clôture constatés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options sont consenties, ni au cours moyen d'achat des actions détenues par la société conformément aux articles L.225-208 et L.225-209 du Code de commerce ;

4. décide que le délai d'exercice des options ne pourra excéder 10 ans à compter de la date d'attribution des options par le Directoire ;

5. prend acte que la présente autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'option.

L'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions sera définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levée d'option, accompagnée du bulletin de souscription et du paiement en numéraire ou par compensation avec des créances de la somme correspondante ;

6. décide que le prix et/ou le nombre des actions à souscrire et/ou à acheter pourront être ajustés pour tenir compte des opérations financières effectuées par la Société ;

7. prend acte qu'en cas d'attribution d'options aux mandataires sociaux visés à l'article L.225-185 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance conditionnera l'attribution ou l'exercice des options à des critères de performance et devra soit décider que les options ne pourront pas être levées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit fixer la quantité des actions issues de levées d'options qu'ils seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;

8. délègue tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les limites fixées par les statuts et par la loi, pour mettre en œuvre la présente résolution et déterminer, dans les limites légales ou réglementaires, toutes les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée, et notamment pour :

- fixer la ou les périodes d'exercice des options dans la limite visée ci-dessus, fixer le prix de souscription ou d'achat des actions suivant les modalités déterminées ci-dessus, arrêter la liste des bénéficiaires des options, fixer éventuellement le nombre d'options offertes à chacun d'eux et décider l'interdiction éventuelle de revente immédiate des actions qui seront achetées et/ou souscrites ; le Directoire pourra assujettir l'attribution de tout ou partie des options à l'atteinte d'une ou plusieurs conditions de performance individuelle et/ou collective que le Directoire déterminera,
- arrêter la date de jouissance même rétroactive des actions nouvelles provenant de l'exercice des options de souscription d'actions de la Société à émettre,
- prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options, en cas de réalisation d'opérations financières ou sur titres,
- prendre les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires pour tenir compte des opérations financières éventuelles pouvant intervenir avant la levée des options
- imputer, s'il le juge opportun, les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
- procéder à la modification corrélative des statuts et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la mise en œuvre de la présente autorisation.

Lors de la première réunion suivant la clôture de chaque exercice, le Directoire constatera, s'il ya lieu, le nombre et le montant des actions émises pendant l'exercice, apportera les modifications nécessaires aux statuts, et effectuera les formalités de publicité.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, le Directoire, dans un rapport spécial, informera chaque année les actionnaires, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 38 mois à compter de la présente assemblée.

VOIX : pour : **1.185.534** contre/abstention : **7.945**

RESULTAT : résolution : adoptée ~~rejetée~~ (1) rayer la mention inutile

DOUZIEME RESOLUTION : REMISE DE 25.846 ACTIONS DE LA SOCIETE DETENUES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES SUCCESSIFS DE RACHAT D' ACTIONS AU PROFIT DU FONDS D' INVESTISSEMENT DE PROXIMITE HEXAGONE CROISSANCE 2 ET DU FONDS D' INVESTISSEMENT DE PROXIMITE HEXAGONE PATRIMOINE 1, TOUS DEUX GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION TURENNE CAPITAL PARTENAIRES, EN PAIEMENT PARTIEL D' UNE DETTE SOCIALE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport du Directoire exposant l'accord conclu avec la société Turenne Capital Partenaires consistant à payer la dette de 253.403,96 Euros en 36.201 actions de la société évaluées pour les besoins de l'opération à 7 Euros l'action, décide de remettre au Fonds d'Investissement de Proximité Hexagone Croissance 2 et au Fonds d'Investissement de Proximité Hexagone Patrimoine 1, tous deux gérés par la société Turenne Capital Partenaires, 25.846 actions de la société acquises par cette dernière dans le cadre des programmes successifs de rachat d'actions, et ce en paiement partiel de la dette, soit à concurrence de 180.922 Euros, et confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de mettre en oeuvre la présente décision.

VOIX : pour : **7.945** contre/abstention : **1.185.534**

RESULTAT : résolution : ~~adoptée~~ **rejetée** (1) rayer la mention inutile

TREIZIEME RESOLUTION : REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL MOTIVEE PAR DES PERTES ANTERIEURES PAR REDUCTION DE LA VALEUR NOMINALE DES ACTIONS ; DELEGATION DE POUVOIRS A CONSENTIR AU DIRECTOIRE ; MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, et après avoir :

- pris connaissance du rapport du Directoire et des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L.225-204 du Code de commerce,

- constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010, approuvés le 20 septembre 2010 par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, font apparaître un montant de capitaux propres négatif de (1.177.259) Euros et que le compte « Report à nouveau » a été porté à un montant déficitaire de (6.321.230) Euros,

Décide de réduire le capital social d'un montant de 3.319.232 Euros par voie de diminution de la valeur nominale des 1 128 068 actions composant le capital qui passe ainsi de 3,4424042 Euros à 0,50 Euro, ramenant le capital social de 3.883.266 Euros à 564.034 Euros par imputation du montant de la réduction du capital, soit 3.319.232 Euros, sur les pertes inscrites au compte « Report à Nouveau », dont le montant se trouve en conséquence ramené de (6.321.230) Euros à (3.001.998) Euros ;

A l'issue de cette opération, le capital social s'élèvera à 564.034 Euros divisé en 1.128.068 actions de même nominal (0,50 €).

L'Assemblée Générale décide de conférer tous pouvoirs au Directoire à l'effet de mettre en oeuvre la présente décision et notamment :

-Procéder en conséquence à la modification corrélative des statuts et notamment l'article 7 ;

-Prendre toutes mesures utiles et remplir toutes formalités nécessaires pour parvenir à la réalisation définitive de la réduction du capital.

VOIX : pour : **1.193.479** contre/abstention : **0**

RESULTAT : résolution : **adoptée** ~~rejetée~~ (1) rayer la mention inutile

QUATORZIEME RESOLUTION : DELEGATION DE COMPETENCE A DONNER AU DIRECTOIRE POUR AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR L'EMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire exposant notamment la position de l'AMF quant à l'impossibilité d'utiliser des actions d'auto-contrôle en paiement d'une dette sociale pure, décide d'augmenter d'autant le quantum de l'augmentation de capital initialement prévu à la quatorzième résolution.

En conséquence, l'Assemblée Générale, connaissance prise de l'accord conclu avec la société Turenne Capital Partenaires consistant à payer la dette de 253.403,96 Euros en 36.201 actions de la société évaluées pour les besoins de l'opération à 7 Euros l'action, et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-138 du Code de Commerce :

1. délègue au Directoire toute compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission de 36 201 actions ordinaires de la société, au profit de la ou des catégories de personnes ci-après définies, et dont la libération sera opérée par compensation de créances ;

2. décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 18 100,50 € ;

3. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions mobilières à émettre dans le cadre de la présente résolution au profit du Fonds d'Investissement de Proximité Hexagone Croissance 2 et du Fonds d'Investissement de Proximité Hexagone Patrimoine 1, tous deux gérés par la société de gestion Turenne Capital Partenaires ;

4. décide que le prix de souscription des titres à émettre par le Directoire en vertu de cette délégation est fixé à 7 €;

5. constate et décide que cette délégation emporte, au profit des bénéficiaires des actions ordinaires à émettre, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription ;

6. décide que le Directoire aura toute compétence pour mettre en oeuvre, dans les conditions fixées par la loi et par les statuts, la présente délégation à l'effet notamment d'arrêter les dates, les conditions et les modalités de toute émission des actions ordinaires, avec ou sans prime. Notamment, il fixera les montants à émettre, la date de jouissance

éventuellement rétroactive des actions à émettre, leur mode de libération, ainsi que, le cas échéant, les modalités d'échange, de conversion, de remboursement dans les limites prévues par la présente résolution ;

7. décide que le Directoire disposera de toute compétence pour mettre en œuvre la présente délégation et procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions d'actions ordinaires susvisées conduisant à l'augmentation de capital, conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

Plus généralement, l'Assemblée Générale décide que le Directoire aura toute compétence à l'effet de :

- procéder à toutes imputations sur les primes et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions ;
- assurer la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital de la société, et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- prendre toutes mesures et faire procéder à toutes formalités requises pour la cotation des valeurs mobilières ainsi émises ;

8. décide que la présente délégation, qui prive d'effet pour l'avenir à hauteur le cas échéant de la partie non utilisée toute délégation antérieure de même nature, est valable pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

VOIX : pour : **1.185.534**

contre/abstention : **7.945**

RESULTAT : résolution : **adoptée** ~~rejetée~~ (1) rayer la mention inutile

QUINZIEME RESOLUTION : DELEGATION DE COMPETENCE A DONNER AU DIRECTOIRE POUR AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL IMMEDIATEMENT OU A TERME PAR L'EMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE TOUTES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL, AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et constaté la libération intégrale du capital social, et statuant conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-1, L.225-129-2, L.225-132, L.225-133, L.225-134, L.228-91 et L.228-93 du Code de commerce :

1. délègue au Directoire avec faculté de délégation ou de subdélégation dans les conditions légales, sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, en France ou à l'étranger, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera à l'émission, sur le marché français et/ou international, avec maintien du droit préférentiel de souscription, en euros ou en monnaie étrangère, d'actions ordinaires de la société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, au capital de la société ou donnant droit à un titre de créance, par souscription soit en espèces soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;

2. décide de fixer comme suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation :

(i) le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à un plafond global de 5.000.000 d'Euros, le montant définitif devant être fixé par le Directoire sans pouvoir dépasser ce plafond ; à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

(ii) le montant nominal des obligations et autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, au capital de la société ou donnant droit à un titre de créances susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant de 10.000.000 d'Euros ;

3. fixe à vingt-six (26) mois la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution ;

4. décide qu'en cas d'usage de la présente délégation :

(i) la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible proportionnellement au nombre d'actions détenues par eux dans les conditions prévues à l'article L.225-132 du Code de commerce ;

(ii) le Directoire aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande ;

(iii) si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Directoire pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celles-ci atteignent les trois-quarts (75%) au moins de l'émission décidée ;

- répartir librement tout ou partie des actions ou, dans le cas des valeurs mobilières donnant accès au capital, desdites valeurs mobilières non souscrites, sur le marché français et/ou à l'étranger et/ou sur le marché international ;

5. décide, en tant que de besoin, qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital emportera de plein droit, au profit des porteurs, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit, conformément aux dispositions de l'article L.225-132 du Code de commerce ;

6. décide, conformément aux dispositions de l'article L.225-130 du Code de commerce que les droits formant rompus ne seront ni négociables ni cessibles et que les titres correspondant seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres attribués ;

7. décide que le Directoire aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre ou non la présente délégation de compétence dans les conditions légales ainsi que dans les limites et conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :

(i) décider des augmentations de capital et des émissions de valeurs mobilières ;

(ii) décider le montant de l'augmentation de capital et des valeurs mobilières à émettre, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission ;

(iii) déterminer les dates et modalités de l'émission de valeurs mobilières à émettre, leur nature et leurs caractéristiques, décider en outre, dans le cas d'obligations ou d'autres titres de créances donnant accès au capital de la Société, de leur caractère subordonné ou non (et, le cas échéant de leur rang de subordination conformément aux dispositions de l'article L.228-97 du Code de commerce) ; fixer leur taux d'intérêt (notamment intérêt à taux fixe ou variable ou coupon zéro ou indexé), leur durée (déterminée ou indéterminée), et les autres modalités d'émission (y compris le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés, des hypothèques ou des nantissements) et d'amortissement ; ces titres pourraient être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créances, ou prendre la forme d'obligations complexes au sens entendu par les autorités boursières ; modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables ;

(iv) déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre ;

(v) fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou aux valeurs mobilières à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions ordinaires nouvelles (c'est-à-dire les éventuels titres sous-jacents) porteront jouissance, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la Société tels que les actions ou valeurs mobilières déjà émises par la Société, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'augmentation de capital ;

(vi) prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres en conformité avec les dispositions légales et réglementaires pendant un délai maximum de trois mois ;

(vii) imputer, à sa seule initiative, les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;

(viii) fixer, et procéder à tous ajustements, afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

(ix) constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;

(x) et, d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

8. décide que les modalités définitives des opérations réalisées en vertu de la présente délégation feront l'objet d'un rapport complémentaire, conforme aux prescriptions de l'article L.225-129-5 et de l'article R.225-116 du Code de commerce, que le Directoire établira au moment où il fera usage de la délégation de compétence à lui conférée par la présente assemblée. Les commissaires aux comptes établiront également un rapport complémentaire à cette occasion.

VOIX : pour : **1.185.534**

contre/abstention : **7.945**

RESULTAT : résolution : **adoptée**

~~rejetée~~

(1) rayer la mention inutile

SEIZIEME RESOLUTION : DELEGATION DE COMPETENCE A DONNER AU DIRECTOIRE EN VUE D'EMETTRE DES ACTIONS OU TOUTES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES IMMEDIATEMENT OU A TERME AU CAPITAL, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES, PAR UNE OU DES OFFRES AU PUBLIC

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-129-4, L.225-135, L.225-136, L.228-91 et suivants du Code de commerce :

1. délègue au Directoire, avec faculté de délégation ou de subdélégation dans les conditions légales, sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, en France ou à l'étranger, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera à l'émission, sur le marché français et/ou international, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en euros ou en monnaie étrangère, d'actions ordinaires de la société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, au capital de la société ou donnant droit à un titre de créance, par souscription soit en espèces soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;

2. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires de la Société et/ou à toutes valeurs mobilières et/ou à tous titres de créances à émettre conformément à la législation ;

3. décide que les émissions susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente résolution le seront par des offres au public ;

4. fixe à vingt six (26) mois la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution à compter de la date de la présente assemblée générale ;

5. décide de fixer comme suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation :

(i) le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à un plafond global de 5.000.000 d'Euros, le montant définitif devant être fixé par le Directoire sans pouvoir dépasser ce plafond ; à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

(ii) le montant nominal des obligations et autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, au capital de la société ou donnant droit à un titre de créances susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant de 10.000.000 d'Euros ;

6. Décide que :

(i) le prix d'émission des actions, valeurs mobilières ou titre de créances émis en vertu de cette délégation sera déterminé par le Directoire et sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation ;

(ii) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera fixé par le Directoire de telle manière que la somme perçue immédiatement par la société, majorée le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission des ces valeurs mobilières, au moins égale au prix de souscription minimum défini à l'alinéa précédent ;

(iii) la conversion, le remboursement et la transformation en actions de chaque valeur mobilière donnant accès au capital se fera, compte tenu de la valeur nominale de ladite valeur mobilière, en un nombre d'actions tel que la somme perçue par la société, pour chaque action, soit au moins égale au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur applicables aux sociétés dont les actions sont admises sur un marché réglementé ;

7. décide que cette délégation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des valeurs mobilières à émettre par le Directoire, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières pourront donner droit, conformément aux dispositions de l'article L.225-132 du Code de commerce ;

8. précise que les opérations visées dans la présente résolution pourront être effectuées à tout moment, y compris en période d'offre publique et de garantie de cours sur les titres de la Société ;

9. décide que le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation ou de subdélégation, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi et les statuts, la présente délégation, et notamment, sans que cette liste soit limitative :

(i) d'arrêter les dates, les conditions et les modalités de toute émission ainsi que la forme et les caractéristiques des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou titres de créance à émettre, avec ou sans prime,

(ii) fixer notamment les montants à émettre, la date de jouissance éventuellement rétroactive des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou titres de créance à émettre, leur mode de libération ainsi que, le cas échéant, la durée et le prix d'exercice des valeurs mobilières ou les modalités d'échange, de conversion, de remboursement ou d'attribution de toute autre manière de titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital dans les limites prévues par la présente résolution,

(iii) procéder en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, aux émissions susvisées – ainsi que le cas échéant d'y surseoir – conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts et plus généralement :

- déterminer dans les conditions légales les modalités d'ajustement des conditions d'accès à terme au capital des valeurs mobilières ;
- suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai maximum de trois (3) mois ;
- procéder à toutes imputations sur les primes et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions ;
- assurer ultérieurement la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la Société émises en application de la présente délégation et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- prendre toutes mesures et faire procéder à toutes formalités requises pour l'admission des valeurs mobilières ainsi émises à la cote de NYSE Euronext Paris et de tout autre marché sur lequel les actions de la société seraient alors cotées,

10. décide que les modalités définitives des opérations réalisées en vertu de la présente délégation feront l'objet d'un rapport complémentaire, conforme aux prescriptions de l'article L.225-129-5 et de l'article R.225-116 du Code de commerce, que le Directoire établira au moment où il fera usage de la délégation de compétence à lui conférée par la présente assemblée. Les commissaires aux comptes établiront également un rapport complémentaire à cette occasion.

11. prend acte de ce que, dans l'hypothèse où le Directoire viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, il en rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation.

VOIX : pour : **1.185.534**

contre/abstention : **7.945**

RESULTAT : résolution : **adoptée** ~~rejetée~~ (1) rayer la mention inutile

DIX-SEPTIEME RESOLUTION : DELEGATION DE COMPETENCE A DONNER AU DIRECTOIRE EN VUE D'EMETTRE DES ACTIONS OU TOUTES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES IMMEDIATEMENT OU A TERME AU CAPITAL, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES, PAR UNE OFFRE VISEE AU PARAGRAPHE II DE L'ARTICLE L.411-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-129-4, L.225-135, L.225-136, L.228-91 et suivants du Code de commerce et du paragraphe II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier :

1. délègue au Directoire, avec faculté de délégation ou de subdélégation dans les conditions légales, sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, en France ou à l'étranger, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera à l'émission, sur le marché français et/ou international, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en euros ou en monnaie étrangère, d'actions ordinaires de la société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, au capital de la société ou donnant droit à un titre de créance, par souscription soit en espèces soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;

2. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires de la Société et/ou à toutes valeurs mobilières et/ou à tous titres de créances à émettre conformément à la législation;

3. décide que les émissions susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation pourront l'être par des offres visées au paragraphe II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier;

4. fixe à vingt-six (26) mois la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution à compter de la date de la présente assemblée générale;

5. décide de fixer comme suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation :

(i) le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à un plafond global de 5.000.000 d'Euros, le montant définitif devant être fixé par le Directoire sans pouvoir dépasser ce plafond ; à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

(ii) le montant nominal des obligations et autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, au capital de la société ou donnant droit à un titre de créances susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant de 10.000.000 d'Euros ;

(iii) le montant global des émissions de titres de capital réalisées en application de la présente délégation ne pourra excéder 20% du capital social par an conformément aux dispositions du 3° de l'article L.225-136 du Code de commerce ;

6. décide que:

(i) le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et les règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation;

(ii) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera fixé par le Directoire de telle manière que la somme perçue immédiatement par la société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix de souscription minimum défini à l'alinéa précédent;

(iii) la conversion, le remboursement et la transformation en actions de chaque valeur mobilière donnant accès au capital se fera, compte tenu de la valeur nominale de ladite valeur mobilière, en un nombre d'actions tel que la somme perçue par la société, pour chaque action, soit au moins égale au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur applicables aux sociétés dont les actions sont admises sur un marché réglementé;

7. décide que cette délégation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des valeurs mobilières à émettre par le Directoire, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières pourront donner droit, conformément aux dispositions de l'article L.225-132 du Code de commerce ;

8. précise que les opérations visées dans la présente résolution pourront être effectuées à tout moment, y compris en période d'offre publique et de garantie de cours sur les titres de la Société;

9. décide que le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation ou de subdélégation, pour mettre en oeuvre, dans les conditions fixées par la loi et les statuts, la présente délégation, et notamment, sans que cette liste soit limitative, de :

(i) arrêter les dates, les conditions et les modalités de toute émission ainsi que la forme et les caractéristiques des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou titres de créance à émettre, avec ou sans prime,

(ii) fixer les montants à émettre, la date de jouissance éventuellement rétroactive des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou titres de créance à émettre, leur mode de libération ainsi que, le cas échéant, la durée et le prix d'exercice des valeurs mobilières ou les modalités d'échange, de conversion, de remboursement ou d'attribution de toute autre manière de titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital dans les limites prévues par la présente résolution,

(iii) arrêter la liste des bénéficiaires au sein de la catégorie susvisée et le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux dans la limite des plafonds susvisés,

(iv) procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, aux émissions susvisées,

(v) conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des dites émissions, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts et plus généralement:

- déterminer dans les conditions légales les modalités d'ajustement des conditions d'accès à terme au capital des valeurs mobilières;

- suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai maximum de trois (3) mois;

- procéder à toutes imputations sur les primes et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions;

- assurer ultérieurement la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la Société émises en application de la présente délégation et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires;

- prendre toutes mesures et faire procéder à toutes formalités requises pour l'admission des valeurs mobilières ainsi émises à la cote du marché de NYSE Euronext Paris et de tout autre marché sur lequel les actions de la Société seraient alors cotées;

10. décide que les modalités définitives des opérations réalisées en vertu de la présente délégation feront l'objet d'un rapport complémentaire, conforme aux prescriptions de l'article L.225-129-5 et de l'article R.225-116 du Code de commerce, que le Directoire établira au moment où il fera usage de la délégation de compétence à lui conférée par la présente assemblée. Les commissaires aux comptes établiront également un rapport complémentaire à cette occasion.

11. prend acte de ce que, dans l'hypothèse où le Directoire viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, il en rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation.

VOIX : pour : **1.185.534**

contre/abstention : **7.945**

RESULTAT : résolution : **adoptée** ~~rejetée~~ (1) rayer la mention inutile

DIX-HUITIEME RESOLUTION : FIXATION DU MONTANT GLOBAL DES DELEGATIONS CONSENTIES AUX TERMES DES QUINZIEME A DIX-SEPTIEME RESOLUTIONS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, décide que les délégations prévues aux quinzième à dix-septième résolutions sont consenties dans la limite d'un plafond global de :

(i) 5 millions (5.000.000) d'euros pour le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu des délégations ; à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeur mobilières donnant accès au capital ;

(ii) 10 millions (10.000.000) d'euros pour le montant nominal maximum des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, au capital de la société ou donnant droit à un titre de créance susceptibles d'être émis en vertu des délégations.

VOIX : pour : **1.185.534** contre/abstention : **7.945**

RESULTAT : résolution : **adoptée** ~~rejetée~~ (1) rayer la mention inutile

DIX-NEUVIEME RESOLUTION : DELEGATION DE COMPETENCE A DONNER AU DIRECTOIRE EN VUE D'AUGMENTER LE MONTANT DE CHACUNE DES EMISSIONS AVEC OU SANS DROIT DE PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION QUI SERAIENT DECIDEES EN VERTU DES QUINZIEME A DIX-SEPTIEME RESOLUTIONS CI-DESSUS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les quinzième à dix septième résolutions, conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-131-1, L.228-91, L.228-92 et L.228-93 du Code de commerce :

1. délègue au Directoire la compétence d'augmenter le montant des émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription qui seraient décidées en vertu des quinzième, seizième, et dix-septième résolutions ci-dessus, dans les conditions prévues à l'article L.225-135-1 du Code de commerce (à ce jour, dans les 30 jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15% de l'émission initiale),

2. décide que les souscriptions complémentaires s'effectueront au même prix que les souscriptions initiales ;

- précise que les opérations visées dans la présente résolution pourront être effectuées à tout moment, y compris en période d'offre publique et de garantie de cours sur les titres de la Société,

- prend acte de ce que, dans l'hypothèse où le Directoire viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, il en rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation.

VOIX : pour : **1.185.534** contre/abstention : **7.945**

RESULTAT : résolution : **adoptée** ~~rejetée~~ (1) rayer la mention inutile

VINGTIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR LES DEPOTS ET FORMALITES

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour accomplir ou faire accomplir toutes formalités, publications ou publicités nécessaires.

VOIX : pour : **1.193.479** contre/abstention : **0**

RESULTAT : résolution : **adoptée** ~~rejetée~~ (1) rayer la mention inutile



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures.

Les membres du Bureau, après lecture, ont dressé et signé en deux exemplaires originaux le présent procès-verbal.

Monsieur Luc LE COTTIER
Président de Séance

Monsieur Aymeric LE COTTIER
Scrutateur

Monsieur Emmanuel LE COTTIER
Scrutateur

Monsieur Gérard ABADJIAN
Secrétaire de Séance